Alfred Perrault
1893

LIVRE D'OR
DU
MÉRITE AGRICOLE
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

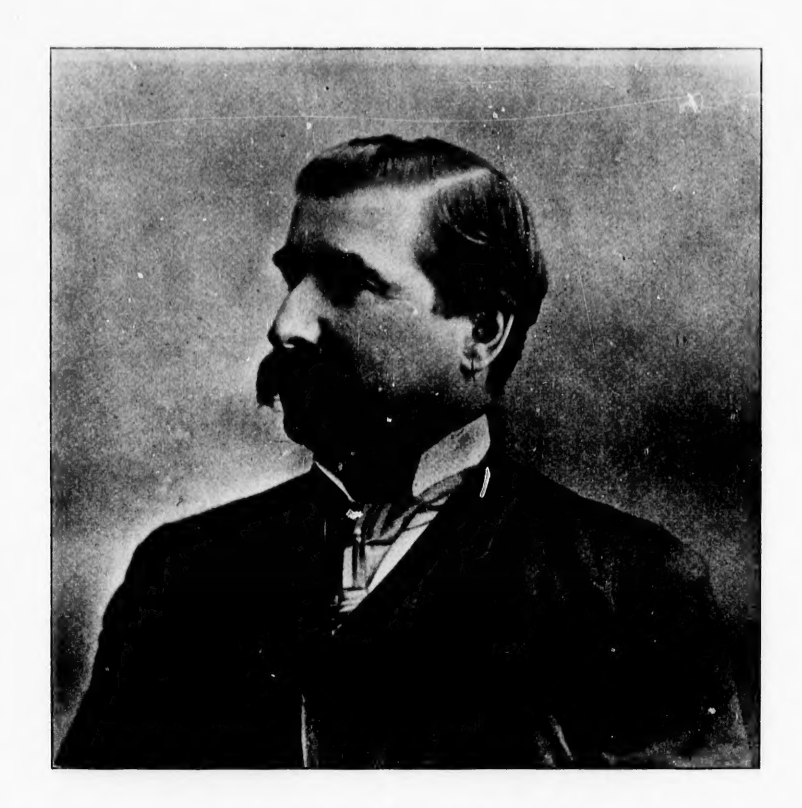
PAGES COMMÉMORATIVES DU PREMIER CONCOURS

1890



QUEBEC:
Imprimerie BELLEAU & CIE

1891



HONORABLE HONORÉ MERCIER

Premier Ministre et Commissaire d'Agriculture et de la Colonisation

LIVRE D'OR

DU

MÉRITE AGRICOLE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

PAGES COMMÉMORATIVES DU PREMIER CONCOURS

1890



QUEBEC:
Imprimerie BELLEAU & CIE

1891

FONDATION DU MÉRITE AGRICOLE

L'année 1890 fera époque dans les annales de l'agriculture de la province de Québec.

Pour la première fois en ce pays, la classe agricole recevait des distinctions spéciales. Plus que cela, on faisait pour elle ce qui n'avait jamais été fait pour aucune autre des classes industrielles. On la mettait ainsi en relief devant tout le pays, on l'exaltait à tous les yeux comme un objet éminemment digne de l'émulation nationale.

Le Mérite Agricole venait d'être institué dans la province de Québec, par une loi passée par la Législature à la session de 1889.

Rappelons ici en quelques traits de plume les circonstances dans lesquelles le Mérite Agricole de la province de Québec a vu le jour.

On sait que cette chevalerie de l'agriculture existe déjà en France. Pendant son voyage en France, l'honorable M. Mercier avait été frappé de l'impulsion que cette création avait donnée au progrès agricole. Ce fut pour lui une inspiration. A son retour, il en parla avec enthousiasme à tous ses amis, et l'honorable M. Rhodes, qu'il appelait à ses côtés dans le cabinet vers ce temps-là, s'éprit de l'idée. L'honorable M. Rhodes a tenu à attacher son nom à cette œuvre, en même temps qu'à la dotation des familles de douze enfants ; deux mesures qui, à elles seules, suffisent pour le mettre au premier rang des bien-

faiteurs d'une classe à laquelle il s'enorgueillit d'appartenir et dans laquelle il occupe un rang si élevé.

La nature humaine est partout la même ; l'émulation est le plus puissant levier du succès, dans toutes les industries, dans tous les travaux où s'exercent l'activité et l'énergie d'un peuple. En voyant combien étaient recherchés et disputés les médailles et les rubans du Mérite Agricole Français, M. Mercier s'était demandé pourquoi il n'introduirait pas avec autant de profit, dans un jeune pays avant tout agricole, cette Légion d'Honneur du laboureur. Son attente n'a pas été déçue, car dès les débuts du nouvel Institut chez nous, le grand nombre et la supériorité des concurrents en ont assuré le succès, et dès ce premier essai on a pu se convaincre que l'œuvre était née pour vivre et produire des fruits abondants.

En 1890, l'honorable M. Mercier, qui était redevenu ministre de l'Agriculture, reprenait l'œuvre dont il avait chargé M. Rhodes, et la relevait encore en donnant à l'inauguration des collations de diplômes l'éclat d'une démonstration officielle, qui, dans sa pensée, devait être, ce qu'elle a été, une fête démocratique dont le souvenir se perpétuerait. Ces honneurs extraordinaires rendus à l'Agriculture en séance publique, en présence de tous les corps représentatifs de la nation, le spectacle de brillantes cérémonies, l'hommage des voix les plus éloquentes et les plus autorisées de la Province, la publicité de toutes les pièces du concours, la proclamation des noms des diplomés, l'exposé des motifs qui leur valaient cet honneur, tout cela était en effet de nature à créer une impression profonde et durable. Ce devait être une leçon de choses qui se graverait profondément dans l'esprit de toute la population. En exaltant ainsi la charrue, on allait donner le coup de grâce à un préjugé, malheureusement encore trop communément répandu, et décréter

que de ce jour le travail de la terre cessait d'être considéré comme la moins noble des carrières. Quel viril enseignement pour la jeunesse, trop souvent détournée d'une existence profitable à son pays par les mirages de la vie des villes et des professions libérales, ce rêve d'éternelle déception où les garçons de vingt ans voient leur image, vêtue à la dernière mode, le cigare aux lèvres, la canne à la main ! Quel aiguillon aussi pour le progrès de l'agriculture !

C'est à cette leçon de choses que sont consacrées les pages commémoratives qui vont suivre.

I

LA LOI INSTITUANT LE MÉRITE AGRICOLE.

Le 4 février 1889, l'honorable M. Rhodes, Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, soumettait à l'Assemblée législative un projet de loi qu'il accompagnait de ces quelques remarques :

" J'ai l'honneur de proposer qu'il me soit permis de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi créant des concours agricoles et un ordre provincial de mérité agricole.

" M. le Président, cette mesure regarde tout spécialement la grande et nombreuse classe des cultivateurs, et je ne doute pas qu'ils ne l'accueillent avec la plus grande faveur.

" Par ce projet, nous proposons de diviser, pour les fins de l'agriculture et dans l'intérêt de la colonisation, la Province en sept régions agricoles et en quatre régions de colonisation.

" Tous les cinq ans, des concours d'agriculture, d'horticulture maraichère et fruitière seront ouverts dans ces régions. Pour les premiers concours, les juges seront choi-

sis par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, parmi les personnes d'une honorabilité reconnue et ayant une grande compétence en agriculture.

" Il y aura trois distinctions : celle du très grand mérite agricole, celle de lauréats de grand mérite, et en dernier lieu celle de mérite. Tous ces lauréats seront à l'avenir des juges, suivant la distinction qu'ils auront mérités, aux concours qui seront tenus dans la Province.

" L'agriculture, la culture maraichère et la culture fruitière seront les trois catégories de culture pour les quelles ces distinctions seront accordées.



L'HONORABLE COLONEL RHODES

Ancien Ministre d'Agriculture.

" Ces distinctions consisteront en un diplôme et une médaille d'argent pour celui qui aura obtenu au concours le degré de très grand mérite ; en un diplôme et une médaille de bronze pour celui qui aura obtenu le degré de grand mérite, et un diplôme seulement pour celui qui aura obtenu le degré de mérite.

" La première distinction ne sera accordée qu'à celui qui aura obtenu au concours 85 points sur les cent alloués à une culture parfaite.

" La seconde distinction ne sera accordée à celui qui aura obtenu 75 points, et la troisième à celui qui aura conservé 65 points.

" Les autres points de détail sont réservés à la discrétion du Gouvernement.

" Voilà, M. le Président, les grandes lignes de la mesure que nous avons l'honneur de soumettre à la Chambre, tel qu'annoncée dans le discours du trône au commencement de la session. Nous serons heureux de recevoir toutes les suggestions que l'on voudra bien nous faire afin de perfectionner cette loi autant qu'il sera en notre pouvoir. C'est la première fois qu'une législation de ce genre vient devant la Législature, et nous croyons qu'il ne faudra rien moins que le concours actif de toutes les bonnes volontés pour suppléer à notre manque d'expérience en cette matière et pour faire une loi aussi bonne que possible."

Ce projet de loi fut adopté, le 19 février, sans autre objection que cette remarque de l'honorable M. Taillon, alors chef de l'opposition :

" Nous allons dire ' sur division,' vu que nous n'avons pas tous les renseignements que nous devrions avoir."

Voici le texte de la loi :

CHAP. XX.

Acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions provinciales de mérite agricole.

[*Sanctionné le* 21 *mars*, 1889.]

ATTENDU qu'il importe de favoriser davantage l'agriculture en cette Province, et de créer des récompenses honorifiques spéciales en faveur des meilleurs praticiens agricoles ; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les dispositions suivantes formeront la section IV*a* du chapitre septième du titre quatrième des Statuts refondus de la province de Québec :

SECTION IV*a*.

DES CONCOURS PROVINCIAUX ET DES DISTINCTIONS PROVINCIALES DU MÉRITE AGRICOLE.

§ 1.—*Des concours provinciaux.*

" **1615*a*.** Chaque année suivant celle durant laquelle ont lieu les concours ordinaires de comtés ou de divisions de comté pour les fermes les mieux tenues, il y a, pour toute la Province, un concours de mérite agricole entre tous ceux qui, dans les concours de comtés ou de divisions de comté, ont obtenu des prix pour les fermes les mieux tenues, ont donné au Commissaire de l'agriculture et de la colonisation avis de leur intention de prendre part au prochain concours provincial, et exploitent des fermes d'au moins soixante arpents en superficie et en exploitation agricole.

" **1615*b*.** Ces concours provinciaux sont régis par des règlements faits par le Commissaire de l'agriculture et approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

" **1615*c*.** Les juges chargés de décider du mérite des concurrents sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil et, après le premier concours tenu en vertu de la présente loi, choisis parmi les lauréats qui ont obtenu le degré de " très grand mérite " ou de " très grand mérite exceptionel."

" **1615*d*.** Ces juges doivent transmettre au Commissaire de l'agriculture et de la colonisation, un rapport détaillé sur la ferme et la culture de chaque lauréat ; et le Commissaire donne toute la publicité possible à ces rapports, pour qu'ils servent d'enseignement aux autres agriculteurs.

" **1615*e*.** La ferme de chaque lauréat est *ipso facto* déclarée ferme modèle et occupe, dans cette classe, le rang correspondant à la récompense décernée à son propriétaire.

§ 2.—*Des distinctions provinciales de mérite agricole.*

" **1615f.** Dans le but d'encourager les agriculteurs par des honneurs et des récompenses, le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut accorder des distinctions dans les trois catégories de culture qui suivent :

1° L'agriculture ;
2° La culture maraichère ;
3° La culture fruitière.

" **1615g.** Ces distinctions consistent :

1° En un diplôme et une médaille d'argent pour celui qui a obtenu au concours le degré de "très grand mérite."
2° En un diplôme et une médaille de bronze pour celui qui a obtenu le degré de " grand mérite ; "
3° En un diplôme pour celui qui a obtenu le degré de " mérite. "

" **1615h.** Le " très grand mérite " est accordé à celui qui a obtenu au concours 85 points sur les cent points alloués à une culture parfaite ;

Le " grand mérite " est accordé à celui qui a obtenu 75 des mêmes points, et

Le " mérite " à celui qui en a obtenu 65.

" **1615i.** L'octroi des diplômes et des médailles, ainsi que leur description, sont réglés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

" **1615j.** Les lauréats de "très grand mérite" sont exclus des concours ultérieurs.

Cependant, celui qui s'est le plus distingué, durant les cinq ans, à maintenir la perfection de la culture qui lui a valu sa distinction honorifique peut, sur le rapport des juges à cette fin, et sur la recommandation du conseil d'agriculture, approuvé par le Commissaire, recevoir une médaille d'or de la même description que sa médaille d'argent avec un diplôme extra comportant les faits, et les mots " très grand mérite exceptionnel."

" **1615*k*.** Ceux qui ont reçu la distinction de " grand mérite " et de " mérite " peuvent toujours concourir tant qu'ils ne sont pas lauréats de " très grand mérite."

" **1615*l*.** Celui qui a déjà obtenu un diplôme ne peut recevoir un second diplôme pour le même degré de mérite.

2. Le présent acte viendra en vigueur le jour qu'il plaira au Lieutenant-Gouverneur en conseil de fixer par proclamation."

II

LE PREMIER CONCOURS

A la session de 1890 de la Législature, la loi du Mérite Agricole fut amendée de manière à subdiviser la Province, pour les fins des concours, en cinq grandes régions agricoles.

On choisit pour débuter celle de Montréal, composée des comtés de Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Deux-Montagnes, Soulanges et Vaudreuil et de la partie des comtés d'Argenteuil et de Terrebonne renfermant les paroisses et townships non compris dans les Laurentides.

Les instructions ministérielles qui furent alors distribuées dans la région ouverte au premier concours trouvent ici leur place, car elles définissent avec précision l'objet et la portée de ces concours.

INSTRUCTIONS ET RÈGLEMENTS

DU

Département de l'Agriculture et de la Colonisation

POUR LE

CONCOURS PROVINCIAL DU MÉRITE AGRICOLE

AUX CULTIVATEURS.

Les conditions de ce concours sont telles, qu'aucun cultivateur laborieux, économe et intelligent ne doit hésiter à concourir, dans la crainte que son peu de fortune ne l'empêche de se mesurer avec des concurrents plus favorisés que [illegible] sous ce rapport. Les juges auront à rechercher, [illegible] tout, quels sont ceux qui tirent meilleur parti de leurs terres, sans les épuiser et avec le moins de dépense comparée à la somme de profit net qu'ils en obtiennent.

Le mérite et le travail et non la fortune assureront le succès.

Un diplôme et une médaille d'argent seront accordés à ceux qui auront obtenu le degré de *très grand mérite*, c'est-à-dire 85 points sur les 100 points alloués à une culture parfaite.

Un diplôme et une médaille de bronze pour le degré de *grand mérite*, soit 75 points sur les 100 points.

Un diplôme pour le degré de *mérite*, soit 65 points sur les 100 points.

Pour les fins de ce concours, la Province est divisée en cinq régions agricoles, et le concours aura lieu, cette année, pour le région de Montréal, qui se composera des comtés de :

Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Deux-Montagnes, Soulanges et Vaudreuil, et de la partie des comtés d'Argen-

teuil et de Terrebonne renfermant les paroisses et townships non compris dans les Laurentides.

CONCURRENTS.

Seront admis à concourir :

Ceux qui ont remporté des prix dans les concours de comté ou de division de comté, pour les terres les mieux tenues.

Il faudra, dans tous les cas, que le concurrent exploite, soit comme propriétaire, soit comme fermier, ou locataire une terre dont au moins *soixante arpents* en superficie seront en culture, soit grain, soit foin, pâturage, jardinage, légumes, menus fruits, etc., etc.

ENTRÉES.

Les entrées seront faites le ou avant le 1er juin prochain, par les concurrents, sur des blancs qui leur seront envoyés par le Département d'agriculture. Les blancs renfermeront un certain nombre de questions, pour l'information des juges, auxquelles les concurrents sont priés de répondre.

Les concurrents transmettront leurs entrées au secrétaire du Conseil d'agriculture le ou avant le premier juin prochain, et aucune entrée ne sera reçue après cette date.

PROGRAMME.

DÉTAILS DU CONCOURS ET BASE DE LA RÉPARTITION DES POINTS

Points communs à tous les concurrents :

	Nombre de points.
1. Système de culture le mieux adapté au sol et aux circonstances	4.
2. Divisions de la terre	2.
3. Clôtures	4.
4. Destruction des mauvaises herbes	3.

Nombre de points.

5. Habitation et bâtiments.................................. 9.
6. Instruments et outillage agricole.......................... 5.
7. Engrais... 5.
8 Le plus haut degré d'ordre, de méthode et de soin, tel que démontré par l'ensemble des travaux et l'état de chaque partie.............................. 5.
9 Comptabilité, (dépenses et profits).................... 8.

Points sujets à modification suivant les différents cas.

10. *Améliorations foncières*, en rapport avec les circonstances particulières de chaque terre, (*répartition de ces points à la discrétion des juges*) telles que : épierrement, utilisation des pierres, nivellement, redressage des cours d'eau, égouttement, drainage, fossés, rigoles, amendements du sol, tel que glaise sur sable, sable sur glaise, tourbe, cendre, etc, enfouissage d'engrais verts, abris pour les animaux, plantation d'arbres forestiers pour abri et pour d'autres fins, état et amélioration de la sucrerie là où il y a des érablières, abreuvage économique et satisfaisant, silos, état des chemins sur la terre du concurrent, et toute autre amélioration profitable.............. 15.
11. *Bétail*, espèce, race, qualité, quantité, adaptées au sol, climat, marchés, et autres circonstances qui doivent guider le cultivateur intelligent dans son choix, et guideront les juges dans leurs décisions, (sous ce titre sont inclus chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs, volailles, etc).. 15.
12. *Etat de la culture* : grains, prairies, pâturages, fourrages verts, culture sarclée, vergers, jardins, menus fruits, etc., (répartition des points à la discrétion des juges)................ 30.

100.

REMARQUES SUR LE PROGRAMME.

Les Juges se baseront sur le MÉRITE de la culture, quel que soit la qualité du sol, ou le genre de culture, ou le système d'amélioration. Ils chercheront à constater jusqu'à quel point le concurrent peut servir *d'exemple et de modèle*, par la manière dont il tire parti de sa terre, sans l'épuiser, et avec le moins de dépense, comparé à la somme des profits nets.

En jugeant les bâtiments, les Juges commenceront par la demeure du cultivateur et de sa famille, sa situation, les précautions prises pour assurer sa salubrité, drainage, ventilation, approvisionnement d'eau, etc., etc.

Non seulement la grange, les étables, porcherie, abris des moutons etc., seront visités avec soin, mais attention spéciale sera donnée à la laiterie, au poulailler, à la glacière, etc. Dans cet examen, ainsi que dans celui des instruments aratoires et des outils, les Juges noteront particulièrement toute *amélioration* ou *innovation* utile et en donneront la description dans leur rapport, de manière à ce que tous puissent en faire l'essai et l'application chez eux ; dans leur discrétion, ils accorderont un nombre de points proportionné à l'importance de ces améliorations ; lesquels points ils prendront sur le reste des points du programme non appropriés.

Dans leur répartition des points, les Juges prendront en considération, non-seulement les grandes opérations de l'agriculture, mais les détails : beurre, fromage, élève des volailles, abeilles, productions domestiques, etc., et considéreront autant que possible, si ces spécialités sont bien adaptées aux circonstances du concurrent et de nature à lui assurer un véritable profit.

Les juges devront s'assurer que tout ce qu'ils sont appelés à inspecter sur une terre, tel que bétail, instruments aratoires, etc., appartient véritablement à cette terre et fait partie de son matériel régulier (*roulant*).

MAUVAISES HERBES. Quand les Juges constateront une *négligence grave* de la part d'un concurrent à combattre les mauvaises herbes, non seulement ils n'accorderont aucun des points alloués dans le programme, pour l'item : " Destructions des mauvaises Herbes" mais, de

plus, ils retrancheront un certain nombre de points, n'excédant pas cinq, sur les points accordés pour d'autres sujets, et ils en feront une mention spéciale dans leur rapport.

INSTRUCTIONS AUX CONCURRENTS POUR FAIRE LEURS ENTRÉES.

Le concurrent donnera :

(*a*) Ses nom et prénoms ;

(*b*) Sa résidence, indiquant la paroisse, (ou canton) le rang (ou concession) ;

(*c*) Le nom de Bureau de Poste ;

(*d*) La grandeur de la terre pour laquelle il désire concourir, en arpents de superficie et sa situation ;

(*e*) La distance de la station de chemin de fer ou du quai de *steamboat* le plus rapproché ;

(*f*) Il dira aussi s'il exploite comme propriétaire, locataire ou fermier ;

(*g*) Il donnera le montant de l'évaluation municipale de cette terre ;

(*h*) Il donnera une liste détaillée de son bétail maintenu et supporté sur la dite terre pour laquelle il concourt, le nombre de chevaux, de poulains, de vaches laitières, d'animaux de boucherie, de taureaux, de jeunes animaux, de moutons, de porcs, etc., indiquant, quand il le pourra la race de ces animaux ;

(*i*) Il expliquera quel est le système de culture qu'il suit ;

(*j*) Il dira s'il achète des fumiers et combien de charges (d'un cheval) par année—ou, s'il achète de la chaux, du plâtre ou autres engrais commerciaux ; quelle quantité et à quel prix ? ;

(*k*) Il donnera la quantité des différents grains, fourrages, patates, légumes, etc., récoltée par lui, l'année dernière.

La formule *d'entrée* qui sera remise aux concurrents contient des blancs où seront entrées les réponses à toutes ces questions. A première vue, elles paraîtront trop minutieuses ; entres autres, en ce qui a rapport aux dindes, volailles, oies, canards, etc. Mais tout bon cultiva-

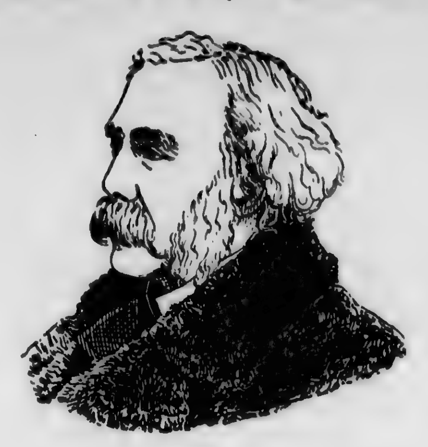
teur connait l'importance des *détails* et *lorsque l'on cons* *que l'exportation des volailles et œufs, du Canada, avec un* *tème d'élevage encore aussi imparfait que le nôtre, a rapp* *deux millions et un quart de piastres, l'année finissant le* 30 1888, l'on admettra que c'est un *détail* qui vaut la pe que l'on s'en occupe sérieusement. Ce n'est donc pas t exiger de tout cultivateur intelligent que de lui deman d'essayer de répondre à ces questions, autant dans s propre intérêt que pour faciliter la tâche des Juges

Les concurrents sont priés d'ajouter à ces renseign ments un petit plan ou tracé de la terre pour laquelle désirent concourir, indiquant les divisions de cette ter la grandeur de chaque division, la situation des bâtiss cours d'eau et fossés, etc. L'on ne s'attend pas à ce q ce plan soit d'une exactitude parfaite comme un pla d'arpenteur, l'on demande seulement un tracé, tel que tou cultivateur intelligent peut le faire, ou le faire faire, dan sa famille, ou avec l'aide de ses voisins.

W. RHODES,

24 mars 1890. Commissaire

Le premier concours a été organisé sous les auspices du Conseil d'Agriculture de la province de Québec, présidé par l'honorable H. G. Joly de Lotbinière, qui, agro-



HONORABLE H. G. JOLY DE LOTBINIÈRE

Président du Conseil d'Agriculture

nome distingué lui-même, s'est épris de sa tâche et a fait preuve d'un dévouement infatigable, voyant lui-même à tous les détails, surveillant avec un soin infini le dépouillement des notes du jury et prêtant au gouvernement, avec un bon vouloir extrême, son concours et son prestige personnel dans l'organisation de la collation des diplômes.

Le 1er juin, trente-quatre inscriptions avaient été reçues au Département de l'Agriculture.

M. Samuel N. Blackwood, de West-Shefford, et M. Eugène Casgrain, de l'Islet, deux agriculteurs expérimentés, représentant les deux nationalités, furent choisis



S. N. BLACKWOOD

Juge du premier concours.

comme juges du premier concours et se mirent immédiatement à l'œuvre. Ils ont fait connaître le résultat de leur examen dans un rapport au gouvernement, description élaborée des trente-quatre fermes concurrentes.

On reste émerveillé de l'infinité de détails, menus en apparence, mais tous importants en réalité, dans lesquels est entré le jury, en jetant un coup d'œil sur la description



EUGÈNE CASGRAIN

Juge du premier concours.

des fermes, ainsi que sur le tableau général des points sur lesquels portait l'examen, formant soixante-quinze colonnes de chiffres. Nous donnons ici une réduction de ce monumental tableau :

Numéros d'entrée	Noms des concurrents	Adresse	Date des visites		Total des points accordés	Numéros du Mérite
			Mois	Date		
10	Chs Champagne	St-Eustache	Juillet	14 et 15	91.90	1
1	Jas. Drummond	Petite Côte	Juin	25	88.45	2
3	Mme Geo. Kydd	do do	"	27	86 05	3
7	Arch. Oswald	Belle Rivière	Juillet	17	86.04	4
5	Geo. Irving	Pte aux Trembles	Juin	30	85 34	5
2	T. H. Trenholme	N. D. de Grâce	Août	4	85.23	6
2	John Nesbitt	Petite Côte	Juin	26	85.11	7
20	David Morrin	Lachute	Juillet	21	79 12	8
34	James Hodge	St-Laurent	Août	7	77.76	9
16	Hormidas Hotte	St-Martin	Juillet	12	75.61	10
9	Ovide Valiquette	Terrebonne	"	4	75.3[illegible]	11
31	J. Bte. Deslauriers	Valois	Août	2	75.05	12
27	Jos. Lortie	Ste-Justine	Juillet	29	75 01	13
19	Thos Dobbie	Lachute	"	19	71.45	14
22	Nelson Albright	St-Andrews	"	23	71.22	15
33	W. J. Hodge	St-Laurent	Août	6	69 51	16
18	John Doig	Lachute	Juillet	18	68.50	17
12	Elie Benoit	Ste-Anne des Pl	"	7	67.87	18
28	G. A. Barclay	Pte Fortune	"	24	67.46	19
15	Wilfred Ouimet	Ste-Rose	"	11	66.92	20
13	Stanislas Auger	New-Glasgow	"	8	66 50	21
6	Jos. Gadbois, père	Terrebonne	"	1	65.91	22
28	Ant. Bourbonnais	St-Polycarpe	"	30	65.61	23
30	Vict. Bourbonnais	do	Août	1	65 [illegible]5	24
8	F. X. Rocand	St-V. de Paul	Juillet	3	65 29	25
7	Ludger Thérien	St-Frs de Sales	"	2	65.27	26
21	John Gordon	Genoa P. Q	"	22	65.22	27
29	Julien Bourbonnais	Côteau du Lac	"	31	65 21	28
11	Frs Blouin	Ste-Anne des Pl	"	5	57.10	29
14	W Grignon	Ste-Adèle	"	9	54.90	30
26	Olivier Vézina	Ste-Marthe	"	28	52 26	31
25	J. Bte Brunet	do	"	26	41 80	32
4	Jean L'archevêque	St-V. de Paul	Juin	27	39 74	33
24	Didace Fiset	Rigaud	Juillet	26	27.60	34

III

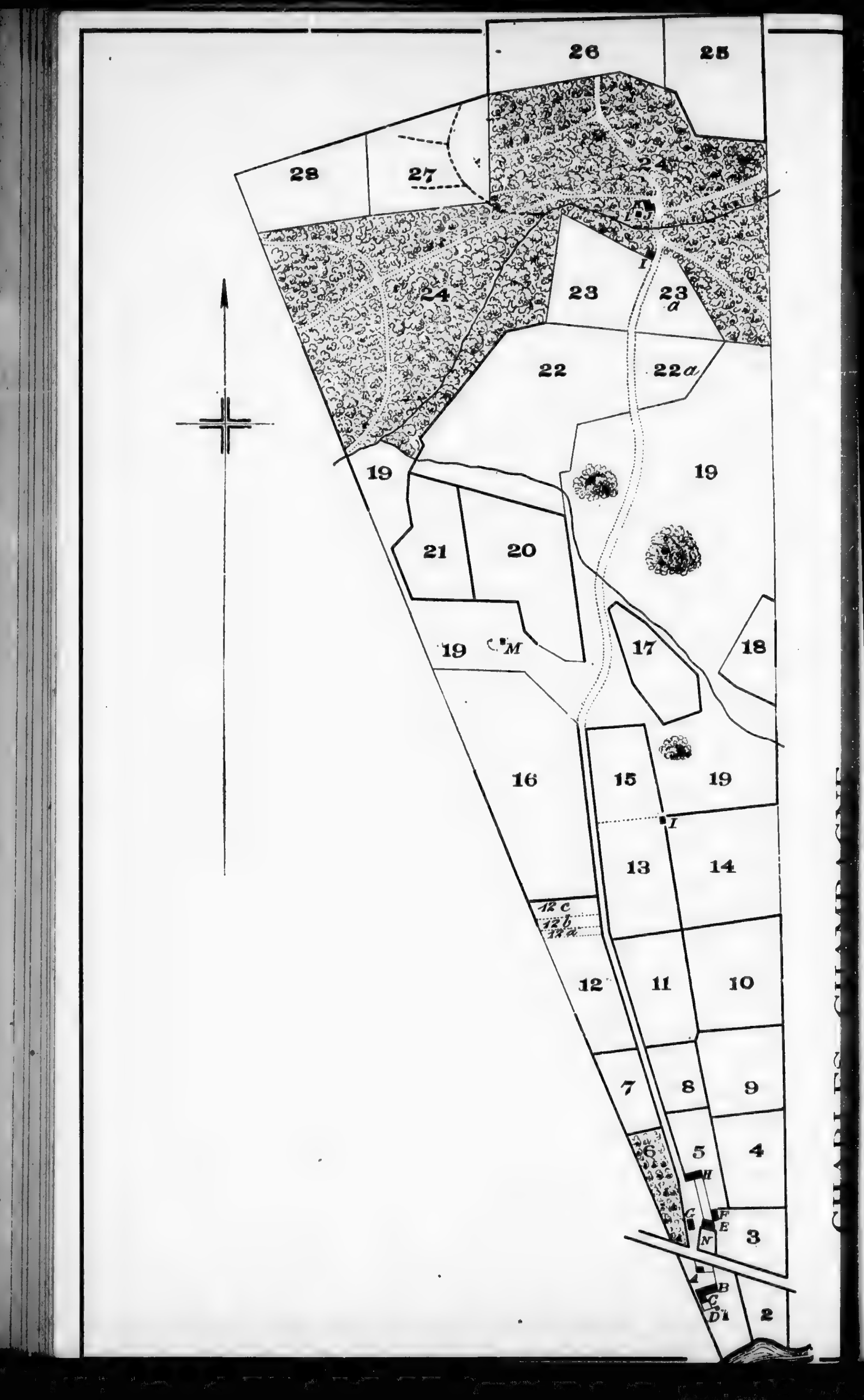
QUELQUES FERMES MODÈLES

Empruntons au rapport du jury la description de quelques-unes des fermes qui ont obtenu les premiers diplômes.

...es ...ate	Total des points accordés	Numéros du Mérite
...et 15	91.90	1
...25	88.45	2
...27	86 05	3
...17	86.04	4
...30	85 34	5
4	85.23	6
...26	85.11	7
...21	79 12	8
7	77.76	9
...12	75.61	10
4	75.3	11
2	75.05	12
...29	75 01	13
...19	71.45	14
...23	71.22	15
6	69 51	16
...18	68.50	17
7	67.87	18
...24	67.46	19
...11	66.92	20
8	66 50	21
1	65.91	22
...30	65.61	23
1	65 5	24
3	65 29	25
2	65.27	26
...22	65.22	27
...31	65 21	28
5	57.10	29
9	54.90	30
...28	52 26	31
...26	41 80	32
...27	39 74	33
...26	27.60	34

...LES

...escription de ... les premiers


26
25
28
27
24
L
J
I
23
23 a
22
22 a
19
21
20
M
17
18
16
15
13
14
12 c
12 b
12 a
12
11
10
7
8
9
6
5
4
H
G
F
E
N
3
B
C
D
2

M. Charles Champagne

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale		No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents.	Perches	Arpents	Perches			Arpents	Perches	Arpents	Perches
1	Prairie	1	87			7	Pois	2	24	2	24
2	"	2	00			14	Pommes de				
3	"	3	09				terre	8	41		
4	"	4	50			20	"	8	16		
5	"	2	10			12	"	2	95	19	52
8	"	2	53								
9	"	4	3			12a	Blé-d'inde				
10	"	6	96				pour four-				
15	"	3	67				rage vert	1	00		
17	"	4	32								
22	"	17	50			12b	Blé-d'inde				
23	"	5	73	59	00		pour la				
16	Pacage	12	84				table		52	1	52
26	"	7	75	20	59						
19	Pacage per-					12c	Fèves		33		33
	manent	59	46	59	46						
21	Blé	4	00			24	Forêt et				
27a	"	2	20	6	20		sucrerie	69	15	69	15
18	Avoine	3	37								
23a	"	3	45			6	Verger	2	00	2	00
28	"	6	27								
27	"	5	87				Jardin		40		40
25	"	8	41								
11	"	5	10				Terrain				
13	"	4	88	37	35		occupé par				
22a	Orge	3	30	3	30		chemins,				
6	Sarrasin	2	00				bâtisses et				
							clos de				
							pierre	8	94	8	94
										290	00

REMARQUES:

Le nord est indiqué par la flèche.

Les lignes noires épaisses indiquent les clôtures en pierre, les moins épaisses les clôtures en bois.

M. Charles Champagne

Nous avons visité, le 14 et le 15 juillet, la ferme de M. Charles Champagne, située à St-Eustache, comté des Deux-Montagnes ; elle a 291 arpents en superficie. Les travaux, sur cette ferme, sont conduits par M. Charles Champagne, avec l'aide de son fils Zéphir.

Les résultats obtenus sont si remarquables, les difficultés surmontées si grandes, que nous croyons devoir donner, avant tout, quelques détails sur la carrière de M. Champagne.

En les lisant, la génération croissante apprendra ce que peuvent la persévérance et le courage.

Charles Champagne naquit à Saint-Eustache en 1808, et il a par conséquent maintenant 82 ans. Son père, Louis Champagne, était conducteur des malles. Quand il mourut, Charles n'avait que onze ans. Un peu plus tard, obligé de gagner sa vie, il s'engagea comme cuisinier dans un chantier, près d'Ottawa, alors Bytown, au salaire de six dollars par mois en hiver, et de huit en été.

Ce fut sa besogne durant cinq ans ; il revint ensuite à Saint-Eustache. A l'âge de dix-sept ans, il épousait Christine Engrave, qui n'avait pas plus de fortune que lui. Il dut emprunter presque tous ses habits de noces. Les temps étaient durs alors. Il eut souvent à travailler bien fort pour la modique somme de deux à trois sous de l'heure ; et, même à ce prix, n'était-il pas toujours capable de trouver de l'emploi pour une journée entière. Quand il était sans ouvrage, il allait par les bois couper des branches de cèdre, avec lesquelles il fabriquait des balais qu'il vendait un sou pièce. Sa femme, pendant ce temps-là, filait de la laine, à la maison, pour six sous la livre.

Un jour il acheta un vieux cheval, et vendit une vache qu'il avait. Avec le prix de la vache, c'est-à-dire huit dollars, il acheta seize minots de sel qu'il alla échanger à Hawksbury pour du blé-d'inde ; un minot de sel lui rapportait un minot et quart de blé-d'inde. A son retour il acheta du cuir, et fit fabriquer cinq cents paires de souliers sauvages par les pauvres du voisinage. Il repartit ensuite pour Hawksbury, et échangea encore sa nouvelle marchandise pour du blé-d'inde. Son bénéfice lui permit d'acheter une paire de chevaux, pour laquelle il donna tout ce qu'il avait, outre son vieux cheval.

Il partit alors pour Ottawa, et dans un des chantiers, il vendit à un fabricant de bois ses chevaux tout attelés, pour la somme de $120.00, et s'engagea à fournir quatre autres paires de chevaux au même acheteur, pour le même prix.

Il ne toucha cependant que $60.00 sur le prix de la première vente, la balance ne devant lui être payée que sur la livraison des quatre autres paires de chevaux.

Il acheta ceux-ci à crédit, et dépensa pour leur transport les $60.00 qu'il avait reçus en à compte, sur la vente des premiers.

L'acheteur, satisfait des chevaux, donna à Charles Champagne un ordre pour leur paiement. Quand il présenta cet ordre, il lui fut répondu qu'il ne pouvait pas être soldé avant l'arrivée, à Québec, du bois coupé par celui qui avait acheté ses chevaux. S'il restait quelque chose après règlement de toutes les avances faites pour la coupe du bois, M. Charles Champagne serait payé. Finalement il ne reçut jamais un sou de tout le montant qui lui était dû.

Plus pauvre que jamais, et endetté d'une forte somme, M. Champagne se fit marchand de biscuits et de bonbons ; et, grâce à ce petit négoce, il parvint, en dix ans, à payer les quatre paires de chevaux qu'il avait achetés à crédit, et pour lesquels lui-même n'avait jamais été payé.

Il ouvrit alors une petite boulangerie qu'il exploita durant quelques années. Pendant les troubles de 1837, il était au nombre des patriotes, et fournissait le pain aux insurgés. A la bataille de Saint-Eustache, il fut fait prisonnier, conduit à Montréal, et libéré après dix jours de prison.

Il y a à peu près trente-cinq ans, il acheta la ferme sur laquelle il réside actuellement. Le propriétaire d'alors, la trouvant trop difficile à cultiver et trop pierreuse, préférait exploiter la terre de son voisin, moyennant la moitié des produits.

M. Champagne, n'offrant pas de garanties pour le paiement, dût naturellement accepter des conditions fort onéreuses. Le prix d'achat fut fixé à $5,284.00 payables par versements.

Quand M. Champagne acheta cette ferme, il ne possédait pas autre chose qu'un petit emplacement sans valeur, ainsi que deux chevaux et deux vaches, et il devait $400.00.

Il y a vingt-deux ans que Charles Champagne a perdu sa femme, avec laquelle il avait toujours vécu dans la plus grande et la plus paisible union. Il avait eu d'elle treize enfants, dont il ne reste que quatre, deux garçons et deux filles, tous ayant reçu une bonne instruction et vivant à l'aise. Le plus jeune des garçons, Zéphir, sa femme et ses deux filles, demeurent avec le père sur le bien paternel.

Aujourd'hui la ferme est payée, et dans d'excellentes conditions. Elle est pourvue d'instruments aratoires et de bestiaux qui peuvent faire honneur à n'importe quelle ferme de notre Province. Le tout, dit M. Champagne, provenant du revenu de la ferme elle-même.

Nous résumons ici, en quelques mots, les renseignements que M. Charles Champagne nous a donnés, sous le titre de :

COMMENT ON FAIT DE BON OUVRAGE.

M. Champagne recommande l'industrie, le soin de toutes choses et l'économie. " Il faut éviter, dit-il, les extravagances, améliorer et enrichir un morceau de terrain chaque année, l'ensemencer aussitôt que possible en trèfle et en mil, y récolter du foin aussi longtemps que cela paie, et ensuite le mettre en pâturage.

" Par ces moyens, le bétail et le revenu augmenteront. Ne pas avoir peur d'emprunter de l'argent pour épierrer un nouveau morceau de terre, ou pour faire toute amélioration utile et profitable.

" Après y avoir enlevé les pierres, continue M. Champagne, y avoir charroyé de la terre, à différents endroits, pour couvrir des roches plates et niveler ainsi le terrrain de façon à pouvoir le labourer facilement, le plus mauvais de mes morceaux de terre m'a toujours rapporté assez pour couvrir mes frais, en trois ans.

" Quand vous épierrez, ajoute-t-il, transportez la pierre et faites-en des clôtures *de suite*, pour ne pas mettre deux fois la main à l'œuvre. Quand on met de côté les pierres pour faire de la clôture plus tard, ce *plus tard* ne vient jamais, et les tas de pierres deviennent un refuge pour les mauvaises herbes et les cenelliers. Ne faites pas vos champs si grands que vous ne puissiez les engraisser parfaitement en un an, et faites en sorte qu'il soient tous, autant que possible, en communication facile avec vos bâtiments, de manière à ce que vous puissiez au besoin vous servir de chacun d'eux comme pâturage, sans que les bestiaux aient à passer sur les autres champs. Ne labourez pas une trop grande étendue de terrain, un petit terrain, bien cultivé et bien soigné, vous donnera plus de profit net qu'un grand terrain mal travaillé et mal entretenu.

" N'appauvrissez pas votre terrain par des labours répétés, sans engrais ; *enrichissez-le toujours*.

" Quand j'exploite un terrain sablonneux, dit-il, j'y sème de l'avoine ; si le terrain est riche et bien travaillé, j'y sème du blé, quelquefois des pommes de terre. Je

laboure l'automne ou le printemps, et j'ameublis la terre autant que possible. J'ai pour coutume de ne semer que ce qui convient au terrain ; mais je ne sème jamais la graine fourragère sans que la terre ait été bien fumée. Généralement je fais deux ou trois récoltes sur un terrain bien labouré. Je récolte d'abord du grain ou des pommes de terre, puis du grain avec graines fourragères, ensuite je laisse en foin et fauche aussi longtemps que cela me donne du profit, à moins que je n'aie besoin de ce morceau de terre pour quelque chose de particulier ; mais je mets toujours le terrain en pâturage, avant de le labourer."

Et M. Champagne ajoute :

" Ne mettez pas à la charrue plus de terrain pauvre qu'il ne vous est possible d'enrichir parfaitement l'année suivante. Engraissez-le et semez à peu près une étendue égale de terrain engraissé, chaque année."

Nous cesserons de citer les sages remarques de M. Champagne, pour en venir à la description de sa terre.

En jugeant les fermes, nous nous sommes invariablement occupés, en premier lieu, du système de rotation qu'on y suivait. Quand nous questionnâmes M. Champagne sur ce point, nous fûmes surpris de la lucidité d'esprit et du jugement qu'il a conservés jusqu'à l'âge avancé de quatre-vingt-deux ans.

Nous commençâmes la visite de sa terre, sous l'impression que la pratique ne pouvait certainement répondre à ses théories et qu'il n'avait pas toujours suivi son système, surtout pour les parties reculées de sa ferme, où la nature du sol présente de sérieux obstacles. Nous nous rendîmes au pâturage permanent et à chacun des champs par une magnifique allée qui part des bâtiments.

Toutes les barrières sont solidement construites, bien peintes et marquées avec numéros correspondant sur chacun des poteaux. Plusieurs des champs ont des clôtures en pierre : nous en avons mesuré, les plus petites ont trois pieds et six pouces de hauteur, et deux pieds de

largeur au sommet. Il y en a même qui ont cinq pieds et demi de hauteur, douze pieds de large au bas, et dix au sommet. Les unes s'enfoncent sous terre à une profondeur de six pieds, d'autres seulement à trois ou quatre ; mais toutes sont arrangées de manière à servir de drains.

M. Champagne a fait mesurer ces clôtures de pierre, elles renferment environ 1600 toises de pierre et ont une longueur totale d'environ 175 arpents ; les drains, la pierre requise pour élever le niveau des chemins, les cours, solages des bâtisses, quais au bord de la rivière, etc., contiennent environ 400 toises, soit 2,000 toises en tout, ce qui à 20 voyages de la toise donnera 40,000 voyages. Comme de raison, ceci ne peut être qu'un calcul approximatif, mais qui démontre combien M. Champagne a dû travailler depuis tant d'années pour améliorer sa terre et la mettre dans l'état où elle se trouve maintenant.

M. Champagne attira notre attention sur un champ, nous croyons que c'est celui qui porte le No. 16 sur le plan annexé à ce rapport. Il trouve ce champ trop étendu pour son genre de culture ; il a l'intention d'en diminuer les dimensions.

Le sol de chacun des champs est devenu très riche, ce qui est dû sans doute au système de rotation suivi. Les champs les plus éloignés, ceux qui portent les Nos. 25, 26, 27 et 28, sur le plan, sont tous dans le même excellent état. Les grains et le foin y sont semblables à ceux qui sont cultivés à proximité des bâtiments. En somme, la pratique suivie par M. Champagne s'accorde parfaitement avec sa théorie.

Non seulement il sait " comment faire de bon ouvrage," mais il le fait.

A peu près aux tiers de la profondeur de sa ferme, M. Champagne a conservé une superficie de soixante et neuf arpents en forêt, contenant environ trois mille érables et, par ses soins et son intelligence, il a su en tirer un beau profit. En 1889, la vente de son sirop d'érable lui a rap-

porté $1,368.00 ; il le fait vendre, en détail, de bonne heure dans la saison, sur le marché de Montréal. Le bénéfice net de sa terre pour l'année dernière se monte à $3,406.23 comme on peut le voir par le compte ci-annexé.

Au sujet de cette question du profit de la culture, l'on nous permettra de citer encore une des remarques si pleines de bon sens de M. Charles Champagne : " On est " si habitué à dire et à croire que la culture ne paie pas, " que l'on ne peut pas se faire à l'idée que quelqu'un puisse, " par le travail de la terre, arriver à se créer une position " enviable. Qu'on le sache, la terre n'est pas ingrate. " Elle nous récompense généreusement pour ce que nous " faisons pour elle, mais il faut la travailler, sans cesse ; " pas de temps à perdre pour le cultivateur, tous ses " instants sont bien plus précieux qu'on ne le croit " généralement."

Pour augmenter son engrais tout en consommant son fourrage de la manière la plus profitable pour le cultivateur, c'est-à-dire sur sa ferme, M. Champagne achète autant de bêtes à cornes qu'il le peut en automne ; lorsqu'elles sont à bon marché, il en prend bien soin pendant l'hiver, et au printemps, il les revend avec un bon bénéfice ; outre le profit en argent, il augmente par là considérablement la quantité de fumier nécessaire pour engraisser sa terre.

M. Charles Champagne a sur sa ferme : un étalon St-Laurent, croisé ; 8 juments poulinières, qui travaillent sur sa ferme ; plus 2 chevaux de travail ; 3 poulains de 3 ans, domptés ; 3 poulains de 2 ans ; 2 poulains d'un an. Les poulains de l'année ne sont pas mentionnés ; quand il a fait son entrée au concours le 20 mai dernier, ses juments n'avaient pas encore rapporté. Il a de plus : un taureau Ayrshire pur sang ; 18 vaches laitières, dont 3 sont pur Ayrshire ; un animal destiné à la boucherie, de 2 ans ; 8 animaux d'élevage de 2 ans et plus, dont un pur Ayrshire, les autres croisés ; 7 animaux d'élevage d'un an et plus dont un pur Ayrshire ; 7 animaux d'élevage de l'année dont 2 pur Ayrshire. De plus, un verrat Yorkshire pur, 3 truies d'élevage, Yorkshire pur, 4 jeunes truies croisées, un dinde, 2 femelles, 3 coqs et 42 poules, race croisée.

La division de la ferme de M. Charles Champagne et la proportion de chaque genre de culture peuvent se constater en référant au plan et aux explications qui l'accompagnent.

Nous avons accordé, comme on le verra par le Tableau Général des points, 91. 90 points à M. Champagne. Il mérite plus pour ses améliorations permanentes qui sont fort remarquables, mais nous avons dû nous restreindre aux limites prescrites par le Règlement du Concours.

Sans vouloir, en aucune façon, préjudicier aux droits de ceux qui, au bout des cinq années de concours, pourraient en vertu de la Loi prétendre à la médaille d'or du " Très grand mérite exceptionnel," nous recommandons respectueusement que, vu le très grand mérite de M. Charles Champagne, et vu surtout son âge si avancé, sans attendre l'expiration des cinq années, il lui soit donné maintenant une médaille d'or qu'il pourra porter pendant les dernières années d'une vie si bien remplie, et nous croyons que la Province s'honorera en honorant ce patriarche des cultivateurs canadiens.

S. N. Blackwood,

E. Casgrain.

Juges du Concours Prov. de Mérite Agricole.

M. James Drummond

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
2	Verger en foin	4	40		
5	En trèfle	25	50		
8	Foin	13	00		
8	"	30	00		
10	"	12	00		
16	"	15	20		
17	"	16	00		
18	"	8	00	124	10
13	Pacage	21	00		
14	"	16	00		
15	"	9	20		
16	"	12	00		
3	Pacage permanent	19	30	77	50
7	Blé	9	00	9	00
11	Avoine	10	50		
20	"	10	00		
21*a*	"	2	00	22	50
6	Orge	12	75	12	75
4	Pommes de terre	16	00		
21	" "	8	00	24	00
8*a*	Bettes	3	50	3	50
8*b*	Carottes	1	00	1	00
8*c*	Blé-dinde	6	30	6	30
	Bâtisses, chemins et clôtures en pierre	6	35	6	35
	Vergers non inclus dans No 2	4	00	4	00
22	N'appartient pas à M. Drummond				
W	Auges pour abreuver le bétail dans les champs avec l'eau pompée par le moulin à vent				
X	Moulin à vent pour pomper l'eau				
Y	Source				
	Superficie	......	......	291	00

REMARQUES :

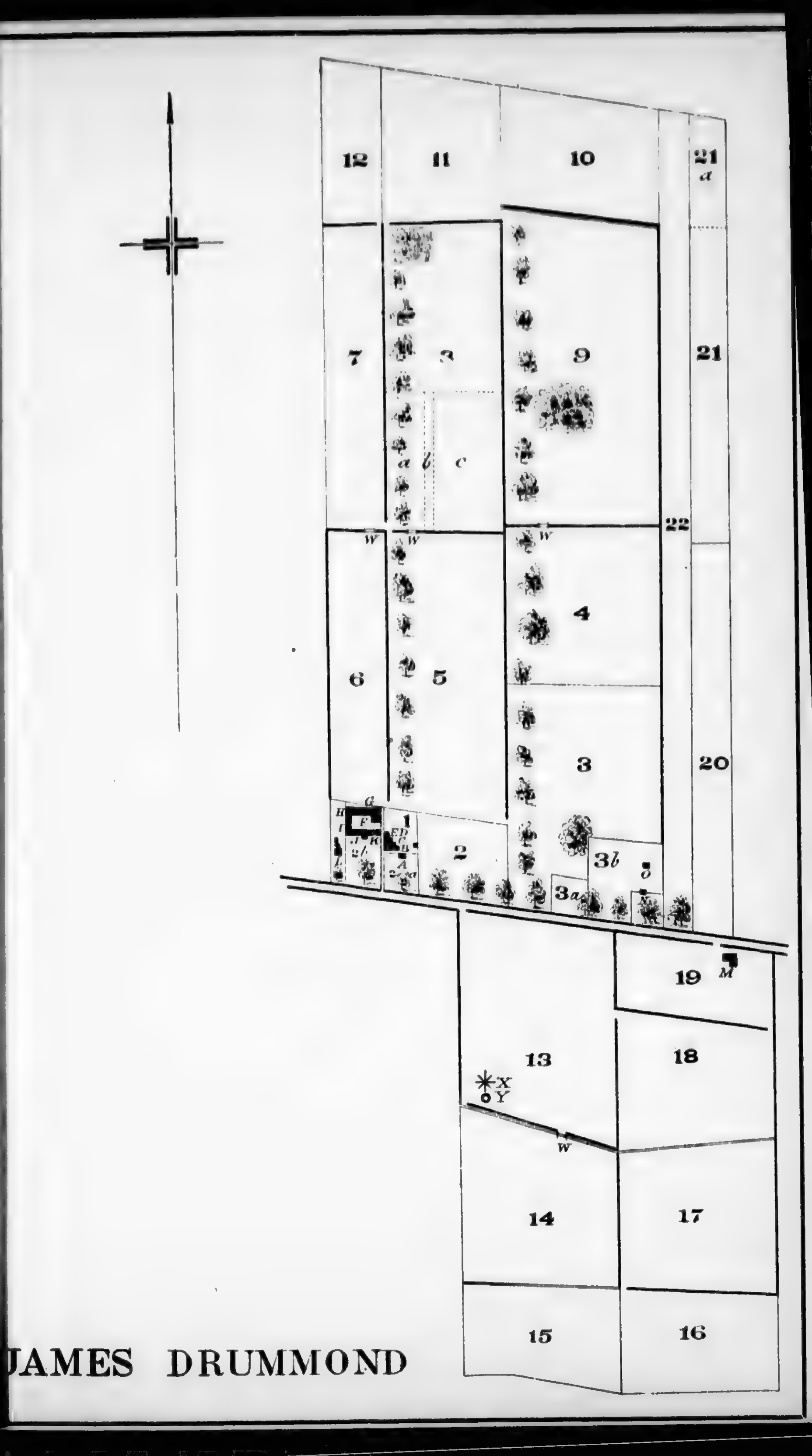
La flèche indique le nord. Les lignes les plus noires et épaisses indiquent les clôtures de pierre, les lignes légères les clôtures en bois.

nond

SA FERME

...icie du champ	Superficie totale	
Perches	Arpents	Perches
40		
50		
00		
00		
00		
20		
00		
00	124	10
00		
00		
20		
00		
30	77	50
00	9	0'
50		
00		
00	22	50
75	12	75
00		
00	24	00
50	3	50
00	1	00
30	6	30
35	6	35
00	4	00
....	291	00

... noires et épaisses
...ôtures en bo's.



M. James Drummond

Nous, soussignés, ayant été choisis comme juges des fermes entrées pour le Concours de Mérite Agricole, faisons rapport que le 25 juin dernier nous avons fait la visite de la ferme de M. James Drummond, connue sous le nom de Park Hill, située à la Petite Côte, comté d'Hochelaga, contenant 291 arpents en superficie.

Cette terre appartient à M James Drummond pour l'avoir eue en héritage de son oncle. John Drummond, un des meilleurs fermiers écossais de son temps, qui a pris cette terre en bois debout, l'a défrichée et y a fait des travaux considérables de drainage et autres améliorations qui ont été continués par M. James Drummond, le propriétaire actuel.

M. James Drummond a fidèlement marché dans les traces de son oncle. Il a importé d'Angleterre des Ayrshires des meilleures familles laitières ; aujourd'hui il a un troupeau d'environ 60 têtes enregistrées qui peuvent rivaliser avec n'importe quel troupeau d'Ayrshire de la Puissance, surtout pour les qualités laitières.

Son mode de culture est bien approprié à sa terre, eu égard à la proximité du marché de Montréal. Cette petite distance d'environ cinq milles lui permet de vendre le lait et la crême et aussi de se procurer facilement tout l'engrais dont il a besoin.

Son système de rotation est excellent considérant les circonstances dans lesquelles il est placé, et c'est la base d'une culture raisonnée qui tend continuellement à l'enrichissement du sol.

La maison et ses dépendances, glacière, granges, étables et écuries, quoique anciennes, sont bien adaptées à ses besoins. Nous avons appris avec plaisir que depuis notre visite M. Drummond avait fait faire un magnifique silo, qui, nous l'espérons, lui donnera entière satisfaction.

Un beau jardin orne le devant de la maison, et de chaque côté il y a des vergers contenant un nombre considérable d'arbres. On voit aussi sur cette ferme une belle basse-cour, où il élève des dindes, des poules et des oies.

Les champs sont tous en bon état de culture à l'exception des champs Nos. 10 et 11 qui ont souffert des pluies abondantes du printemps, nous croyons par manque de drainage suffisant.

Les pâturages sont très riches. Dans ses champs, l'on voit des auges toujours remplies d'eau pure qu'un moulin à vent fait remonter d'une source qui ne tarit jamais et fournit l'eau dans toutes les bâtisses et les champs, au moyen de tuyaux sous terre.

M. Drummond est l'inventeur d'une brouette qui arrose deux rangs de pommes de terre à la fois, avec le vert de Paris. Il a aussi adopté le même système avec une voiture conduite par un cheval. On voit chez lui tous les instruments nécessaires pour une bonne culture.

D'après les comptes de M. Drummond, il a réalisé $1200.00 de bénéfice net, avec sa terre en 1889.

Il a acheté pour employer sur sa terre, 500 charges de fumier et dix barriques de plâtre. Le plan annexé à ce rapport indique la manière dont cette ferme est subdivisée et la proportion consacrée à chaque genre de culture.

Nous croyons devoir publier la réponse de M. Drummond à certains renseignements que nous lui avons demandés, comme elle contient des détails qui intéresseront tous les cultivateurs. La voici :

" Mon oncle est arrivé au Canada sans aucune ressource. Il entra au service de Sir William Logan, à huit piastres par mois. Il mit de côté un peu d'argent ; acquit notre propriété d'un habitant âgé, qui se donna à lui ; quelque temps après, il acheta la terre avoisinante, partie en bois debout et le reste non essouché.

" Petit à petit il arracha les souches, et ramassa les pierres, un peu, toutes les années ; il partagea la ferme

en pièces de forme régulière, charroya les pierres pour en faire des clôtures, fit des drains là où ils étaient nécessaires, en les remplissant de cailloux, chaque année améliorant la terre et retirant un revenu régulier de ces améliorations.

" Je demeurais avec mon oncle et travaillais avec lui. Je l'ai aidé dans tous ces travaux et, entre autres, en donnant le premier labour.

" A sa mort, il y a 25 ans, mon oncle me laissa cette terre. Déterminé à maintenir la réputation des Drummond comme cultivateurs, je continuai les améliorations commencées par mon oncle, tout en retirant un bon revenu de mon ouvrage.

" Je commençai par rebâtir toutes les clôtures de pierre qui se trouvaient plus ou moins dérangées depuis qu'elles avaient été construites, et je fis de nouveaux drains, là où le besoin s'en faisait sentir, m'efforçant de mettre la ferme dans le meilleur ordre possible.

" Je commençai, en même temps, à planter des arbres, comme il n'y en avait aucun dans le voisinage des bâtisses, et j'en ai planté plusieurs centaines. J'ai planté deux rangées d'arbres dans toute la longueur de la ferme à une distance d'un demi-arpent l'un de l'autre dans chaque rang, de manière à avoir un arbre à chaque quart d'arpent, aussi deux rangées, à travers la ferme, à la même distance. Les arbres me sont très utiles pour me guider, et me donnent la mesure et la direction voulue en labourant et en fauchant. Tout ce que j'ai à faire pour travailler avec régularité, c'est de me régler sur ces arbres, l'un après l'autre, comme sur des jalons ; ainsi, outre leur beauté et l'ombrage qu'ils donnent, ces arbres me sont d'une grande utilité.

" Une autre amélioration importante a été introduite pour l'approvisionnement de l'eau. Nous n'avions pas d'autre eau dans le voisinage de la maison et des étables que celle d'un puits, que nous pompions à bras. Mais, avec l'accroissement du bétail, cet approvisionnement devint insuffisant. Alors je me décidai à essayer de pomper l'eau d'une source excellente située à dix arpents

des étables, au moyen d'un moulin à vent et d'une pompe aspirante. En prenant mes niveaux, je vis que j'avais à surmonter une élévation de quarante pieds, ce que je ne pouvais pas faire en plaçant mon moulin à vent auprès des étables. Je me trouvais fort embarrassé, lorsque l'idée me vint de mettre le moulin à vent auprès de la source et d'employer une pompe foulante (force pump) pour monter l'eau jusqu'aux bâtisses. C'est ce que je fis, et j'envoie maintenant l'eau au moyen d'un tuyau d'un pouce et demi jusqu'aux bâtisses, dans une citerne de vingt-quatre pieds sur neuf et de huit pieds de profondeur.

" Il y a trois ans, j'ai construit une autre citerne pour fournir de l'eau au bétail dans les pièces de terre éloignées où il n'y avait pas d'eau, pendant la sécheresse de l'été. J'y fais parvenir, maintenant, l'eau par un tuyau d'un pouce. Dans chaque division de la ferme, il y a de grandes auges, avec soupapes à valves, arrangées de façon à boucher le tuyau automatiquement, dès que les auges sont pleines, de sorte que l'eau ne se trouve pas gaspillée. Ces auges sont désignées sur le plan par la lettre W.

" Vous voyez que je n'ai pas été oisif, depuis que j'ai hérité de cette ferme.

" L'on me permettra d'ajouter que j'ai toujours remporté le premier prix dans toutes les compétitions pour les fermes les mieux tenues, dans le comté d'Hochelaga, chaque fois qu'il m'a été permis de concourir. "

M. James Drummond a sur cette ferme : 2 juments poulinières, 12 chevaux de travail, un jeune cheval de 3 ans, trotteur de pure race, deux taureaux pur Ayrshire et 30 vaches à lait Ayrshire, toutes enregistrées, 25 têtes de jeune bétail de 2 ans et plus, enregistrées, 4 jeunes animaux d'un an et 8 veaux enregistrés. Sa basse-cour renferme des dindes et autres volailles d'excellente race.

Nous recommandons que la médaille d'argent et le Diplôme de très grand mérite soient accordés à M. James Drummond.

S. N. BLACKWOOD,
E. CASGRAIN,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

à vent et d'une
eaux, je vis que
uarante pieds, ce
on moulin à vent
barrassé, lorsque
ent auprès de la
nte (force pump)
C'est ce que je fis,
d'un tuyau d'un
s une citerne de
pieds de profon-

utre citerne pour
ces de terre éloi-
: la sécheresse de
au par un tuyau
la ferme, il y a
ves, arrangées de
ment, dès que les
ne se trouve pas
r le plan par la

f, depuis que j'ai

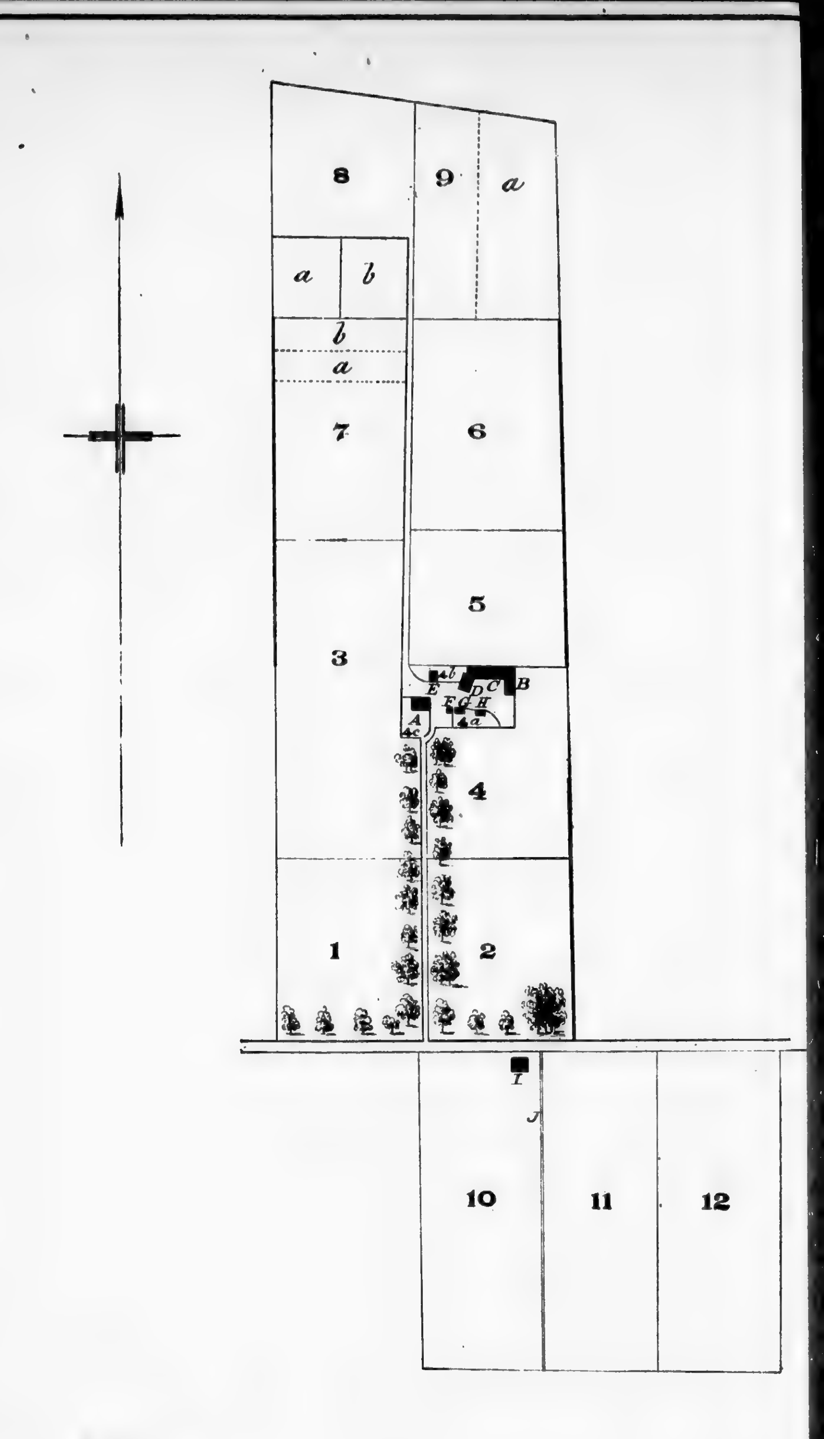
j'ai toujours rem-
ompétitions pour
mté d'Hochelaga,
ourir."

ferme : 2 juments
eune cheval de 3
: pur Ayrshire et
trées, 25 têtes de
ées, 4 jeunes ani-
a basse-cour ren-
cellente race.
le d'argent et le
accordés à M.

KWOOD,

IN,

e Mérite Agricole.



MRS
GEORGE KIDD

Madame George Kydd

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan.		Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
1	Prairie	12	80		
3	"	20	25		
6	"	15	17		
9	"	7	84		
12	"	18	90	74	96
2	Pâturage	12	80		
8	"	9	45	22	25
4	Blé	....	....	13	85
5	Avoine	8	00		
10	"	18	90		
11	"	18	90	45	80
9*a*	Orge	....	....	7	84
7	Pommes de terre	....	....	10	20
7*a*	Bettes	....	....	2	25
7*b*	Carottes	....	....	2	25
8*a*	Blé-d'inde	....	....	3	00
8*b*	Bois	....	....	3	00
	Jardin, cour, bâtisses et chemins	....	....	3	50
	Superficie totale	....	....	188	91

REMARQUES :

La flèche indique le nord.

Les lignes les plus noires et épaisses indiquent les clôtures de pierre, les lignes légères, clôtures de bois.

Madame George Kydd

Le 27 juin nous nous transportâmes en voiture chez Madame Geo. Kydd, un mille environ plus au nord-est de la terre de M. John Nesbitt. Nous avons de suite procédé à la visite de sa ferme, accompagnés de ses deux fils. Cette terre contient environ 190 arpents en superficie, la division est parfaite et le système de rotation est bien adapté aux circonstances, eu égard à la proximité du marché de Montréal.

Une très belle allée, bien close, part du chemin public et monte au milieu de la terre jusqu'au dernier champ; de cette allée on communique dans tous les champs au moyen de barrières.

Les bâtisses se trouvent sur le milieu de la ferme, d'où l'on voit tous les champs. La maison est grande, bien ventilée, avec une division très bien appropriée pour une ferme de ce genre. Une bonne glacière se trouve près de la maison. Les granges, écuries, étables, hangars à grains et remises, quoique anciens, sont tous en bon ordre. Le bétail, tout Ayrshire, est bien beau ; une bonne partie est enregistrée. Les chevaux sont des Clydes. Madame Kydd remporta plusieurs premiers prix à la dernière Exposition Provinciale, à Québec, avec ses Clydes.

L'ordre dans les bâtisses, dans les clôtures, dans les champs, les belles prairies, les pâturages riches et exempts de mauvaises herbes, de même que la belle apparence des champs, des céréales et des racines démontre un excellent système de culture.

Le plan annexé au rapport indique la manière dont cette ferme est subdivisée et la proportion consacrée à chaque genre de culture.

Les comptes de Madame Kydd sont bien tenus ; ses ventes se montent, pour 1889, à $2,244.05 et ses dépenses tant pour exploitation que pour améliorations à sa propriété et à ses bâtisses à $1,583.96, laissant en mains une balance de $660.09.

Madame Kydd a acheté en 1889, pour employer sur sa ferme, 400 voyages de fumier, 16 barriques de plâtre et une tonne de superphosphate. Il y a sur cette ferme deux étalons Klydesdale, cinq juments poulinières, quatre chevaux de travail, quatre poulains de trois ans, et quatre de deux ans, un taureau, dix-neuf vaches à lait et trois animaux à l'engrais.

Nous recommandons, vu le nombre de points de 86.06 obtenus par Madame Kydd, qu'il lui soit décerné un diplôme de Très Grand Mérite et la médaille d'argent.

S. N. Blackwood,

E. Casgrain,

Juges du Concours de Mérite Agricole.

———

M. Archibald Oswald

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE LA FERME

No. sur le plan		Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
4*b*	Prairie..	6	00		
4*c*	"	3	00		
2*d*	"	1	12		
3*d*	"	1	50		
6*a*6*b*	"	12	45	24	07
2*abc*	Pâturage..	9	75		
4*a*	"	4	75		
5*abc*	"	9	75		
3*abc*	"	8	85	33	10
1*d*	Pâturage permanent........................	....	....	3	87
1*a*	Avoine..	6	00		
1*b*	"	3	90		
7*ab*	"	5	85	15	75
1*c*	Blé..	....	....	4	65
7*c*	Orge..	....	....	4	50
8*a*	Mélange (avoine et pois)................	....	....	3	35
8*b*	Pois..	....	....	1	50
8*c*	Blé-d'inde..				
8*d*	"				
8*h*	"	....	....	1	55
8*g*	Bettes..	....	....	0	80
8*f*	Carottes..	....	....	0	40
8*i*	Fêves..	....	....	0	15
8*ak*	Pommes de terre........................	....	....	4	40
9	Foin d'eau..	....	....	16	00
11	Verger et jardin........................	....	....	1	00
10	Forêt..	....	....	54	00
	Chemins, bâtisses, etc................	....	....	2	00
	Superficie totale................	....	....	171	84

REMARQUES :

La flèche indique le nord.

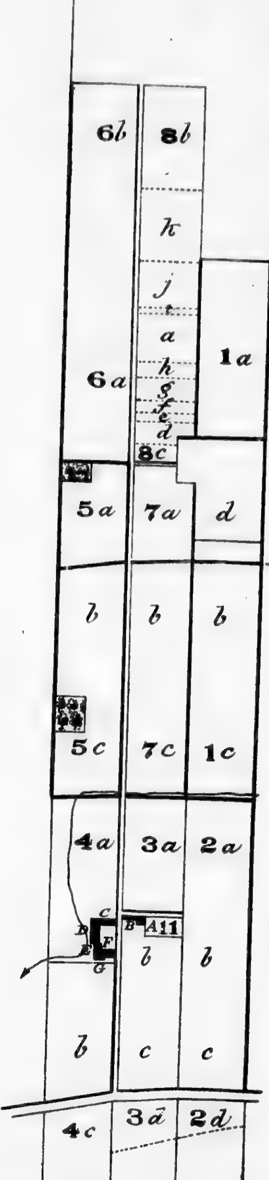
Les lignes les plus noires et épaisses indiquent les clôtures en pierre, les plus légères, clôture en bois.

…Oswald

…U DE LA FERME

…uperficie du champ		Superficie totale	
Arpents	Perches	Arpents	Perches
6	00		
3	00		
1	12		
1	50		
2	45	24	07
9	75		
4	75		
9	75		
8	85	33	10
…	…	3	87
[illegible]	00		
[illegible]	90		
[illegible]	85	15	75
…	…	4	65
…	…	4	50
…	…	3	35
…	…	1	50
…	…	1	55
…	…	0	80
…	…	0	40
…	…	0	15
…	…	4	40
…	…	16	00
…	…	1	00
…	…	54	00
…	…	2	00
…	…	171	84

…es clôtures en pierre,



M. Archibald Oswald

Le 17 juillet nous visitâmes la ferme de M. Archibald Oswald, de la Belle Rivière, comté des Deux-Montagnes. Cette ferme a 171 arpents en superficie. Nous considérons que son système de rotation est satisfaisant. La division est parfaite, donnant accès à chaque champ par une allée bien clôturée. Les clôtures, tant en bois qu'en pierre, sont en bon ordre. La ferme est exempte de mauvaises herbes. La maison d'habitation est satisfaisante sous tous les rapports. La grange, les étables, porcherie et poulailler, sans présenter toutes les améliorations modernes, sont cependant bien adaptées à ses besoins et remplissent les conditions voulues d'économie. Les outils sont en nombre suffisant et d'une bonne qualité ; nous avons trouvé là un bon arrache-pierre, qui a coûté $110.

Le fumier est conservé avec soin, sous un abri. Nous avons tout trouvé en bon ordre sur cette ferme. Les comptes sont bien tenus, et indiquent un profit net de $670.00 pour l'année 1889.

M. A. Oswald a acheté en 1889, pour employer sur sa ferme, une barrique de plâtre, six barriques de chaux et soixante minots de cendre.

Le bétail est comme suit : Deux très bonnes juments ayant du sang Clyde, deux chevaux de travail, un cheval de trois ans et un d'un an, bons. Deux taureaux Ayrshire pur sang, quatorze vaches à lait, deux pour la boucherie, dix jeunes bêtes à cornes de deux ans, quatre d'un an, et quatre veaux, dont l'un de race pure. Les vaches et les jeunes bêtes pures Ayrshire, ou s'en rapprochant beaucoup, sont très satisfaisantes. Un verrat, deux truies et treize jeunes cochons, de races mêlées, mais bons. Un dindon, deux dindes, trente-cinq jeunes dindes, bons. Deux coqs, trente-cinq poules et soixante poulets, bons, de la race des Plymouth Rock, presque purs. Un jars, deux oies et dix-

sept oisons, bons. Un canard, deux cannes et quarante-deux jeunes canards, bons.

La récolte du grain et de légumes, bonne, bien nettoyée et soignée, et nous avons trouvé les prairies, qui sont la vraie pierre de touche de la valeur du système de rotation, dans un état très satisfaisant.

Nous regrettons de voir que 16 arpents en superficie de la meilleure terre, sur le No. 9 du plan, ainsi qu'une grande partie des fermes avoisinantes, souffrent beaucoup de ce que le lit de la Rivière du Chêne se remplit peu à peu de vase, ce qui fait refluer l'eau sur ces terrains, comme elle ne peut pas trouver son écoulement dans le cours de la rivière. Cela cause, chaque année, aux propriétaires de ces terres, des dommages au montant de plusieurs mille piastres. La rivière se bouche ainsi, à cause du peu de chute de son cours et aussi parcequ'il est tellement tortueux.

Plusieurs des propriétaires désirent porter remède au mal, d'autres hésitent, malheureusement il n'y a pas d'ententeentreeux. C'estun de ces cas où l'intervention du gouvernement nous paraîtrait justifiable, pour régler le cours de cette rivière, sinon le mal ira en augmentant et le résultat sera la ruine de plusieurs biens d'une grande valeur.

Le plan annexé au rapport indique la manière dont cette ferme est subdivisée, et la proportion consacrée à chaque genre de culture.

Vu le nombre de points accordés à M. Archibald Oswald, soit 86.04, nous recommandons que la Médaille d'argent lui soit octroyée, ainsi que le diplôme de Très Grand Mérite.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

nes et quarante-

bonne, bien net-
les prairies, qui
r du système de

nts en superficie
an, ainsi qu'une
ffrent beaucoup
e remplit peu à
r ces terrains,
lement dans le
née, aux proprié-
ant de plusieurs
à cause du peu
l est tellement

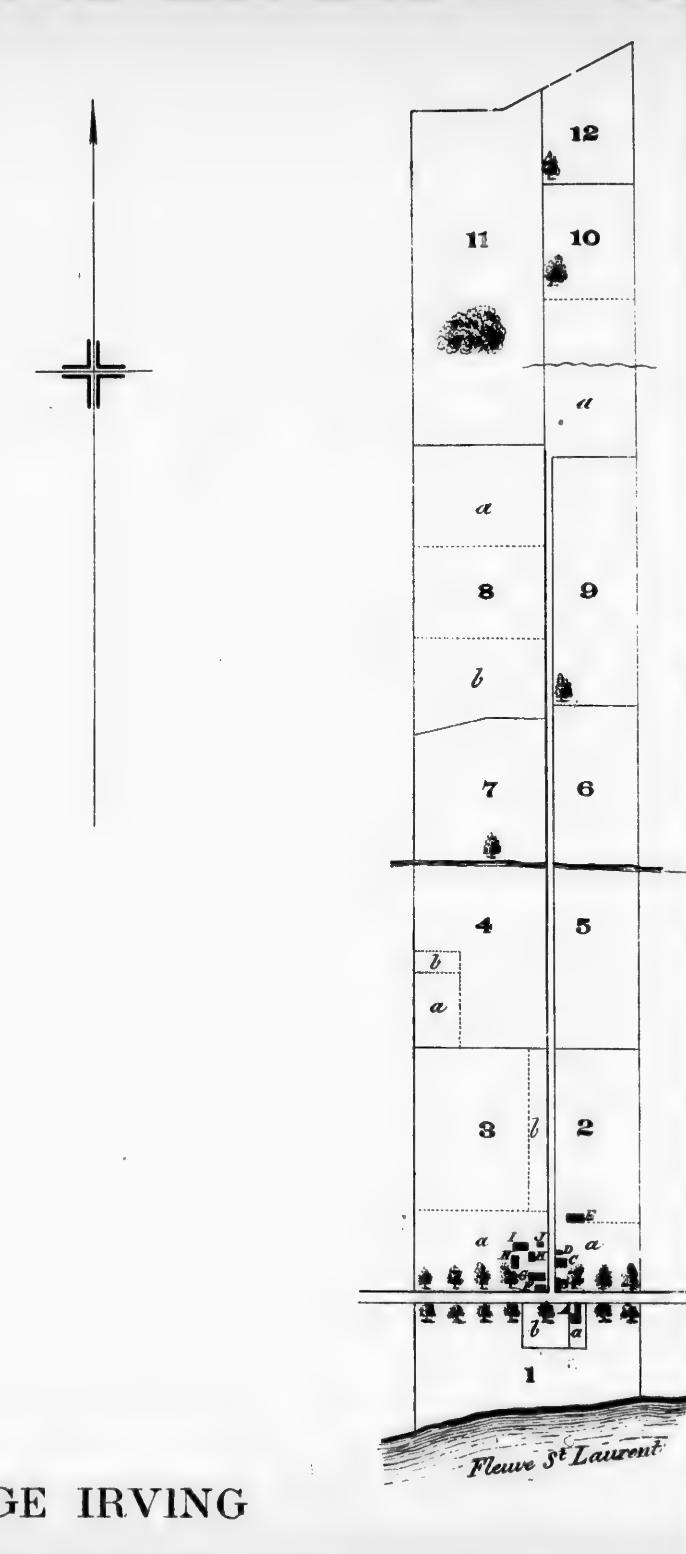
orter remède au
l n'y a pas d'en-
ention du gou-
régler le cours
entant et le ré-
grande valeur.
manière d...
n consacrée à

Archibald Os-
Médaille d'ar-
de Très Grand

ACKWOOD,

AIN,

ite Agricole.



GEORGE IRVING

M. George Irving

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
2*a*	Prairie	2	75		
3*a*	"	4	00		
5	"	7	60		
7	"	9	00		
8*a*	"	6	70		
8*b*	"	6	00		
9	"	10	45		
12	"	5	45	51	95
1	Pâturage	8	50		
11	"	22	50	31	00
3*b*	Blé	......	......	1	25
6	Avoine	6	65		
10*a*	"	7	00		
2	"	7	41	21	06
3	Orge	8	25		
4	"	10	25		
10	Sarrasin	......	......	5	00
4*a*	Pois	......	......	1	50
4*b*	Pommes de terre	......	25		
8	" "	6	00	6	25
	Superficie des chemins, bâtisses, etc	......	......	2	49

REMARQUE :

La flèche indique le nord.

M. George Irving

Nous avons visité, le 30 juin 1890, la ferme de M. George Irving, située à la Pointe-aux-Trembles, comté d'Hochelaga. Cette ferme contient 149 arpents et a tous les avantages qu'un bon sol et de bonnes dimensions peuvent offrir pour une excellente exploitation agricole. M. Irving a acheté cette terre d'un M. Allen il y a quelques années. Il s'engagea d'abord à huit piastres par mois chez un cultivateur de l'Assomption ; plus tard il afferma une terre presque voisine de celle de M. Drummond, à la Petite Côte. Après quelques années, le propriétaire de la terre fit faillite et M. Irving qui lui avait avancé $800.00 perdit cette somme. Ce n'est qu'après cette perte que M. Irving fit l'acquisition de la ferme qu'il possède maintenant et qu'il achève de payer avec les profits qu'il en retire, tout en élevant une famille de dix enfants. Voici le système de culture (rotation) suivi par lui tel qu'il nous l'a décrit : chaque année il laboure la même proportion de sa terre, et chaque année aussi, il sème en graine fourragère une étendue égale de terrain. Ainsi, prenant du pacage la première année, il sème en avoine ; la seconde en pois ou en orge, la troisième en pommes de terre ou autres légumes, avec fumier ; si les mauvaises herbes sont en trop grande abondance, jachère d'été ou sarrasin avec fumier. La quatrième année, orge ou blé, avec graine fourragère. Cinquième année, récolte de trèfle. Sixième et septième, foin. Huitième année, pacage. Tel est son système de rotation, qu'il modifie seulement dans le cas où la graine fourragère ne lève pas bien une année, cela exige un labour de plus et une récolte additionnelle de grain. La comptabilité, qu'une de ses filles tient très bien, nous a permis de constater qu'il y avait eu un profit net de $600 en 1889. Sa comptabilité est la mieux tenue de toutes celles que nous avons examinées.

Cette ferme a 5 arpents de front sur 30 arpents de profondeur et est bornée au sud par le fleuve St-Laurent.

Une allée partant du chemin public conduit jusqu'au dernier champ et donne accès à toutes les pièces, par de bonnes barrières. Il y a de l'eau suffisamment dans tous les champs, pour abreuver les animaux. La maison, quoique petite, est suffisante pour la famille et est tenue avec ordre ; les granges, les étables, écuries, remises à bois et à voitures, sont bien commodes et suffisantes pour cette exploitation. La porcherie est un peu petite et ne présente pas toutes les commodités désirables. Il y a un magnifique caveau en pierre, pour les pommes de terre et autres légumes. Les grains, les prairies et les pâturages sont en bon état de production ; les fumiers bien conservés. Le troupeau de M. Irving se compose de : Un taureau Ayrshire pur, deux génisses avec pedigree, et de 25 Ayrshire sans pedigree. Deux juments poulinières, six chevaux de travail et un poulain d'un an ; il y a aussi 11 cochons Berkshire pur sang. Les instruments d'agriculture sont suffisants pour sa culture, et sa manière de cultiver, à en juger d'après les résultats, est fort bonne.

L'on verra sur le plan ci-annexé la manière dont cette ferme est subdivisée et la proportion consacrée à chaque genre de culture.

Nous lui accordons 85.34 points, ce qui lui donne droit à la Médaille d'argent et au diplôme de Très Grand Mérite.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

———

M. Thos. A. Trenholme

Le 4 août dernier, nous avons visité la ferme de M. Thomas A. Trenholme, de Notre-Dame de Grâce, Saint-Henri, comté d'Hochelaga ; cette terre a une superficie de 122 arpents.

Système de culture (rotation) : M. Trenholme débute par étendre une bonne couche de fumier sur le gazon, tard en automne ou de bonne heure au printemps, qu'il enterre à la veille de semer, par un bon labour, enfouissant complètement le fumier et le gazon. Ensuite il pulvérise parfaitement la surface, à une profondeur de deux pouces et demi, sans déranger le gazon.

Quand il sème le blé-d'inde pour être donné en vert au bétail, il emploie le semeur à cheval et sème, en rangs de trente pouces de distance, laissant trois à quatre pouces entre chacune des graines, dans les rangs. Quand il sème le blé-d'inde pour en récolter le grain, il le sème, en buttons, six grains par button, trente pouces de distance, de tous côtés, entre chaque button.

Pour les pommes de terre, il étend le fumier et laboure aussitôt que possible, en automne, mais pas trop profondément. Au printemps, il laboure en travers, environ un pouce plus creux, et pulvérise la surface complètement. Il tire ses rangs trente pouces de distance et plante ses germes (sets) à dix pouces de distance dans chaque rang. Ensuite, pour combattre les mauvaises herbes, il herse aussi longtemps qu'il peut le faire, sans endommager la jeune plante, avec une petite herse double, très légère et construite exprès pour prendre les rangs.

La seconde année, il sème du grain avec graine fourragère ; sa pratique est de semer la graine fourragère

l'année suivant immédiatement celle où il a engraissé le terrain. Ensuite il laisse en prairie pour quatre ou cinq ans, suivant les circonstances. Nous approuvons pleinement son système, dont on appréciera l'avantage, en voyant, plus loin, comment il conduit les affaires de sa ferme.

La division de sa terre ne serait pas convenable, dans des circonstances ordinaires, mais dans le cas de M. Trenholme, où le pacage n'entre pas dans la rotation, et où le produit de la ferme est consommé par le bétail, à l'étable, le cas est différent ; malgré cela, nous déduisons un demi-point, pour manque d'une allée clôturée menant à tous les champs.

Les clôtures sont bonnes. Quant aux mauvaises herbes, non seulement nous ne pouvons pas lui allouer des points pour leur destruction, mais nous serions plutôt disposés à en ôter sur d'autres items, où il les a gagnés, si nous ne savions pas que ses bâtisses ont été détruites par le feu et que toute son attention a été absorbée par leur reconstruction.

Les bâtisses sont excellentes. Grange, étable pour les chevaux, parfaitement adaptées à tous les besoins et au fonctionnement le plus économique. L'étable des vaches est neuve. sur un plan amélioré, cinquante pieds sur soixante et un, avec trois rangées de huit doubles stalles chacune, donnant place confortablement, pour quarante-huit vaches.

M. Trenholme a, dans la même bâtisse, un bon poulailler de 34 pieds sur 10 et deux stalles pour chevaux libres, l'une de 6 pieds sur 10 et l'autre de 7 pieds sur 10.

L'appartement où se prépare le repas des vaches est des plus commodes, communiquant par des conduits à l'étage supérieur, où on garde tout ce qui est destiné à la nourriture du bétail, et d'où l'on descend, sans aucune peine, par ces conduits, tout ce qui est nécessaire pour chaque repas.

M. Trenholme vient de bâtir un silo de 22 pieds sur 16 et 35 pieds de profondeur, et a, à côté, un feuil (hay mow) de 45 pieds de long sur 22 pieds, et de 25 pieds de hauteur. L'eau pour abreuver le bétail est pompée par un moulin à vent qui fonctionne d'une manière très satisfaisante. Pour ses bâtisses nous donnerions certainement 8 points, si nos règlements nous le permettaient, mais nous ne pouvons pas accorder plus que le maximum.

Les instruments d'agriculture sont complets, d'une bonne qualité et en bon ordre.

Conservation et augmentation des fumiers, parfaits ; nous allouons le maximum des points. Ordre général, bon, cependant nous ne pouvons pas accorder le maximum des points, pour les raisons mentionnées plus haut.

Comptabilité : M. Trenholme tient ses comptes par des notes détachées, nous ne lui allouons qu'un point pour cet item. D'après l'état fourni par lui, nous avons constaté un profit net de $4,505.00 pour l'année 1889. Améliorations foncières des plus satisfaisantes, comme on verra par le nombre des points que nous avons alloués.

Quant au bétail, M. Trenholme a dix bons chevaux de travail, soixante vaches croisées, bonnes. De plus dans le poulailler, cinq coqs Leghorn, quarante poules et cent-vingt poulets, bons.

Culture : Nous trouvons que tout le produit de la culture sur cette terre est destiné à la nourriture du bétail, à l'exception des pommes de terre et du blé-d'inde, parmi lesquels nous avons remarqué des mauvaises herbes ; tous ses produits ont bonne mine, et sont bien avancés. Nous conseillons de semer l'ensilage de bonne heure comme le fait M. Trenholme. L'un des juges a vu le blé-d'inde sur sa ferme, coupé vert, pour le silo, mais assez avancé vers la maturité pour que le grain fû bien formé et commençat même à durcir ; dans cet état, le blé-d'inde a beaucoup plus de valeur pour la nourriture du bétail, que quand il est moins avancé, et seulement dans la feuille.

Nous avons trouvé, sur cette terre, cinquante-cinq arpents de bonne prairie et treize arpents et demi de bon pacage ; il y a, de plus, 16 arpents et demi en blé-d'inde, 20 arpents en pommes de terre, 6 arpents en jardin et verger. et 2 arpents et demi en lentilles ; M. Trenholme loue aussi un autre pacage dans le voisinage.

Il a un verger de quatorze arpents en superficie dont une partie, entre les rangées d'arbres, est semée en pommes de terre cette année, qui lui a rapporté en 1889 un profit de $1,275.00 (partie du profit total ci-dessus donné).

En terminant, voici quelques détails sur la vie de M. Trenholme qui seront lus avec intérêt, et serviront à encourager la jeunesse laborieuse. Il a été élevé dans les Townships de l'Est, où il a travaillé sur la terre de son père, jusqu'à l'âge de vingt-six ans. Ayant alors ramassé un millier de piastres, il se rendit à Montréal, loua une terre près de la cité et dépensa tout son capital, moins trente-cinq piastres, à acheter des vaches. Il se mit à vendre leur lait en ville et, avecle profit qu'il en retira et celui de la ferme, il fit un bénéfice net de onze mille piastres en trois ans et demi, et acheta la terre qu'il possède maintenant et dont nous venons de donner la description.

Si M. Trenholme continue à diriger sa ferme comme il le fait actuellement, nul doute qu'en peu d'années, elle n'atteigne un haut degré de perfection, et lui-même une grande prospérité.

En conséquence du nombre de points accordés à M. Trenholme, 85.23, il a droit à la Médaille d'argent et au Diplôme de Très Grand Mérite.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours Prov. de Mérite Agricole.

COMPTES de la ferme de M. T. A. Trenholme pour l'année 1889.

RECETTES

Par vente de cochons engraissés...	$ 370 00	
" vaches engraissées...	2,800 00	
" 45,000 gallons de lait.	9,000 00	
" 700 quarts de pommes à $1.75..................	1,225 00	
Total des recettes..		$13,395 00

DÉPENSES

Pour loyer d'un pacage pour la saison..........................	100 00	
" 60 tonneaux de son à $13.00..	780 00	
" 40 tonneaux de moulée à $23.00	920 00	
" 30 tonneaux de blé-d'inde à $27.00	630 00	
" 1000 minots d'avoine..........	375 00	
" 10 tonneaux de graine de lin à $27.00..........................	270 00	
" achat de vaches..................	2,460 00	
" " cochons..............	125 00	
" achat d'instruments d'agriculture................................	500 00	
" compte de forge...................	150 00	
Gages pour une moyenne de neuf hommes et deux femmes..........	2,400 00	
Total des dépenses......		$ 8,890 00
Profit net......		$ 4,505 00

'renholme pour

70 00
00 00
00 00

25 00

$13,395 00

0 00
0 00
0 00

0 00
5 00

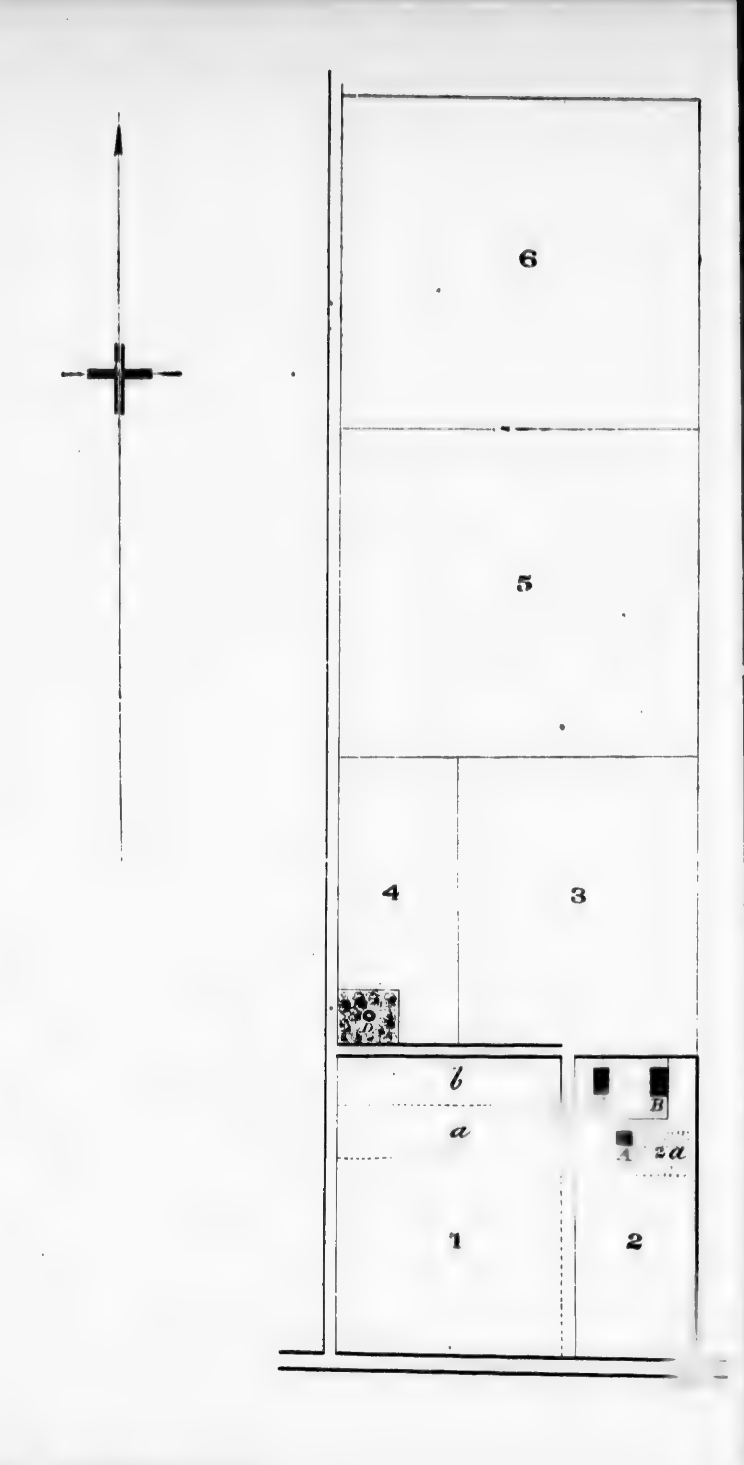
00
00
00

00
00

00

$ 8,890 00

$ 4,505 00



JOHN NESBITT

M. John Nesbitt

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan		Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
3	Prairie..	20	00		
2	Verger en foin..	6	00	26	00
4	Pâturage..	10	00	10	00
6	Avoine..	33	00	33	00
1	Pommes de terre...	12	54		
5	" "	33	00	45	54
1a	Bettes...	3	04	3	04
1b	Carottes...	3	42	3	42
2a	Jardin...	2	00	2	00
	Bâtisses et chemins......................................	3	00	3	00
				126	00

REMARQUES :

La flèche indique le nord.

Les lignes les plus noires et épaisses indiquent les clôtures en pierre, les plus légères, les clôtures en bois.

M. John Nesbitt

Nous avons fait, le 26 juin, la visite de la ferme de M. John Nesbitt, située à quelques arpents de celle de M. James Drummond. Elle est de la contenance de 126 arpents en culture, ayant 6 arpents de front sur 21 arpents de profondeur.

La principale culture de M. Nesbitt est celle des pommes de terre, betteraves à sucre, foin et avoine.

Nous avons trouvé les bâtisses en bon ordre, les champs en bon état de production, les clôtures en parfait ordre et la terre très bien égouttée au moyen de drains. Tous les instruments nécessaires à l'agriculture se trouvent sur cette terre, et en outre une excellente charrue pour semer les pommes de terre, le blé-d'inde, le superphosphate et autres engrais semblables, avec laquelle M. Nesbitt sema l'été dernier 45 arpents en pommes de terre, avec un succès remarquable, seul, avec deux chevaux. Au temps de notre visite, les feuilles des pommes de terre avaient une apparence magnifique, tant sous le rapport de la couleur que de la longueur. Quelques rangs avaient été semés à la main, avec l'engrais animal, et la différence dans la régularité et la croissance des plantes était de beaucoup en faveur de celles semées avec la charrue en question et avec du superphosphate.

M. Nesbitt ne garde que trois bonnes vaches croisées, Durham et Ayrshire, une bonne jument poulinière et sept chevaux de travail, deux poulains et des poules Leghorn

Le verger d'environ 6 arpents de superficie est fort beau, on y voit aussi de belles vignes. Le jardin potager fournit de très beaux oignons pour le marché. Le principal revenu de M. Nesbitt est le produit de la vente des pommes de terre et autres légumes.

La vente du lait, du foin et de la paille lui a donné en 1889 $375, et le total des ventes s'élève à $3,555.60. Le total des dépenses, comprenant la rente de la ferme, qui ne se trouve pas entrée dans les comptes des autres concurrents, s'élève à $3,111.16, laissant un profit net de $444.44.

Nous remarquons dans son compte rendu des dépenses qu'il y a des items que les autres compétiteurs n'ont pas entrés, tel que la rente de la ferme $600, l'achat d'une machine à étendre le fumier $100, machine à semer les patates $92, et une voiture (buggy) $100, faisant en tout un montant de $892, sur lequel la somme de $292 n'est pas une dépense annuelle et doit être portée au capital.

M. Nesbitt a acheté en 1889, pour employer sur sa ferme, 1200 charges de fumier, 25 barils de plâtre et une tonne et demie de superphosphate.

L'ordre dans les bâtisses, dans les clôtures, dans les champs, les belles prairies exemptes de mauvaises herbes, de même que la belle apparence de cette grande étendue de 45 arpents en pommes de terre et ses beaux champs de carottes et betteraves à sucre, démontrent un bon système de culture, et vu le nombre de points 86.05 que nous lui avons accordés, M. Nesbitt a droit à un diplôme de Très Grand Mérite et à la Médaille d'argent.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

M. David Morrin

Le 21 juillet, nous avons visité la terre de M. David Morrin, à St-Jérusalem, comté d'Argenteuil ; elle contient 149 arpents. Son système de culture (rotation) est généralement bon, mais nous devons déduire un quart de points sur cet item vu la proportion de grain qui a été semée sans que le terrain eût été suffisamment engraissé. La division de la terre est bonne ; une bonne allée, bien clôturée, communique avec tous ses champs et son pacage permanent de 10 arpents. Les clôtures sont très bonnes. La maison d'habitation est satisfaisante sous tous les rapports. Les bâtisses sont convenables et disposées suivant les règles d'une bonne économie. Les outils nécessaires à la culture sont tous là, d'une bonne qualité et en bon ordre. Ordre parfait dans tous les départements. Sa comptabilité laisse à désirer, aussi nous ne lui accordons que la moitié des points sur cet item ; ses comptes établissent un profit net de $720.00 pour l'année 1889.

Son bétail se compose de : 3 chevaux de travail, 2 chevaux de trois ans, très bons, un taureau Holstein croisé, un taureau Ayrshire pure race, 13 vaches croisées, très bonnes, un animal pour la boucherie, deux bêtes à cornes de deux ans, deux de un an, un veau de race pure et un croisé, tous bons. Deux béliers, 4 brebis, 8 agneaux croisés, bon. Deux truies Yorkshire croisées, très bonnes, dix-sept jeunes cochons, bons. Il y a aussi deux coqs, 40 poules, 80 poulets, bons.

Cette année M. David Morrin a : 39 arpents en prairie, 19½ arpents en pacage, 4½ arpents en pâturage permanent, 2¼ arpents en blé, 18¼ arpents en avoine, 1 arpent en pois, 2⅓ arpents en blé-d'inde, un arpent et un quart en sarrasin, 6½ arpents en avoine et pois, 2½ arpents en pommes de terre, 1 arpent en jardin et verger, 1 arpent en légumes et le reste, soit environ 45 arpents, en forêt.

Son grain est bon ainsi que ses légumes, son foin et son pacage, et aussi son verger, ses fruits et son jardin.

Nous avons accordé 79.12 points à M. David Morrin ce qui lui donne droit à la Médaille de bronze et au diplôme de Grand Mérite.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

M. James Hodge

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
1*b*	Prairie	2	25		
4	"	12	00		
5	"	5	10		
6	"	3	24		
9	"	9	70		
11	"	16	50		
2*a*	"	3	48	52	23
3	Pâturage	7	50		
8	"	10	50	18	00
5*d*	Avoine	4	00		
7	"	9	00		
10*a*	"	12	00	25	00
1*a*	Orge	4	00		
2	"	3	30		
10	"	3	00	10	30
10*b*	Pois et avoine	....	....	6	00
5*g*	Lentilles	1	00	1	00
5*a*	Pommes de terre	1	20		
6*a*	" "	3	24		
5*c*	" "	2	48	6	92
5*b*	Carottes	....	....	1	15
5*c*	Betteraves	....	....	0	77
5*f*	Blé-d'inde	....	....	2	00
1*c*	Jardin	....	....	0	45
	Chemin de fer	....	....	2	40
	Superficie totale	....	....	125	82

REMARQUES :

La flèche indique le nord.

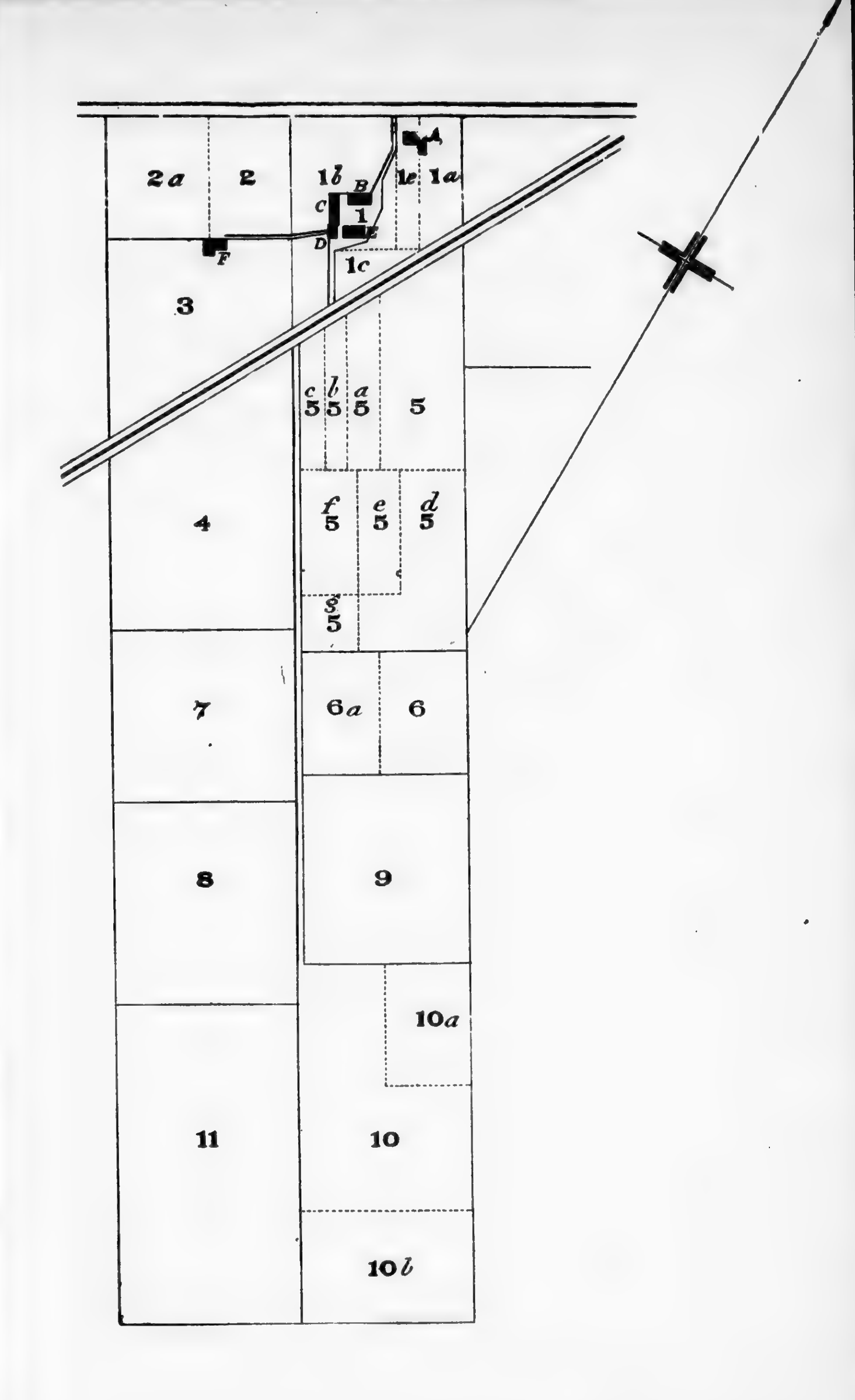
La ligne épaisse avec ligne légère de chaque côté indique la voie du chemin de fer.

ge

A FERME

…e du …p	Superficie totale	
Perches	Arpents	Perches
25		
00		
10		
24		
70		
50		
48	52	23
50		
50	18	00
00		
00		
00	25	00
00		
0		
0	10	30
…	6	00
0	1	00
0		
[illegible]		
[illegible]	6	92
…	1	15
…	0	77
…	2	00
…	0	45
…	2	40
…	125	82

…ue la voie du



JAMES HODGE

M. James Hodge

Le 7 août 1890, nous allâmes visiter la terre de M. James Hodge, à Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier. Cette terre contient une superficie de 125 arpents en culture, d'un sol très riche, ayant des dimensions très avantageuses et se trouvant dans les meilleures conditions possibles, pour suivre un système de rotation uniforme, sur toute l'étendue de la terre. Voici le système suivi par M. Hodge : la première année il sème de l'avoine si le terrain est net ; s'il y a des mauvaises herbes dans une partie du terrain, il y sème du blé-d'inde, pour ensilage, avec engrais ; la deuxième année, il sème de l'orge avec graine fourragère, après le blé-d'inde, et des pommes de terre avec engrais, là ou il avait de l'avoine, et quelques fois de l'avoine encore après l'avoine ; la troisième année, là ou il y avait des pommes de terre il sème de l'orge avec graine fourragère, il laisse ensuite le terrain généralement trois à quatre ans en prairie, et deux ans en pâturage, suivant que le sol est plus ou moins fertile. Cette rotation est bonne, mais nécessite beaucoup de main-d'œuvre. Nous ferons remarquer que cette ferme, se trouvant près de la ville, peut faire exception à la règle générale.

La division est parfaite, et les clôtures sont bonnes. Les fossés, rigoles et drains fonctionnent tous bien. Les prairies et les pâturages sont bons et exempts de mauvaises herbes, de même que les champs de blé-d'inde, de pommes de terres et autre culture sarclée. La maison est bonne et bien adaptée au confort de la famille ; les granges, les étables, les écuries, le hangar à grain, les remises à voitures et à bois sont tous en bon ordre. Nous avons remarqué un moulin à vent dans un des bouts de l'étable de même qu'un appareil pour la cuisson de la nourriture des animaux. Le bétail se compose de : deux juments poulinières, quatre chevaux de travail, un poulain de trois

ans et un de deux ans. Les vaches laitières sont en moyenne au nombre de 20, et il a soixante cinq poules et poulets. Il a acheté en 1889, pour employer sur sa terre, cent charges de fumier outre l'engrais produit sur place.

Vu le nombre de points que nous lui avons alloués, c'est-à-dire 77.76, nous recommandons que le diplôme de Grand Mérite Agricole et la Médaille de brorze soient accordés à M. James Hodge.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

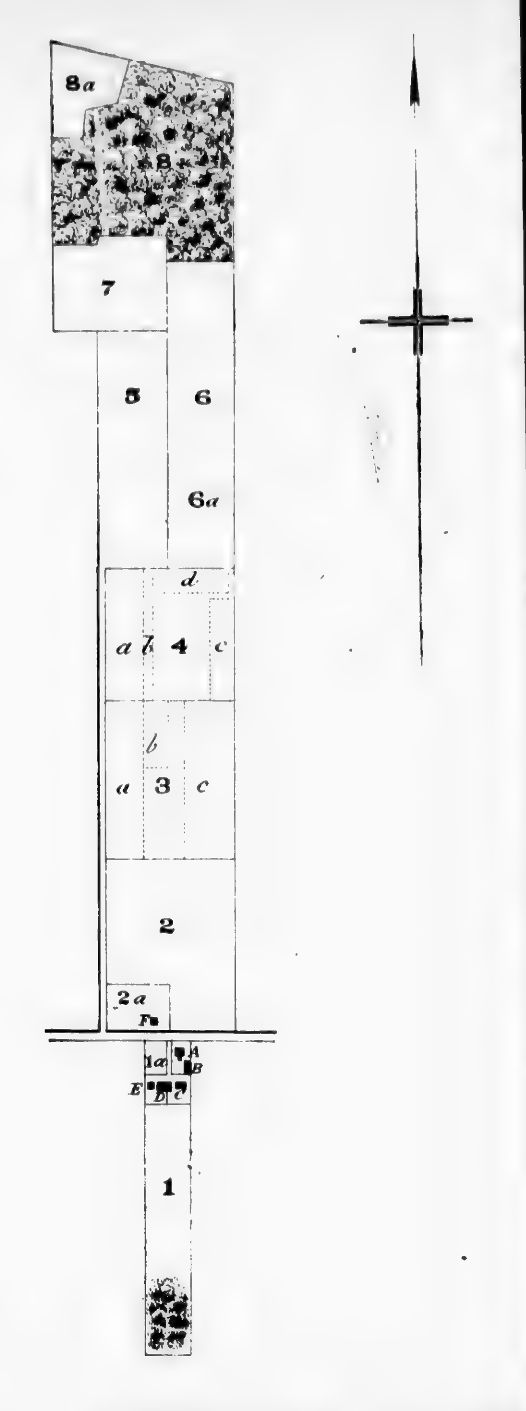
---

aitières sont en
te cinq poules et
oyer sur sa terre,
roduit sur place.

ai avons alloués,
e le diplôme de
e brorze soient

OOD,

Mérite Agricole.



HORMIDAS HOTTE

M. Hormidas Hotte

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
2	Prairie..	9	57		
5	"	7	[illegible]7		
6	"	6	75	24	19
1	Pâturage..	5	90		
	"	5	00	10	80
3a	Avoine..	2	66		
3c	"	4	44		
6a	"	3	75	10	85
3	Pois et avoine..	....	....	2	52
4a	Sarrasin	....	....	2	70
8a	Jachère	....	....	2	46
4c	Blé-d'inde..	1	15		
4b	"	0	50		
1a	"	0	90	2	55
4d	Orge..	....	....	0	95
3b	Fraises	....	....	0	67
2a	Verger..	....	....	1	50
	Emplacements..	....	....	1	00
	Chemins et allée	....	....	0	40
8	Forêt..	....	....	12	57
	Superficie totale..............	....	....	....	....
				91	00

REMARQUE :

La flèche indique le nord.

HOTTE

M. Hormidas Hotte

Le 12 juillet, nous avons visité la ferme de M. Hormidas Hotte, à St-Martin, comté de Laval. Cette terre contient 91 arpents en superficie dont 12 arpents et 57 perches sont en forêt. Le système de rotation de M. Hotte est parfait, le voici : Première année, avoine et avoine et pois ; deuxième année, pommes de terre, blé-d'inde et autres récoltes sarclées avec fumier ; troisième année, blé, orge, avoine, avec graine fourragère ; quatrième année, prairie, continuée pendant 2 à trois ans, et ensuite pâturage de deux à trois ans.

La division de cette ferme est bonne ; la maison est telle que l'on ne peut rien désirer de mieux sous tous les rapports. Les granges, les étables, l'écurie et le poulailler sont tous bien commodes et propres aux besoins de la ferme. Les champs sont en ordre, et exempts de mauvaises herbes ; les instruments d'agriculture sont en nombre suffisants et bien tenus. On voit aussi sur cette ferme de bien beaux jardins et une belle basse-cour, enfin tout dénote le soin et l'ordre, non seulement chez le mari, mais chez la femme. Tous deux sont très laborieux et intelligents.

Le bétail est en partie Ayrshire et bien beau. Les chevaux sont bons ; nous y avons vu entre autres 2 belles juments poulinières. Voici la liste des animaux sur cette ferme : 2 juments poulinières, 3 chevaux de travail, un de trois ans, un de 2 ans, un taureau Ayshire, 6 vaches à lait, 2 taures de deux ans, 3 taures d'un an, 3 veaux de l'année, un verrat, deux truies et 10 jeunes. Il y a aussi 2 coqs, 60 poules, 160 poulets, un canard mâle, une femelle et dix jeunes.

Le profit net de M. Hotte, d'après sa comptabilité, est de $857.76 pour 1889. Il a acheté en 1889, pour employer

sur sa terre, soixante voyages de fumier et trois barils de plâtre.

En conséquence des points que nous avons accordés à M. Hormidas Hotte, c'est-à-dire 75.61, nous recommandons qu'il lui soit accordé une Médaille de bronze, et un diplôme de Grand Mérite Agricole.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

M. Ovide Valiquette

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale	
		Arpents	Perches	Arpents	Perches
5	Prairie..	9	80		
6	"	5	60	15	40
2	Pâturage..	11	20		
7	"	8	60		
8	"	16	00	35	80
3a	Blé..	2	80	2	80
3b	Avoine..	2	80		
3c	"	7	28	10	08
3	Pois..	....	....	4	20
4c	Sarrasin..	....	....	2	50
4a	Fèves..	....	....	0	50
4b	Pommes de terre..	....	....	2	50
1b	Blé d'inde..	....	....	0	75
1c	Betteraves..	....	....	0	30
1a	En foin..	....	....	0	50
1	Emplacement..	....	....	1	50
2a	Jardin..	....	....	0	25
8a	Forêt..	....	....	7	00
	Chemins..	....	....	1	50
	Superficie totale..	....	....	85	58

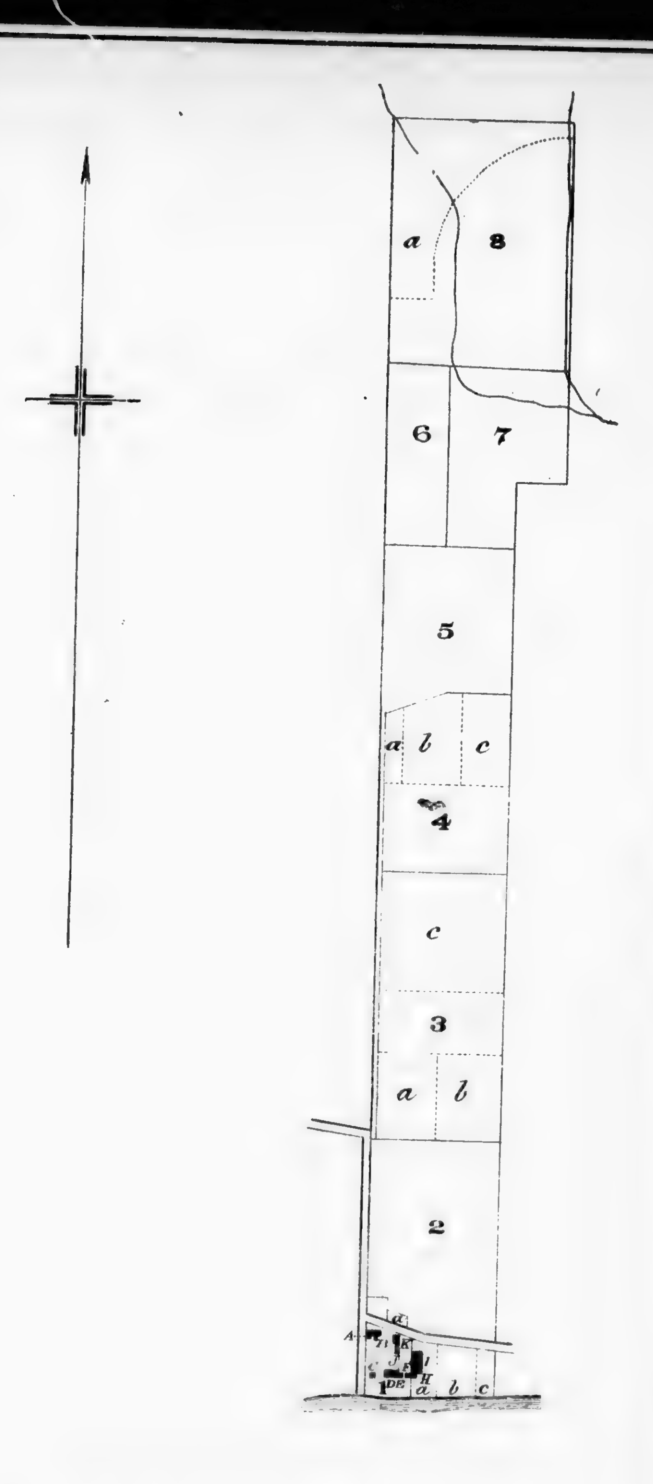
REMARQUE :

La flèche indique le nord.

ette

SA FERME

ficie du amp		Superficie totale	
	Perches	Arpents	Perches
	80		
	60	15	40
	20		
	60		
	00	35	80
	80	2	80
	80		
	28	10	08
....		4	20
....		2	50
....		0	50
....		2	50
....		0	75
....		0	30
....		0	50
....		1	50
....		0	25
....		7	00
....		1	50
....		85	58



OVIDE VALIQUETTE

M. Ovide Valiquette

Le 4 juillet, nous avons fait la visite de la ferme de M. Ovide Valiquette, de Terrebonne ; elle a 85 arpents en superficie. Les clôtures sont en bon ordre de même que les fossés et rigoles ; la division de la ferme est bonne, seulement il est regrettable que l'allée ne se rende pas jusqu'aux derniers champs. Nous avons trouvé tous les champs en bon état de production ; les prairies et les pâturages fort satisfaisants. Voici le système de rotation de M. Valiquette : Première année, pois ou avoine, ou *mélange* (pois et avoine semés ensemble), ou culture sarclée avec engrais. Deuxième année, pommes de terre après pois, avec engrais, *mélange* après *mélange*, blé après culture sarclée avec graine de mil et de trèfle. Ce système manque d'uniformité et il est défectueux sur certains points ; la seconde année M. Valiquette devrait engraisser avec une culture sarclée ou autrement, la troisième année semer du blé ou de l'orge avec de la graine fourragère ; ne jamais semer grain sur grain, sans avoir mis de l'engrais, avant de mettre en prairie.

La maison est bonne ; la laiterie, munie d'une glacière, est dans les conditions nécessaires pour bien conserver le lait et faire du bon beurre ; la grange, l'étable, l'écurie, la bergerie, la porcherie, les hangars à grains et remises à bois, sont tous aussi bien que l'on peut désirer pour l'exploitation de cette ferme sous le rapport de l'économie.

Le bétail, de race croisée, est bien bon, de même que les chevaux, il se compose de 14 chevaux, 17 bêtes à cornes, 8 moutons, 14 cochons et il y a aussi 85 dindes et 55 poules et poulets.

Outre l'engrais produit sur sa ferme, M. Valiquette a employé, en 1889, une certaine quantité de plâtre.

En considération des points dont le total est de 75.81, nous recommandons d'accorder à M. Valiquette la Médaille de bronze et le diplôme de Grand Mérite Agricole.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.

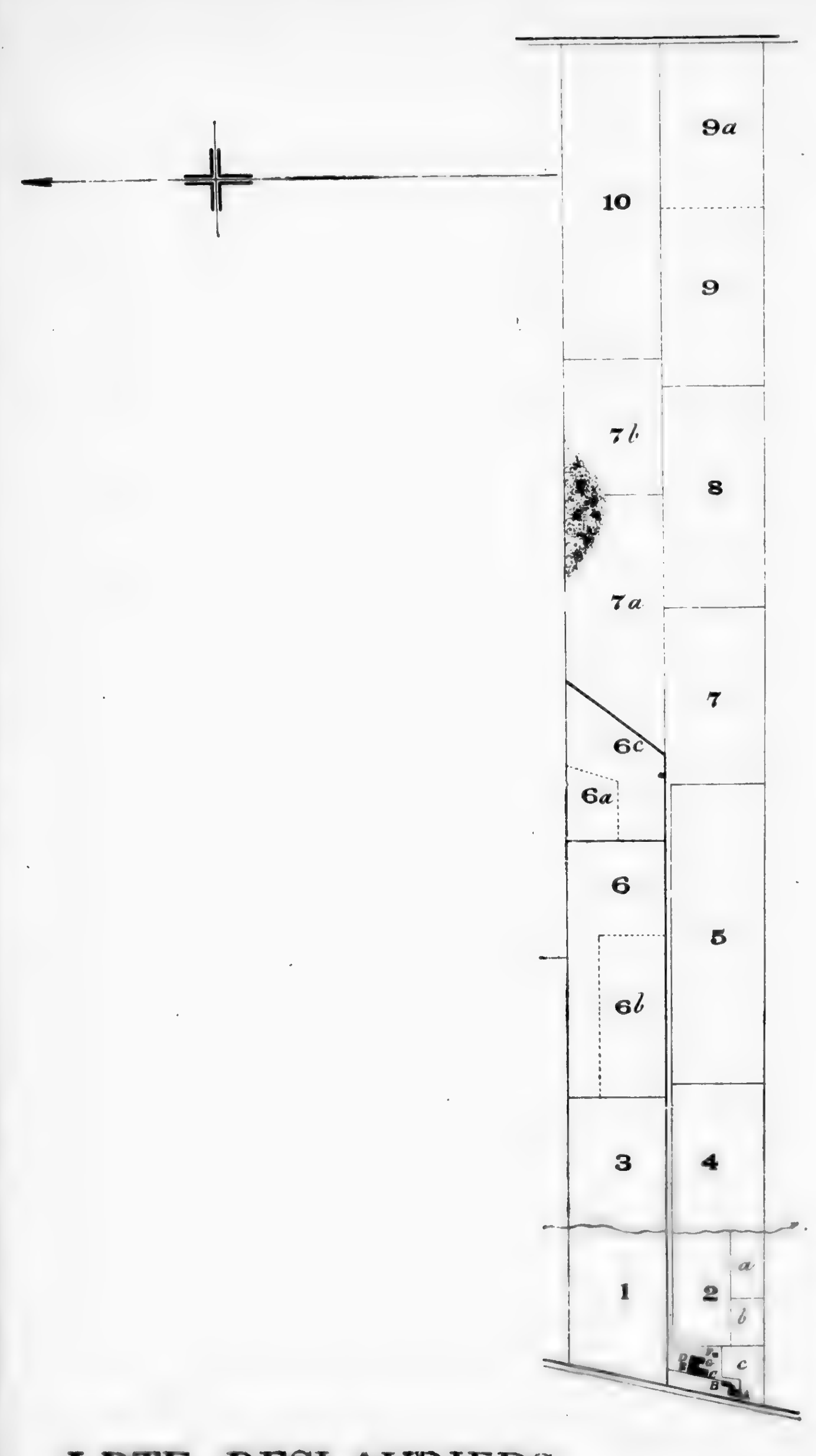
. Valiquette a
plâtre.

al est de 75.81,
quette la Mé-
rite Agricole.

CKWOOD,

AIN,

Mérite Agricole.



J.BTE. DESLAURIERS

M. J.-Bte. Deslauriers

INDEX ET DESCRIPTION DU PLAN DE SA FERME

No. sur le plan	—	Superficie du champ		Superficie totale	
		Perches	Arpents	Perches	Arpents
4	Prairie	6	82		
5	"	14	28		
6	"	5	95		
9	"	8	80	35	85
2*a*	Pacage	1	30		
7	"	8	80		
7*a*	"	10	00		
7*b*	Pacage permanent	6	00		
3	" "	6	60	32	70
2	Blé	3	44		
9*a*	"	8	80	12	24
6*a*	Avoine	1	00		
8	"	11	00		
10	"	15	40	27	40
6*b*	Pois	....	....	4	50
1	Blé d'inde	....	....	7	15
6*c*	Pommes de terre	....	....	4	40
2*bc*	Verger	....	....	2	75
	Chemins	....	....	0	50
	Bois	....	....	1	50
	Superficie totale	....	....	128	99

REMARQUE :

La flèche indique le nord.

M. J.-Bte. Deslauriers

Le 2 août, nous avons visité la ferme de M. J.-Bte. Deslauriers, de Valois, comté de Vaudreuil. Cette terre contient 129 arpents en superficie y compris 16 arpents de pâturage permanent. Le sol est bien favorable et susceptible de grande amélioration, par une bonne culture. Le système de rotation suivi par M. Deslauriers est assez bon ; la division de sa terre est bonne, cependant nous lui avons retranché un demi point parce que son allée ne se continue point jusqu'aux champs Nos. 9 et 10. Nous avons aussi retranché 1.20 point parce qu'une partie de ses clôtures est en mauvais état ; c'est celle qui sépare sa terre de celle de son père qui se trouve être l'un de ses voisins. Il nous a expliqué qu'il y avait entente entre son père et lui, et que ni l'un ni l'autre n'insistait pour que le clos qui sépare leurs terres fût entretenu dans le même état que s'il se fût agi de deux étrangers, mais nous n'avons pas pu passer pardessus ce défaut. Nous avons aussi trouvé à redire pour la destruction des mauvaises herbes et avons retranché 0.20 point. Les cours d'eau, fossés et rigoles sont en bon ordre. Sa maison d'habitation est satisfaisante, bien ventilée et adaptée aux besoins de la famille ; la grange, l'étable et l'écurie sont sur un système amélioré et de nature à faciliter l'entretien du bétail ; on y remarque un magnifique silo qui est en opération depuis l'année dernière ; le hangar à grain, la bergerie, la porcherie et les remises sont aussi bien convenables. Les instruments d'agriculture sont bons et suffisants pour le besoin d'une bonne culture. La manière dont M. Deslauriers tient sa comptabilité laisse à désirer ; il ne marque dans un livre que la vente du lait, qu'il débite à Lachine ; pour cette raison, nous ne lui avons accordé qu'un point sur trois. D'après son compte, il aurait fait, en 1889, un profit net de $530.00.

M. Deslauriers a 2 juments poulinières, 4 chevaux de travail, 1 poulain de trois ans et 1 poulain d'un an. Le

bétail est bon, et se compose d'un taureau Guernesey et 20 vaches laitières. Il avait acheté des moutons Costwold, mais il n'étaient pas sur sa terre ; de plus il a 3 truies d'élevage et 3 petits de la race Yorshire La basse-cour se compose de 39 dindes, 106 poules et poulets et 26 canards. Les prairies sont bonnes ; les pâturages sont bons aussi. Nous avons vu, sur cette ferme, sept arpents de blé-d'inde pour ensilage, qui était fort beau.

M. Deslauriers a acheté, en 1889, pour employer sur sa ferme outre le fumier produit par son bétail, deux tonnes de superphosphate et quelques barils de plâtre.

L'on remarquera en référant au tableau des points, que nous avons accordé à M. Deslauriers sept points pour son ensilage de blé-d'Inde. Il était parfaitement cultivé et nous avons désiré, en lui accordant un aussi grand nombre de points, pour cet item (sans excéder, en aucune façon, la discrétion qui nous est laissée par les règlements) faire ressortir la grande importance que nous attachons à la culture du blé-d'inde en vert, tant pour l'alimentation du bétail, pendant l'été, à l'état vert, que pour l'alimentation d'hiver, et l'établissement des silos. M. Deslauriers à un beau silo, grand et commode, qui a été en opération l'année dernière, et c'est le seul, ayant une année de service, que nous ayons rencontré dans toutes nos visites, cet été.

M. Deslauriers a 75.05 points qui lui donnent droit à la Médaille de bronze et au diplôme de Grand Mérite.

S. N. Blackwood,
E. Casgrain,
Juges du Concours de Mérite Agricole.



IV

LES PREMIERS LAURÉATS DU MÉRITE AGRICOLE

Nous allons maintenant faire connaître au lecteur la plupart de ces braves figures d'agriculteurs.

Nous regrettons seulement une chose : c'est de n'avoir pu faire notre galerie plus complète ni rendre justice égale à tous, comme ils le méritaient. Il y a trois ou quatre vides sur les 28. Il nous a été malheureusement impossible de nous procurer, à distance et par correspondance, des renseignements plus complets. Dans quelques cas, les notes que nous avons pu nous procurer laissaient à désirer, mais il a fallu s'en contenter.

D'autres lauréats à qui nous nous sommes adressés directement ont, par modestie sans doute, négligé leur autobiographie, et nous avons dû y suppléer de notre mieux.

CHARLES CHAMPAGNE

MÉDAILLE D'OR

Diplôme de Très Grand Mérite Exceptionnel.

Le 5 décembre 1890, on lisait dans l'*Électeur* ces lignes émues :

“ Nous avons vu hier, dans le cabinet du Premier Ministre au Parlement, le portrait de l'heureux octogénaire, Charles Champagne, de St-Eustache, le premier gagnant de la médaille d'or du Mérite Agricole de la province de Québec.

“ On se sent pris d'une émotion involontaire à la vue de cette tête énergique, jetée sur la toile par un pinceau fidèle. Sur ces traits contractés par le grand âge, se lit

le poëme tout entier de la rude existence de l'habitant canadien. Voilà l'homme qui va recevoir les honneurs publics dans quelques jours. Ces sortes de distinctions étaient jusqu'ici réservées au courage militaire, aux actes d'héroïsme, aux grands dévouements. Celui-ci va recevoir, des mains de la plus haute autorité de sa Province, la récompense de toute une vie consacrée à l'œuvre peut-



être la plus patriotique de toutes. C'est l'agriculture qui va être anoblie dans sa personne."

Nous détachons du même journal, en date du 24 décembre, cet autre éloge de notre héros :

" Quelle ne fut pas l'agréable surprise des membres du jury en constatant que M. Charles Champagne ce véné-

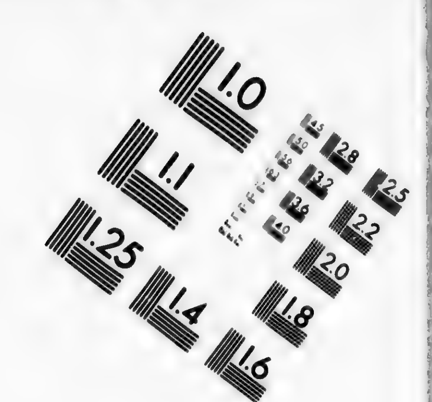
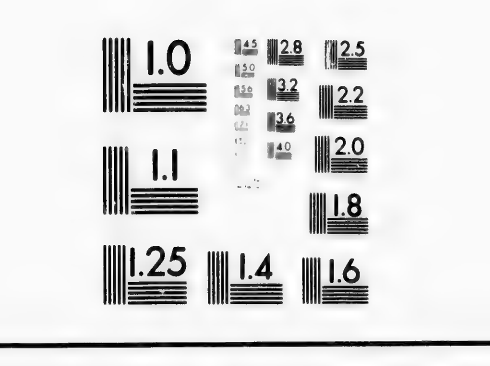


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6″



rable vétéran de la charrue, l'emportait de quatre points sur les meilleurs agriculteurs anglais et écossais de son district ! Il avait conservé près de 7 points de plus qu'il ne lui en fallait pour la médaille d'argent !

" D'après le statut, la médaille d'or ne devait être décernée qu'après cinq ans, quand les concours auraient eu lieu un peu par toute la Province. D'un autre côté, M. Champagne avait 82 ans ; aurait-il le temps d'attendre l'échéance légale, lui qui vient d'obtenir un si grand succès dans la partie de la Province où l'agriculture est la plus florissante ? En effet, ceux qui ont vu les grandes fermes anglaises, écossaises et canadiennes-françaises de Laval, Hochelaga, Vaudreuil, Argenteuil, Terrebonne, Deux-Montagnes, savent qu'Ontario même ne possède rien de mieux.

" L'honorable M. Mercier avait tous ces faits devant lui. Il n'hésita pas. Avec cette impulsion généreuse qui le distingue, il résolut de faire une exception en faveur de M. Champagne et eut l'idée de cette grandiose démonstration à laquelle nous venons d'assister. Il n'y avait rien de trop beau pour la première médaille d'or du Mérite Agricole ; M. Champagne a été comblé d'éloges et d'honneurs, et s'est vu tout récemment nommé membre du Conseil d'Agriculture."

M. Charles Champagne est né à St-Eustache, le 14 novembre 1808, du mariage de Louis Champagne et Marguerite Ouimet, sœur du père de l'hon. G. Ouimet, aujourd'hui surintendant de l'éducation.

A l'âge de 11, ans il fut emmené par un de ses frères, plus âgé que lui, de 18 ans, dans les chantiers où il était employé comme *cuisinier*.

Il a servi sous le fameux Jos. Montferrand, qui passait pour être l'homme le plus fort de son temps. Il raconte des anecdotes for intéressantes à ce sujet.—Leurs chantiers étaient situés aux endroits où se trouve aujourd'hui la ville d'Ottawa, qui était alors en forêt.

A 17 ans, il s'est marié avec Marie-Christine Champagne, et s'est établi au village de St-Eustache.

De ce mariage sont nés 13 enfants,—dont quatre sont encore vivants, deux garçons et deux filles—l'ainé des garçons étant l'hon. Charles L. Champagne, aujourd'hui l'un des juges de la cour des magistrats à Montréal.

Depuis son mariage jusqu'en 1855, M. Champagne a tenu une boulangerie, s'occupant en outre de louer des



ZEPHIR CHAMPAGNE

Diplôme de Très Grand Mérite.

pièces de terre ça et là, lesquelles lui ont toujours donné de bons rendements, à cause des bons travaux qu'il a su faire.

Patriote ardent, il a pris part à toutes les grandes assemblées qui ont amené les événements de 1837. Emprisonné à cette époque, à cause de ses convictions politiques, il fut conduit à la prison de Montréal, d'où il est revenu quelques semaines après à St-Eustache, pour trouver ses biens pillés et saccagés, et sa maison remplie de soldats......

Après un travail pénible et ardu, il parvint encore à réouvrir sa boulangerie qu'il a tenue jusqu'en 1856, époque où il est allé demeurer sur sa ferme actuelle, qu'il avait achetée à crédit deux ou trois ans auparavant.

Il avait avec lui, en 1856, ses deux fils, dont l'ainé, qui sortait du collège, et Zéphir, plus jeune de quelques années, et qui a toujours cultivé avec lui.

Il a commencé de suite à travailler cette terre avec ardeur, la nettoyant pièce par pièce, et il ne tarda pas à prévoir les succès qu'il pourrait obtenir.

En 1862, voulant faire un grand établissement de sa ferme, pour ne pas la diviser, il conseilla à son fils ainé de se faire recevoir avocat et continua ensuite, puissamment et intelligemment secondé par son fils Zéphir, à améliorer et à travailler la terre avec le succès que nos lecteurs connaissent.

Le 1er janvier 1869, il a perdu son épouse et est resté veuf.

L'hon. M. Mercier a voulu honorer doublement ce vétéran. En même temps qu'il lui décernait la médaille d'or du Mérite Agricole, il le nommait membre du Conseil d'Agriculture de la province de Québec.

JAMES DRUMMOND

MÉDAILLE D'ARGENT

Diplôme de Très Grand Mérite.

Ce lauréat est un de ces hommes pleins d'énergie, à l'esprit pratique et large, qui ont contribué par leur seul travail, bien dirigé, aidé des ressources que leur offrait le

progres moderne, à relever le niveau de l'industrie agricole en cette province, en la perfectionnant dans la mesure des moyens à leur disposition.

M. James Drummond vint au Canada en 1832, avec sa famille composée de cinq membres, le père, la mère, deux garçons et une fille.

Sa famille, en arrivant ici, s'installa sur la ferme d'un oncle à lui, M. John Drummond, débarqué au Canada en 1825, comme simple ouvrier des champs et qui, après avoir



travaillé sur la ferme de sir William Logan durant sept ans, cultivé des fermes environnantes à Hochelaga, Longue-Pointe et Petite-Côte, avait réussi à acheter à ce dernier endroit une terre en friche sur laquelle il éleva d'abord de nombreux troupeaux pour exploiter l'industrie laitière, jusqu'à ce qu'il pût la défricher pour la cultiver. Cette terre était couverte de broussailles et de roches, en apparence impraticable, mais M. John Drummond, par des travaux considérables, dont on ne saurait se faire une idée, parvint à l'aplanir et la rendre dans un état parfait

C'est à l'école de cet homme que le titulaire, dont nous traçons la biographie, se forma. En 1867, lorsque l'oncle mourut, M. James Drummond devint propriétaire de la terre en question.

Il n'épargna rien pour l'améliorer encore. Il la planta d'arbres autour de la maison et dans le champ à distances égales pour servir de jalons et de guide pour ses laboureurs ; il construisit aussi un aqueduc qui conduit aux bâtisses de sa ferme et dans tous ses pacages l'eau pure et fraîche d'une source située à dix arpents de la maison, et de grandes citernes pour recevoir cette eau. Les tuyaux de l'aqueduc sont munis de valves automatiques, qui fonctionnent d'elles-mêmes de manière à arrêter l'écoulement de l'eau dès que les citernes ou les auges sont pleines. Ainsi rien ne manque sur cette ferme admirable.

M. Drummond, marié en juin 1858 à Mlle Margaret Taylor, fille du Rév. Dr Taylor, de Montréal, est le père de six enfants, deux garçons et quatre filles. Ses deux fils et une fille sont mariés.

MADAME GEORGE KYDD.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Diplôme de Très Grand Mérite.

M. George Kydd et Jane Kydd vinrent au Canada en 1848, après leur mariage qui avait été célébré en Ecosse. Ils avaient sept enfants dont deux garçons et une fille survivent. M. George Kydd, sr., mourut en octobre 1889.

Leur première ferme leur avait été concédée à la Côte Saint-Michel. Celle qu'ils habitent à l'heure qu'il est fut achetée il y a environ trente-cinq ans.

Deux fois déjà depuis leur arrivée au Canada, le feu a détruit leurs propriétés, qui n'avaient point d'assurances. Cruelle leçon, certes, et leçon qui ne fut pas perdue.

A leur arrivée sur la ferme qu'ils occupent aujourd'hui, il n'y avait aucune amélioration. Elle a été depuis clôturée en pierre, assainie, etc. La pierre qui a servi pour la diviser provenait de la propriété elle-même.

Sur cette ferme on a étudié tous les problèmes qui occupent les agriculteurs de nos jours, et on a agi avec tant de discernement, que tout a bien réussi. L'élevage des animaux, surtout des chevaux, a eu sur cette ferme un succès marqué.

Cette famille d'agriculteurs distingués est bien connue à Montréal où elle compte beaucoup d'amis qui tous sont heureux de voir la médaille d'argent du Mérite Agricole dans cette maison d'où, par suite de l'hospitalité des Kydd, ils ont rapporté tant d'aimables souvenirs.

ARCHIBALD OSWALD

MEDAILLE D'ARGENT

Diplôme de Très Grand Mérite

Archibald Oswald naquit, en 1825, à Sterlingshire, Ecosse, et arriva au Canada, à l'âge de 4 ans, en même temps que ses parents et ses frères et sœurs. En 1852, il acheta 120 acres de terre, faisant partie de sa propriété actuelle, et il loua en sus 30 acres de terrain pour $40 par année. Ces terres étaient jonchées de roches et très difficiles à cultiver. Avant cette transaction, il avait réussi à économiser $400 en travaillant au mois ; cette somme, ajoutée à la part qui lui fut laissée par sa mère, un montant de $200, lui permit de faire le premier paiement sur

le capital. En peu d'années, il réussit à payer le capital et les intérêts, tout en payant une rente viagère à son père, à qui il remit pour l'avantage des autres membres de la famille tout l'argent, les semences et le bétail que celui-ci lui avait avancés. En février 1856, il épousa Mlle Hélène Elizabeth MacGeoch. Il acquit, en 1876,



soixante acres de plus, et paya une partie comptant et la balance après le décès de son père, qui mourut en 1885.

M. Oswald a trois filles qui sont mariées. Il a aussi deux fils. Il a établi l'aîné sur une ferme, et le plus jeune demeure avec lui.

GEORGE IRVING

MÉDAILLE D'ARGENT

Diplôme de Très Grand Mérite

M. George Irving est, depuis onze ans, propriétaire de Greenfield Farm, à la Pointe-aux-Trembles, comté d'Hochelaga, l'une des plus belles fermes du pays.

Quand il est allé s'y établir, ses moyens étaient très limités. Il l'a gagnée et payée, on peut dire, de ses sueurs.

M. Irving est né dans la paroisse de Saint-Luc, comté de Laprairie, le 21 juin 1833. En 1857 il épousait dame



Ellen Dalrymple, de l'Assomption, dont il a eu sept enfants, cinq filles et deux garçons. Trois de ses filles sont mariées ; les autres enfants demeurent avec lui.

Greenfield Farm a une étendue de 140 acres et est située à deux milles en bas de l'église de la Pointe-aux-Trembles.

THOMAS A. TRENHOLME

MÉDAILLE D'ARGENT

Diplôme de Très Grand Mérite

M. Thomas A. Trenholme est né en 1847, à Trenholmeville, Cantons de l'Est, et il travailla sur la ferme paternelle jusqu'en 1872. A cette époque, il alla s'établir à Blue-Bonnets comme laitier et fermier. Quatre ans après, il acheta la terre qu'il avait louée, pour la somme de



$17,000. Cette terre avait appartenu à la famille Hurtubise depuis les premiers temps de la colonie.

En 1869, trois années avant son départ de chez ses parents, il avait épousé Mlle Isabella D. Mathews, de Richmond. Il est père de 7 enfants, dont deux jumeaux. Sa plus grande ambition est de voir ses fils embrasser la carrière qu'il a lui-même choisie et dans laquelle il a trouvé le bonheur et l'aisance.

M. DAVID MORRIN

MÉDAILLE DE BRONZE

Diplôme de Grand Mérite.

M. David Morrin est né à Lachute (Argenteuil), le 7 juillet 1850. Il est né sur la propriété qu'il cultive, mais



il n'en est le propriétaire que depuis quatre aus. M. Morrin est célibataire.

HORMIDAS HOTTE

MÉDAILLE DE BRONZE

Diplôme de Grand Mérite.

M. Hormidas Hotte, de Saint-Martin, est né dans cette paroisse, en 1853. Il a épousé, en 1876, mademoiselle Léocadie Limoges, fille de M. Octave Limoges, cultivateur très distingué, de Saint-Eustache.

M. Hotte possède la propriété qui est entrée au concours depuis 14 ans seulement, il l'a prise dans un état

surtout par un système de rotation jugé parfait par la commission agricole, et un système de division exact, cette propriété a mérité les félicitations les plus chaleureuses lors du passage de Messieurs les juges du présent concours.

A 18 ans, M. Hotte remportait le premier prix au parti de labour dans son comté. M. Hotte est secrétaire-



trésorier de sa municipalité depuis 13 ans et juge de paix.

A l'exhibition de son comté, la ferme de M. Hotte a remporté 3 premiers prix et le classe à juste titre comme le meilleur cultivateur donnant l'exemple de l'ordre, de la propreté, de l'économie raisonnée. Les produits de sa ferme sont fort recherchés pour la semence à cause de

très désavantageux ; cependant à force de soins, de redressements de cours d'eau, de drainage, nivellement etc., et leur netteté et de leur parfaite préparation. Il faut bien remarquer la difficulté de préserver ses champs des mauvaises herbes quand on songe que la plupart des propriétés environnantes sont perdues de mauvaises herbes et que les cours d'eau sont souvent fort négligés.

Il est toujours difficile pour un jeune homme de ne pas céder aux préjugés qui l'entourent, et il a fallu toute l'énergie et la persévérance dont M. Hotte a fait preuve, pour avoir aujourd'hui une ferme magnifique, richement bâtie de constructions disposées avec goût, et de plantations régulières.

Voilà le fruit du travail seul, de l'ordre, et d'une bonne comptabilité. Les livres de comptes sont bien tenus chez M. Hotte, et cela est une des causes qui lui ont valu d'avoir non seulement acquitté toute sa propriété, mais d'avoir fait des épargnes qui démontrent qu'après tout on peut se faire un avenir certain en se livrant à l'agriculture dans la province de Québec.

OVIDE VALIQUETTE

MÉDAILLE DE BRONZE

Diplôme de Grand Mérite

M. Valiquette est né à Terrebonne le 21 juillet 1845. En 1869, le 12 janvier, il épousait Mlle Marguerite Angers,

de St-Lin. Douze enfants sont nés de ce mariage. Il y en a sept qui vivent. C'est à cette époque, lors de son



mariage, qu'il hérita de son père des terrains qu'il possède aujourd'hui.

JEAN-BAPTISTE DESLAURIERS

MÉDAILLE DE BRONZE

Diplôme de Grand Mérite

M. Jean-Baptiste Deslauriers, que nous citons aux fils de cultivateurs comme modèle du fermier travailleur, pratique, intelligent et ami du progrès, naquit à Pointe-Claire, en 1845. A l'âge de vingt-cinq ans, il épousa Mlle Cédulie Benoit, fille de M. Elie Benoit, de la paroisse de Longueuil. De ce mariage sont nés douze enfants, dont sept sont vivants, quatre garçons et trois filles.

M. Deslauriers a acquis, il y a treize ans, la terre qu'il possède actuellement ; elle était alors en très mauvais ordre, sans clôtures, sans bâtisses, et couverte d'herbes et de plantes parasites. Nullement découragé par les nombreux travaux d'amélioration qu'il y avait à faire, il



se mit résolument à l'œuvre, procédant d'une façon méthodique, raisonnée, n'épargnant ni peine, ni sacrifices ; il redressa les cours d'eau, clôtura, construisit sa maison et les dépendances, et mit sa terre dans un état qui excita l'admiration de tout le monde.

C'est ainsi qu'il est parvenu, par un système de rotation, à améliorer sa ferme et à obtenir plusieurs premiers prix dans le concours des terres les mieux tenues de son comté.

Lors de leur passage à Pointe-Claire, les juges du concours pour le Mérite Agricole ont vivement félicité M. Deslauriers sur son ensilage de blé-d'inde, qui lui a valu sept points.

M. Deslauriers, à l'âge de seize ans, a remporté le premier prix au concours de labour des jeunes gens de son comté, et plusieurs prix à un concours semblable dit de la classe des vieux.

Il est directeur de la société d'agriculture de Jacques-Cartier depuis plusieurs années, conseiller depuis treize ans, et maire depuis six ans.

JOSEPH LORTIE

MÉDAILLE DE BRONZE

Diplôme de Grand Mérite

M. Lortie est né à St-Ignace, Côteau-du-Lac, le 7 février 1830, et est par conséquent âgé de soixante ans. Le 27 avril 1857, le futur cultivateur épousait Mlle Marie



Julienne Montpetit. De ce mariage sont nés six enfants dont cinq survivent.

En 1860, M. Lortie, qui avait voyagé beaucoup dans les Etats-Unis et qui, par son labeur, avait acquis quelques

moyens pécuniaires, acheta du terrain non défriché à Ste-Justine de Newton. M. Lortie fut un des premiers colons de Sainte-Justine, et il contribua beaucoup par son travail de chaque jour à l'ouverture des chemins dans les environs.

Il y a trente et un ans que M. Lortie habite Sainte-Justine. Dans les premières années de son séjour là, comme il n'y avait que cinq arpents de sa terre de défrichés, il était obligé, pour subvenir à sa subsistance de chaque jour, d'aller faire les semailles dans les paroisses étrangères. Depuis, il s'est construit une maison et des dépendances qui nous font juger d'un homme à l'aise.

NELSON ALBRIGHT

Diplôme de Mérite

M. Nelson Albright est né le 13 janvier 1833. En juin 1855 il épousa Mlle Susanne Stalford. De ce mariage sont issus quatre enfants, dont trois vivants.



Il est propriétaire de sa ferme depuis trente-cinq ans. Il l'a achetée de son père, qui l'avait possédée pendant

trente-cinq ans, et qui, en 1884, avait gagné une médaille d'argent dans le concours agricole des comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil, qui ne faisaient alors qu'un seul comté.

M. Albright a gagné un grand nombre de prix dans les concours et les expositions agricoles de son comté

WILLIAM T. HODGE

Diplôme de Mérite

M. William T. Hodge, un des lauréats du 23 décembre dernier, est d'origine écossaise. Il est le septième enfant de feu M. Thomas Hodge, dont le père vint s'établir au Canada, à Saint-Laurent près Montréal, en 1817. Il naquit le 6 mai 1856 et étudia au collége depuis l'âge de sept ans



jusqu'à treize ans. Depuis il s'est toujours occupé de culture.

M. Hodge est célibataire.

Sa magnifique ferme, située dans la paroisse de Saint-Laurent, contient vingt-un arpents de profondeur sur quatre arpents et demi de largeur.

JOHN DOIG

Diplôme de Mérite

M. John Doig naquit à Lachute, comté d'Argenteuil, le 1er juillet 1836. De son mariage avec mademoiselle Isabella Scott, qu'il épousa en novembre 1865, il a eu cinq enfants, deux garçons et trois filles.

M. Doig est cultivateur de goût et de profession, il n'a jamais songé un instant à embrasser une autre carrière,



parce qu'il a toujours considéré l'agriculture comme la profession la plus digne et la plus noble.

Voilà huit ans qu'il occupe la ferme admirable (laquelle est d'une étendue de 177 acres) qui lui a valu l'insigne honneur que le gouvernement national lui a conféré le 23 décembre dernier.

G. A. BARCLAY

Diplôme de Mérite

M. George Barclay, de Pointe-Fortune, comté de Vaudreuil, est écossais de naissance. Il naquit à Perth, Ecosse, le 12 juillet 1850. Il est marié depuis 1880, et sa femme



s'appelle Catherine A. McClintock. Il a quatre enfants vivants. Depuis 1875, il cultive la ferme qu'il occupe actuellement.

WILFRID OUIMET

Diplôme de Mérite

M. Wilfrid Ouimet est né le quatre du mois d'octobre de l'année 1857, dans la paroisse de St-François-de-Sales, comté de Laval. Sa femme est née : Marie Amanda Dagenais. Leur mariage eut lieu le 26 octobre 1880. Ils

ont cinq enfants. Il est possesseur de son bien depuis la date de son mariage.

Le père de sa femme, M. J. B. Dagenais, de Ste-Rose (mort depuis quelques années), était un des cultivateurs les plus intelligents que nous ayons eus dans la Province. M Dagenais a remporté de grands succès dans les concours agricoles à Montréal et à Québec, où il a remporté plusieurs médailles, et dans les concours des fermes où il a obtenu plusieurs fois le premier prix. C'est de M. Dagenais que M. Ouimet reçut ses premières leçons, et il a dignement marché sur les traces de son beau-père.

STANISLAS AUGER

Diplôme de Mérite

M. Stanislas Auger possède aujourd'hui une ferme magnifique de cent cinquante-cinq arpents, dans la paroisse de New-Glasgow. Il est né le 7 janvier 1858. Lors de son



mariage avec Mlle Arthémise S. Vincent, son père, M. Joseph Auger, lui donna quinze mille francs, somme qu'il a employée et fait fructifier pour faire de la terre qu'il

possède actuellement, une des plus belles et des mieux entretenues qui se puissent voir.

Il est aujourd'hui le père de six enfants.

Une particularité originale distingue la famille de ce digne cultivateur : c'est que ses membres naissent pour la plupart le 7 janvier !

Le père de M. Stanislas Auger est né le 7 janvier 1815 ; lui est né le 7 janvier 1858, comme nous l'avons dit plus haut, et son fils qui porte son nom, Stanislas, est né le 7 janvier 1879.

Cette " originalité de famille " semble aussi avoir influé sur le caractère du lauréat actuel.

En effet, M. Stanislas Auger est le type de l'homme jovial, du boute-en-train par excellence. Avec lui, il faut se dérider bon gré mal gré.

On se le rappelle, c'est lui qui, le soir de la distribution des récompenses du Mérite Agricole, au Palais Législatif, se fit surtout remarquer par sa gaité exubérante, et qui, après avoir reçu son diplôme, provoqua une explosion d'hilarité générale en le brandissant triomphalement au-dessus de sa tête avec le geste le plus comique.

JOSEPH GADBOIS

Diplôme de Mérite.

M. Joseph Gadbois naquit à Saint-Vincent-de-Paul en 1832. Orphelin de père et de mère à l'âge de six ans, fut dès son enfance son propre guide, n'ayant qu'une sœur pour avoir soin de lui.

En 1854 il épousa Mlle Phelonise Locas, fille de M. Toussaint Locas, cultivateur distingué de Saint-Lin.

Il possède la terre qu'il cultive depuis trente-sept ans ; elle lui fut cédée par son beau-frère moyennant certaines conditions, et dans un état très désavantageux. Il y a bâti la maison et les bâtiments qu'on y voit aujourd'hui, et par la suite a acquis deux autres terres voisines. M. Gadbois a construit un aqueduc qui fournit l'eau nécessaire pour ses trois terres. A force de redressement de clôtures, de fossés, de drainage, etc., il a réussi à mettre sa propriété dans un ordre parfait.



Il est père de dix enfants, cinq garçons et cinq filles. Tous ont reçu une excellente éducation. Le plus vieux de la famille, Olivier, est employé de chemin de fer ; le deuxième, Joseph, est établi sur une des terres de son père ; un autre, Wilfrid, est médecin ; Pierre, est chirurgien vétérinaire à Terrebonne ; Napoléon cultive avec son père.

Elu conseiller neuf fois, M. Gadbois a aussi été maire de sa paroisse six ans, ce qui démontre la haute estime et

la confiance que ses concitoyens ont en lui. Il est juge de paix depuis douze ans.

A l'exposition agricole de son comté, il a remporté quatre premiers prix. Cela le classe à juste titre au rang des meilleurs cultivateurs, donnant l'exemple de l'ordre, de la propreté et de l'économie raisonnée. A l'exposition d'Ottawa, il a obtenu une médaille d'argent (prix de mérite.)

ANTOINE BOURBONNAIS

Diplôme de Mérite

M. Antoine Bourbonnais est né à St-Clet, le 17 décembre 1829 ; le 5 avril 1853, il épousa Melle Félicité Pilon, de la paroisse de Vaudreuil, de laquelle il a eu 11 enfants, 3



garçons et 8 filles. Quatre de ces dernières sont mortes. En 1853, il est allé s'établir à St-Polycarpe, sur une terre que

son père lui avait vendue 4,000 francs. Sur cette terre il n'y avait que dix arpents d'éclaircis, la balance restait à défricher. Deux ans plus tard, il acheta au prix de 21,000 francs une autre terre de 85 arpents en superficie dont 15 de défrichés. En 1860, il acheta une autre propriété de 60 arpents en superficie dont 28 arpents de défrichés, pour la somme de $2,000. De plus, pour reposer ses terres, il défricha 112 arpents du domaine de M. de Beaujeu, qu'il ensemençait à mesure qu'il défrichait; ce défrichage se fit de 1869 à 1886. Comme on peut le voir, M. Bourbonnais a dû travailler et verser passablement de sueurs. En 1863, il acheta, dans Ste-Justine de Newton, une terre à bois contenant une sucrerie de 58 arpents. Il regrette quelquefois, dit-il, la guerre qu'il a faite aux arbres de la forêt, quand il pense qu'il doit aller chercher le bois à 9 milles de sa paroisse. En 1872, il acheta un petit lopin de terre de 16 arpents qui était tout défriché, et en 1882, il se bâtit, dans le village de St-Polycarpe, une demeure pour ses vieux jours et en même temps pour se rapprocher de l'église.

FRANCOIS-XAVIER ROCAND DIT BASTIEN

Diplôme de Mérite

Cet agriculteur distingué est né à Ste-Rose, comté de Laval, en septembre 1844. Le 24 avril 1865 il a épousé Mlle Marie-Eulalie Gravel. M. Rocand n'a pas dégénéré de sa race, car de son présent mariage sont nés quatorze enfants, 11 garçons et trois filles, dont huit sont vivants.

De 1865 à 1871, il a cultivé sur une ferme et a commencé seulement avec cinq cents dollars.

Depuis 1871, il est propriétaire et seigneur; sa terre, d'une superficie de cent-vingt arpents, et admirablement entretenue, donne une magnifique idée de ce que peut le

travail consciencieux et persévérant joint à un esprit de progrès éclairé.

LUDGER THERIEN

Diplôme de Mérite

M. Ludger Thérien est né le 14 février 1840, à Saint-François-de-Sales, comté de Laval. Le 15 janvier 1862. Il épousa Mlle Célanire Gravel, et de ce mariage sont nés quatorze enfants.

Ce lauréat a grandi sur les biens qu'il cultive actuellement. Ils lui furent légués par son père, en 1862.

Il a si bien entretenu sa terre et ses propriétés que, le 23 décembre dernier, le gouvernement de l'honorable M. Mercier l'en a recompensé en lui conférant le plus beau titre de noblesse, celui de lauréat du Mérite Agricole.

JOHN GORDON

Diplôme de Mérite

M. John Gordon est Ecossais d'origine. Il est né le 25 septembre 1839.

Le 30 décembre 1869, il épousa Mlle Hannah Shaw, de laquelle il a eu six enfants, trois garçons et trois filles.

Voilà vingt-un ans qu'il occupe l'admirable ferme qui le classe aujourd'hui parmi les cultivateurs les plus distingués de la province de Québec.

JULIEN BOURBONNAIS

Diplôme de Mérite

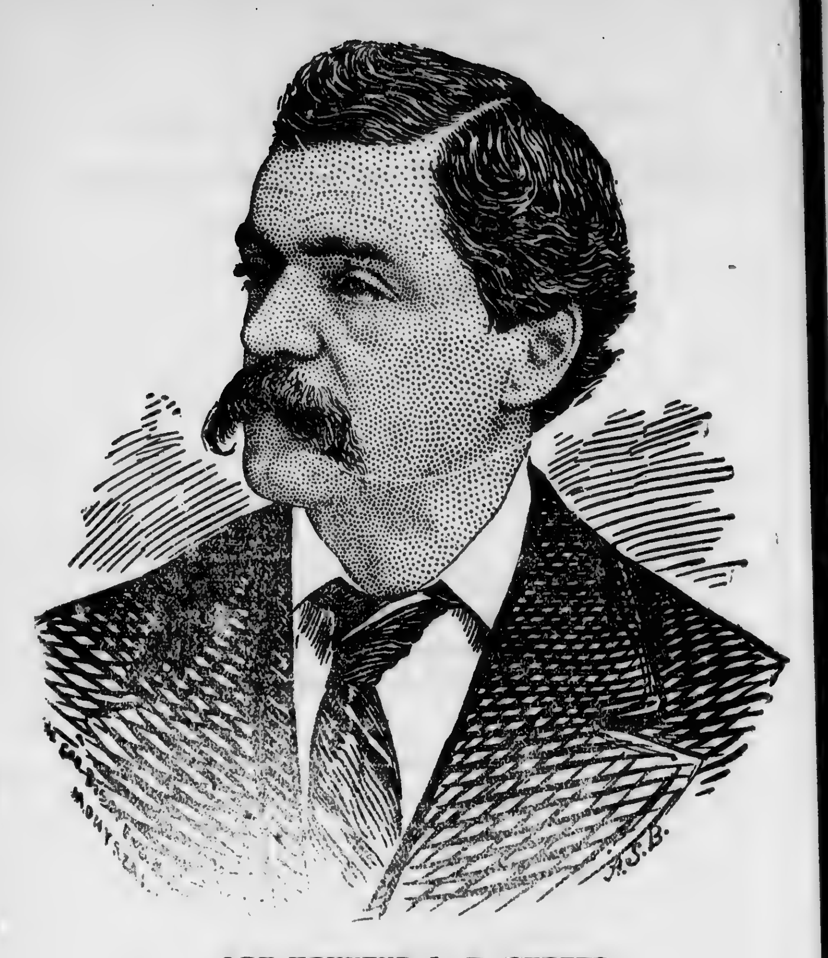
M. Julien Bourbonnais est né, en 1825, à Saint-Ignace, Côteau-du-Lac. Il s'est marié en 1848 avec Melle Angélique Besner. De ce mariage sont nés deux enfants, Dieudonné

et Alexine. Cette dernière est religieuse de la Congrégation, sous le nom de Sœur Sainte-Julienne. Il est devenu veuf en 1859. Il a épousé en secondes noces, en 1861, Dame Veuve Melina Bourque, née Sauvé, laquelle avait trois filles ; Marie-Louise, devenue religieuse de la Providence, Hermine, devenue épouse de Léon Besner, cultivateur de Saint-Clet, Amélia, devenue épouse de O. S Bissonnette, marchand, Côteau-du-Lac.



De ce dernier mariage sont nés cinq enfants : Herménigilde, maintenant médecin à Burlington ; Wilfrid, maintenant médecin dentiste à Montréal ; Léonard, marchand, à Ogdensburg, N. Y. ; Emmanuel, cultivateur ; Eugénie, maintenant en étude.

Lors de son premier mariage il possédait une terre, et c'est depuis 1861 qu'il a acquis tous les biens qu'il a actuellement.



SON HONNEUR A. R. ANGERS

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.



PREMIÈRE COLLATION DES DIPLOMES

GRANDIOSE INAUGURATION DE LA CHEVALERIE AGRICOLE

TOUTE LA PROVINCE REPRÉSENTÉE

OVATIONS POPULAIRES ET OFFICIELLES AUX LAURÉATS

RESPLENDISSANTE FÊTE DE NUIT

IMPOSANTE CÉRÉMONIE A L'INTÉRIEUR

L'éloquence et la peinture glorifiant l'agriculture.

Le 12 décembre 1890, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur signait une proclamation fixant le 23 du même mois pour la collation solennelle des médailles et diplômes du Mérite Agricole, en séance publique, dans le Palais législatif.

Plusieurs jours à l'avance, les principaux journaux de Québec entretinrent leurs lecteurs des préparatifs considérables qui se faisaient pour l'occasion. La ville s'apprêtait à fêter la campagne. Tout un programme de réjouissances publiques était annoncé : pavoisement, fête de nuit, escortes de flambeaux pour Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Angers et Son Eminence le Cardinal Taschereau, feux d'artifice, simulacre de bombardement du Parlement par la jeunesse des clubs de raquettes, musique, etc.

Les vingt-huit premiers lauréats du Mérite Agricole étaient invités, avec leurs épouses, aux frais de la Province,

à venir recevoir au Parlement, des mains des principaux représentants de l'autorité civile et religieuse, les distinctions créées à leur intention par un gouvernement bien inspiré. Presque tous furent à leur poste ; deux ou trois seulement ne purent répondre à l'appel. A mesure qu'ils se présentaient au Palais législatif dans la matinée du grand jour, on les conduisait chez le Premier Ministre, à qui ils étaient présentés.

La fête proprement dite s'ouvrait à 6 heures du soir, par un grand banquet donné en leur honneur par le Premier Ministre. Dès 5 heures, les lauréats avec les dames qui les accompagnaient étaient reçus dans les salons de la Présidence de l'Assemblée législative par l'hon. M. Marchand et Madame Marchand.

LE DINER

Ils étaient accueillis au Palais législatif avec toute la pompe des grands jours, tempérée par une grâce enjouée qui les mettait tout de suite à l'aise au milieu de tout ce luxe déployé en leur honneur. Les salons de l'honorable M. Marchand, Orateur de l'Assemblée législative, où les lauréats et les invités se sont rencontrés avant le dîner, et ceux de l'honorable M. Starnes, au Conseil législatif, par où l'on a passé avant la séance solennelle qui a terminé la fête, étaient décorés comme dans les soirées de gala. Les deux Orateurs, ainsi que madame et mesdemoiselles Marchand, faisaient les honneurs avec l'exquise courtoisie qui les distingue.

La grande salle du restaurant, où l'on descend peu après 6 heures, est transformée en un véritable jardin, grâce à une habile bouquetière de la rue St.-Jean, Mme Lemieux.

On entre dans la salle du banquet au son de la musique, dans l'ordre suivant :

Honorable M. Mercier et Mme Drummond.
M. C. Champagne et Mme Miron.
M. Irving et Mme Nesbitt.
M. Nesbitt et Mme Trenholme.
Honorable C. Langelier et Mme Z. Champagne.
Honorable M. Boyer et Mme Deslauriers.
Honorable M. Joly et Mme Frémont.
Honorable M. Garneau et Mme Duhamel.
Honorable M. Frs. Langelier et Mme Rhodes.
Honorable M. Shehyn et Mme Charles Langelier.
Honorable Colonel Rhodes et Mme Joly.
Honorable M. Ross et Mme Thérien.
Honorable M. Robidoux et Mme Marchand.
Honorable M. Duhamel et Mme Angers.
Honorable M. Starnes et Mme Doig.
M. Oswald et Mme Albright.
M. Deslauriers et Mme Lortie.
M. Ouimet et Mme Hotte.
M. Barclay et Mme Hunter.
Honorable M. Marchand et Mme Dobbie.
Puis la foule des invités.

La table d'honneur est occupée par l'honorable M. Mercier, ayant à sa droite Mme Drummond, M. Nesbitt, Mme Trenholme, M. Drummond ; à sa gauche M. Charles Champagne, le vénérable lauréat, Mme Miron, sa fille, M. Irving, Mme Nesbitt ; et en face l'honorable Joly de Lotbinière et Mme Joly de Lotbinière, l'honorable colonel Rhodes, Mme Rhodes et Mme Frémont.

Les deux bouts de la table d'honneur sont occupés par les honorables Charles Langelier et A. Boyer.

Faisons le tour des deux tables latérales.

Celle de droite est présidée par l'honorable M. Duhamel, et voici l'ordre dans lequel s'offrent à nos yeux les convives : Mme Auger, M. A. Bourbonnais, M. Bourbonnais, M. P. P., le Dr Lalonde, M. Eug. Casgrain, M. Barclay, Mlle Blackwood, M. Arch. Oswald, Mme Albright, l'honorable Henry Starnes, Mme Doig, M. Trenholme, M. Owens, M. P. P., M. Dobbie, M. Blackwood, l'honorable F. Langelier, Mme Lortie, M. Deslauriers, M. Albright, M.



HONORABLE P. GARNEAU
Commissaire des Travaux Publics.

Villeneuve, M. P. P., l'honorable juge Champagne, le Dr E. Stewart, M. LeBlanc, M. P. P., M. Ouimet, l'honorable M. Garneau, Mme Thérien, M. E. Benoit, M. Benoit, fils, M. Hall, M. P. P., M. Nantel, M. P. P., Mgr Labelle, M. Valiquette, Mme Deslauriers.

A la table de gauche, présidée par l'honorable M. Robidoux : Mme Charles Langelier, Mme Hodge, M. Doig, M. Gordon, M. Auger, Mme Gadbois, l'honorable

M. Shehyn, M. U. Barthe, M. Zéphirin Champagne, Mme J. Bourbonnais, M. Beauchamp, M. P. P., M. Lortie, M. et Mme Hotte, Mme Champagne, l'honorable J. Blanchet, Son Honneur le maire Frémont, M. Tarte, M. Rouillard, M. Gadbois, Mme Bourbonnais, l'honorable F. G. Marchand, M. Dobbie, M. Hodge, M. Olivier, le Dr Laroque, M. Cardin, M. P. P., M. Thérien, M. Louis Fréchette, le Dr Leclerc, Mme Marchand, M. Beausoleil, M. P., M. Préfontaine, M. P.

Menu excellent. On y fait grand honneur. La carte mérite d'être citée à cause des allusions personnelles qu'elle contient :

MENU

POTAGE

A la jardinière

POISSON

Bar bouilli

Sauce à la Champagne

Petits pâtés d'huitres

ENTRÉES

Salmigondis de gibier aux Lauréats,

Pâtés de poulets au Mérite Agricole

ROTIS

Dindes farcis à la de Lotbinière

Perdrix à la Rhodes

Filets de bœuf lardés à la Bernatchez

LÉGUMES

Pommes de terre à la crême, Frites, sautées, etc.

Topinambours, Petits haricots

Petits pois verts extra superfins

Asperges, Champignons blancs

DESSERT

Pudding Crême à la glace,

Sorbets au rhum, gâteaux, fruits, etc.

Thé Café

VINS

Sherry, Bordeaux, Bourgogne,

Champagne glacé, Perrier-Jouet,

Chartreuse, Cognac,

Apollinaris, Soda anglais.

Tout à coup une sonnerie de clairon éclate ; l'honorable M. Mercier se lève et propose les santés d'usage : à la Reine, à Son Excellence le Gouverneur-Général, à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur ; les verres se remplissent et se lèvent pendant que la musique joue l'hymme royal. Puis la musique attaque un thème plus vif et plus gai : Vive la Canadienne, les bravos éclatent, et l'honorable M. Mercier propose, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, la santé des lauréats :

Messieurs,

Nous venons de faire honneur aux toasts officiels qu'il convenait d'offrir dans cette circonstance ; je ne vous en



HONORABLE D. A. ROSS

Président du Conseil Législatif.

proposerai maintenant qu'un seul, et ce sera celui des lauréats du Mérite Agricole et de leurs dignes compagnes.

Nous fêtons, dans leur personne, l'agriculture, mère nourricière du genre humain, et nous nous inclinons respectueusement devant ces vainqueurs d'une lutte pacifique, où chacun a conquis une place d'honneur par son travail, son intelligence et sa prospérité.

Nous inaugurons, ce soir, d'une manière officielle, et nous consacrerons tout à l'heure, par une grande solennité, l'ordre du Mérite Agricole, établi dans cette Province il y a à peine quelques mois ; premier ordre de chevalerie créé dans l'Amérique du Nord ; ordre respecté, qui est appelé à régénérer la classe agricole et à placer sur un piédestal convenable ceux de ses fils qui se distingueront.

En honorant l'agriculture, nous honorons notre mère à tous, et en couronnant les plus dignes de ses fils, nous récompensons l'ouvrier de la charrue, le plus noble de tous les ouvriers, et offrons une prime d'encouragement au travail et au succès des enfants de l'avenir.

Ce n'est point une œuvre d'un jour, mais c'est une œuvre permanente, que nous confions à ceux qui viendront après nous, et que nous plaçons sous la protection de toutes les classes dirigeantes de notre société.

Nous couronnons les cultivateurs qui sont restés dans les champs, pour y continuer les traditions de leur respectable profession, et nous invitons ceux qui ont abandonné ces champs et cette profession, à y retourner le plus tôt possible, et à reprendre, parmi leurs confrères, la position qu'ils y occupaient autrefois. Nous faisons plus : l'agriculture devant être, dans ce pays, la seule, de toutes les professions, qui verra ses membres couronnés par les plus hautes autorités et porter avec orgueil, sur leur poitrine, la médaille du mérite, amènera forcément dans ses rangs une foule de jeunes gens intelligents et riches, sortis d'autres professions, et que l'espoir de la récompense et l'amour du travail pousseront vers la charrue de leurs ancêtres.

Dans le banquet de ce soir, c'est l'agriculture qui triomphe. C'est elle qui a la place d'honneur. J'ai tenu

à mettre à ma droite la digne compagne d'un de nos dignes lauréats. C'était pour prouver tout mon respect et ma vénération pour les femmes des cultivateurs, gardiennes fidèles des traditions du foyer canadien, compagnes laborieuses de leurs braves maris.

J'ai tenu aussi à placer à ma gauche le vétéran des lauréats, qui recevra, tout à l'heure, à quatre vingt-deux ans, sous la forme d'une médaille d'or, de la main même du représentant de Sa Majesté dans cette province, la récompense due au long et pénible travail qu'il s'est imposé depuis tant d'années pour améliorer son sort et relever la condition du laboureur.

Je voulais, par là, montrer mon respect à tous ses confrères lauréats ainsi qu'à tous les cultivateurs de cette province, et prouver qu'un premier ministre se souvient qu'il est lui-même le fils d'un cultivateur et qu'il doit aux sueurs bénies de son père la position honorable qu'il occupe maintenant

Je vous invite donc tous, mesdames et messieurs, à boire à la santé des lauréats et de leurs compagnes ; souhaitons-leur bonheur et prospérité, et qu'ils puissent bientôt, si ce n'est point déjà le cas, se reposer dans une aisance honnête des fatigues d'une carrière laborieuse et respectable.

Dans certains pays, on couronne les généraux qui ont gagné de grandes batailles et bien servi leur souverain ; pour obtenir ces couronnes, ils ont dû marcher dans le sang de leurs semblables, dévaster les campagnes, brûler les villes, et jeter le deuil dans des milliers de familles. C'est par la mort que ceux-là arrivent à la gloire ; c'est par la vie, messieurs les cultivateurs, que vous y arrivez de votre côté. Au lieu de tuer pour vous rendre illustres, vous donnez la vie ; au lieu de faire pleurer, vous conso-

lez ; au lieu de ruiner la patrie, vous l'enrichissez ; au lieu de dévaster les champs, vous les embellissez, et au lieu de brûler les villes, vous aidez à les construire ; au lieu d'en chasser les habitants, vous les nourrissez ; au lieu de jeter le deuil dans les familles, vous y apportez l'honnête aisance.

Buvons donc, mesdames et messieurs, à la santé de nos excellents hôtes, les lauréats du " Mérite Agricole " et de leurs compagnes. "

On fait une ovation de plusieurs minutes au Premier Ministre, qui donne la parole à l'honorable juge Cham-



HONORABLE JOS. SHEHYN

Trésorier de la Province

pagne, le fils du lauréat. Celui-ci est tout ému ; il s'excuse sur l'agréable surprise qu'on lui fait. La réponse appartient, dit-il, à celui qui va recevoir dans quelques instants le prix d'excellence, mais les rudes labeurs ne lui ont pas laissé le temps de se préparer à faire des discours. En fils obéissant, il doit prendre sa place pour dire : Merci à tous ! A tous les membres de la Législature, sans distinction de parti, il dit : il fait beau de voir que tous

s'unissent pour honorer l'Agriculture. Notre province est essentiellement agricole, et en honorant l'Agriculture, on honore toute la Province. On donne un élan irrésistible à l'agriculture en créant une Légion d'honneur pour le cultivateur, et l'on peut déjà prévoir qu'à la prochaine réunion de ce genre, on aura des centaines et des centaines de lauréats. (Longs applaudissements.)

Avant de se lever de table, nouvelle cause d'émotion : le Premier Ministre donne lecture à son voisin, M. Champagne, de la commission qui le nomme membre du Conseil d'Agriculture.

———)(———

LA FÊTE EXTÉRIEURE

Dans l'intervalle, grand spectacle au dehors. Quinze mille personnes sont massées aux abords du Parlement, dont la façade s'embrase par moments de feux de mille couleurs.

A sept heures et demie, sept clubs de raquetteurs, le *Huron*, le *Montagnais*, le *Voltigeur de Lévis*, le *Canadien* de St-Sauveur, l'*Union Commerciale*, le *Québec* et l'*Emerald*, environ trois cents manifestants sous le commandement général de M. Théofred Hamel, se sont réunis et se sont divisés en deux brigades pour aller à la rencontre de Son Eminence le cardinal et de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Un fort contingent de raquetteurs, avec leurs corps de clairons respectifs, escorte Son Eminence le cardinal Taschereau, avec flambeaux et feux de bengale, jusqu'au Parlement.



SON EMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU

Archevêque de Québec.

Quelques instants après, le Lieutenant-Gouverneur arrive, accompagné lui aussi d'un détachement considérable de raquetteurs avec clairons, flambeaux et précédés de la fanfare de la batterie B.

Pendant que ces distingués personnages se rendent à la salle du Conseil législatif, où doit avoir lieu la cérémonie, les clubs de raquettes se rangent sur le chemin transversal en face du Palais législatif, et ce n'est bientôt plus qu'une grêle, qu'un pétillement de fusées, de bombes, d'étoiles. On rend la liberté à deux ballons transparents ; sur l'un on lit : *Champagne* ; sur l'autre : *Mérite Agricole*. La foule les suit du regard dans les airs et bat des mains. Puis les régiments de raquetteurs montent à l'assaut, crânement, comme de vieux troupiers. Repoussés deux fois, pour faire durer le plaisir des spectateurs, ils reviennent à la charge, cette fois pour vaincre, et pour célébrer leur victoire dans une conflagration de feux de bengale.

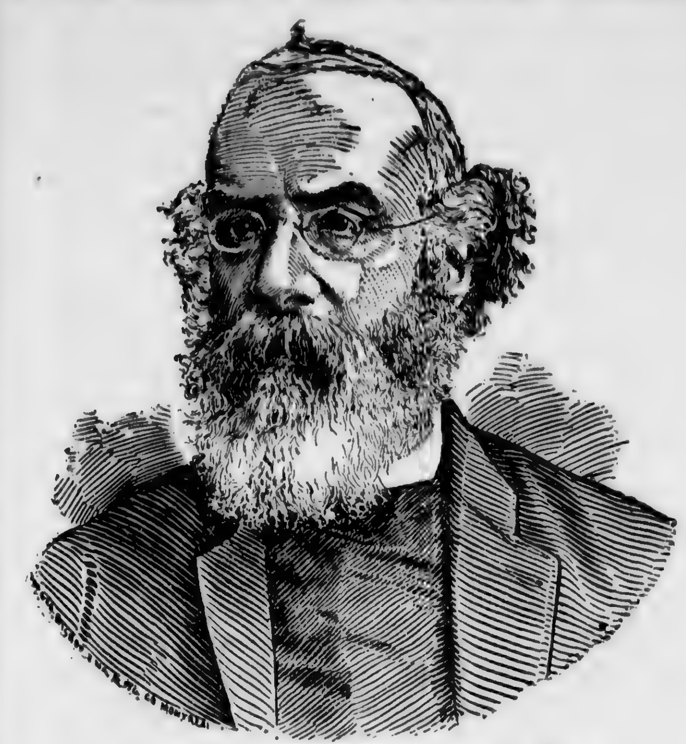
———)(———

LA GRANDE SÉANCE

Jamais la paisible et solennelle enceinte du Conseil législatif n'avait vu foule aussi compacte et aussi brillante que ce soir-là. Pas un pouce d'espace libre dans la galerie ni sur le parquet.

Jamais non plus on n'y avait vu une telle variété de costumes. Le Lieutenant-Gouverneur en tenue officielle ; Son Eminence le Cardinal et ses prélats Mgr Hamel, Mgr Marois, ainsi que Mgr Labelle, Mgr Marquis ; le Premier Ministre, portant avec aisance et dignité, en sautoir, le ruban et la grand'croix de Saint-Grégoire le Grand, et sur son habit noir la plaque du même ordre et la croix d'officier

de la Légion d'Honneur ; le lord-évêque Williams, et les révérends MM. Love et Williams ; le corps consulaire en costume officiel, M. Van Bruyssel, M. le comte de Turenne, M. Ovide Fréchette ; le shérif de Montréal, l'honorable



S. G. LE LORD-EVEQUE WILLIAMS

Métropolitain.

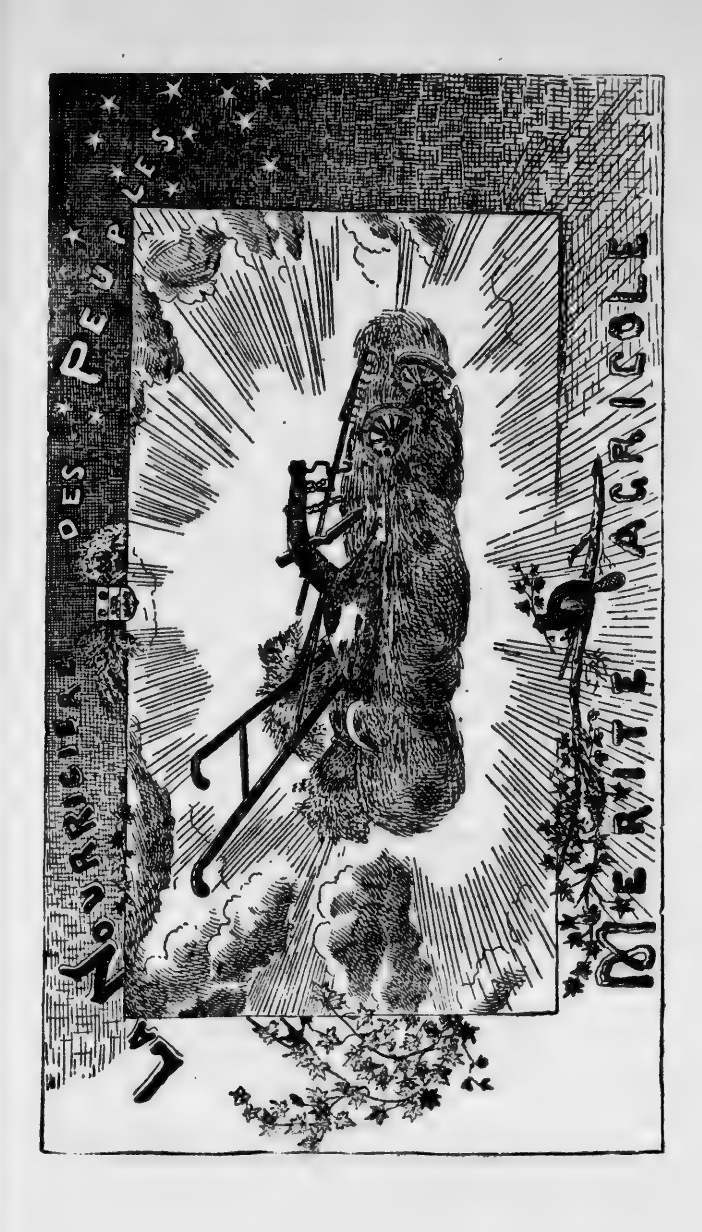
Rosaire Thibaudeau, en grand costume ; le trône entouré d'une constellation de colonels, aides-de-camp, officiers d'infanterie ; juges, ministres, conseils de la reine ; invités en costume de bal ; un détachement de zouaves pontificaux de 1870, dans leur élégant uniforme ; tout cela, mêlé

aux toilettes des gracieuses Québecquoises, formait un coup d'œil imposant, capable à lui seul de fixer à jamais dans la mémoire la scène qui allait se dérouler.

On ne pouvait désirer une réunion plus représentative que celle qui se pressait dans l'enceinte du Conseil législatif, où toutes les classes de la société étaient présentes, depuis les plus hauts dignitaires de l'Eglise, de l'Etat, de la magistrature, de l'armée, du corps consulaire, jusqu'à l'humble laboureur vêtu de la laine de ses brebis, suivant la poétique expression de l'honorable M. Angers. Nous donnerons plus loin une liste des invités présents, ainsi que des personnages officiels qui avaient accepté l'invitation, et des membres des conseils et sociétés d'agriculture aussi invités. Quand on voit le représentant de Sa Majesté, un prince de l'Eglise, des sommités de la magistrature canadienne comme sir Wm. Collis Meredith, vingt prélats, évêques, prêtres, six colonels avec leurs officiers, neuf consuls, s'associer à une fête en honneur de l'agriculture ; quand on voit sur cette liste plus de 1300 noms d'invités dont la plupart avaient accepté l'invitation, il ne faut pas se demander si la démonstration répondait juste au sentiment public.

La salle du Conseil législatif, toujours élégante et imposante, avait été décorée avec goût pour la circonstance. Au-dessus du trône de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, on avait suspendu un tableau impromptu de M. Charles Huot, *l'Apothéose de la Charrue.*

Cette toile de près de trente pieds carrés avait été brossée en trois jours. Sujet simple, mais expressif : sur une nuit semée d'étoiles se détache vivement la rude charrue, portée sur un nuage dans un rayonnement de soleil levant. Pour cadre, une guirlande de feuilles d'éra-


LA NOURRICIERE DES PEUPLES
MERITE AGRICOLE

ble, le symbolique castor, les armes de la Province, et deux inscriptions en lettres rustiques : *La nourricière des peuples*, et *Mérite Agricole*.

Sur la tribune de gauche, est suspendu un excellent portrait à l'huile de M. Charles Champagne, le premier titulaire du Mérite Agricole, entouré de guirlandes de verdure et de l'inscription *Charles Champagne*, en lettres d'argent.

A l'entrée de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, tout le monde se lève et bat des mains ; de même quand M. Mercier donne le bras à Mme Augers pour la conduire, avec Mlle Angers, aux places d'honneur qui leur sont réservés.



HONORABLE J. E. ROBIDOUX
Procureur-Général

La Musique de la Batterie, dirigée par M. J. Vézina, se fait entendre dans la galerie ; puis le Premier Ministre ouvre la séance en ces termes :

Votre Honneur,

Votre Eminence,

Milord,

Mesdames et Messieurs,

La réunion d'aujourd'hui—je devrais dire la grande solennité d'aujourd'hui—est destinée à marquer dans l'histoire de notre Province. Elle y fera époque, non seulement par son cachet de nouveauté, non seulement par l'importance de l'idée dont elle est la réalisation, non seulement par la grandeur des résultats qu'elle nous laisse entrevoir, mais encore par la majestueuse solennité que lui prête le concours de tout ce que l'Eglise et l'Etat comptent de plus élevé dans leur double hiérarchie.

Depuis les temps les plus reculés de l'histoire, trois grands symboles ont rayonné sur le blason des peuples civilisés, dont ils ont fait l'avenir et la force : ce sont la Croix, l'Epée et la Charrue.

La Croix, signe de rédemption suprême, espoir de toute vie future, sublime instrument de moralisation, guide éternel destiné à conduire les nations dans les sentiers de l'éternelle justice !

L'Epée, emblème de l'autorité civile empruntant la force physique pour soutenir l'autorité morale, rehausser la majesté des lois, défendre les intérêts de la société, maintenir la paix de l'intérieur et assurer le respect des frontières.

La Charrue, nourricière du genre humain, notre mère à tous, qui arrosée des sueurs nées de la faute du premier homme, sacre le travail de ses fils en arrachant aux entrailles de la mère commune les trésors qui font les peuples riches et engendrent les fortes races.

Ces trois grands symboles, Messieurs, sont ici représentés par les personnages les plus autorisés dont s'honore la patrie : par le représentant si respecté de la gracieuse Souveraine entre les mains de qui repose la sauvegarde pacifique de nos institutions ; par un prince de l'Eglise,

dont le pied touche aux degrés du trône même de Saint-Pierre ; et—la Charrue, la noble et vaillante charrue de nos pères !—par ceux de nos compatriotes qui font l'objet de cette démonstration, par les vingt-huit lauréats du premier concours du Mérite Agricole de la province de Québec, qui rehaussent l'éclat de cette fête par leur présence, côte à côte avec les courageuses compagnes des travaux qui ont valu à ces champions de notre agriculture la première et la seule décoration officielle dont le pays ait encore cru devoir orner la poitrine de ses enfants.

C'est donc toute la patrie, Messieurs, dans sa manifestation la plus complète et la plus éloquente, qui se réunit en ce jour pour acclamer ceux qui, dans la sphère du progrès matériel et des luttes journalières de la vie, ont bien mérité d'elle.

Et où se fait cette réunion ?

Dans l'enceinte même destinée aux délibérations de nos législateurs, sous les yeux d'un peuple éclairé, au milieu de l'élite de notre population, à côté de la vieille citadelle de Québec, témoin des combats légendaires que se livrèrent les deux plus formidables puissances de l'Europe pour la suprématie du Nouveau Monde, dans ce palais national, des fenêtres duquel on peut apercevoir la plaine où notre patriarche, Louis Hébert, lia la première gerbe de froment poussé dans le sol vierge de la Nouvelle-France. Ce nom permet de faire un bien agréable rapprochement. Notre Cardinal vénéré descend de ce Louis Hébert, et la terre de ce premier colon est couverte aujourd'hui par la Basilique, le Séminaire et l'Université Laval. Quel fait admirable ! Le cultivateur français d'autrefois représenté par son parent, un prince de l'Eglise, dans une fête en l'honneur des cultivateurs d'aujourd'hui. Consolante solidarité des événements ! conséquence rassurante des desseins providentiels !

Je le répète, tout concourt à faire de la présente circonstance une solennité exceptionnelle Et, d'avoir humblement contribué à son succès, par de longs et constants efforts, sera pour moi un sujet d'orgueil dont j'aurai, Messieurs, bien du mal à me défendre.

L'agriculture est non-seulement le premier des arts au point de vue de son utilité et de ses bienfaits, mais il est encore le premier des arts par ordre de date, son institution remontant aux jours reculés où les premières aurores de la civilisation rayonnèrent sur le monde.

Les mythologies païennes lui attribuent même une origine céleste.

En Egypte, c'est le dieu Osiris qui enseigne au peuple les premiers éléments du labour, et l'animal qui trace le premier sillon et ouvre le premier guéret, devient le bœuf Apis, à qui la postérité élève des temples.



HONORABLE GEO. DUHAMEL
Commissaire des Terres de la Couronne.

En Grèce, c'est Cérès la blonde, fille de la Terre et du Soleil, qui, la première, ensemence la plaine, et reste, jusque dans nos siècles modernes, la personnification poétique de l'agriculture et des moissons dorées.

Chez les Romains, les croyances populaires font remonter la culture du sol à Saturne et à Jupiter. Chez ce peuple, dont les légions commandèrent à l'univers, les plus grands guerriers comme les plus célèbres hommes d'Etat s'honoraient de manier la bèche et la houe, et

jamais les annales de Rome ne furent plus brillantes qu'à l'époque où les Cincinnatus retournaient modestement à leur charrue, après avoir conquis des royaumes ou sauvé la patrie.

Au moyen-âge, et jusqu'à nos jours, chez les peuples de l'Europe, la noblesse—sentiment un peu étroit, mais qui trouve son excuse dans l'antiquité des traditions—la noblesse n'a jamais reconnu que deux métiers qu'un fils de race pût exercer sans déroger : le métier de soldat et celui de laboureur.

Je suis loin, Messieurs, de partager cet exclusivisme, qui n'est, après tout, qu'un préjugé du passé ; mais il sert à appuyer ma thèse, en démontrant à quelles traditions, aussi brillantes qu'anciennes, se rattache la noble profession de cultivateur du sol, et de quel prestige cette profession a joui à toutes les époques.

Du reste, il n'y a pas deux manières de penser là-dessus. Les plus savants économistes n'ont qu'une voix pour proclamer l'agriculture comme la base de toute prospérité publique, comme la force vive des sociétés. Sans l'agriculture, toute industrie est condamnée à dépérir et à s'éteindre faute d'alimentation. C'est l'huile de la machine ; c'est la flamme du foyer ; c'est la condition nécessaire de tout mouvement ; c'est la source de la vie elle-même.

L'agriculture est la plus vaste conquête de l'homme. C'est elle qui distingue les peuples civilisés des peuples sauvages. Si elle disparaissait, l'humanité retomberait dans la barbarie primitive et serait forcée de recommencer l'ascension de l'échelle fatale dont elle gravit si lentement et si péniblement les degrés depuis l'époque où elle vivait de racines, se couvrait de peaux de bêtes, et n'avait d'autre moyen, pour allumer le feu de l'âtre, que de frotter deux branches d'arbre l'une contre l'autre.

Aussi, dans tous les pays civilisés, les hommes d'Etat les plus expérimentés et les plus pratiques donnent-ils leur

attention constante à tous les problèmes qui se rattachent à ce grand art. Partout l'on voit se multiplier les sociétés d'agriculture, les écoles d'agriculture, les fermes modèles, les journaux et les revues agricoles. La science dirige plus que jamais ses investigations de ce côté.

Depuis un siècle, les découvertes de la chimie ont entièrement bouleversé les anciens modes de culture, et de nos jours, les nombreuses inventions de la mécanique ont complètement révolutionné cette industrie. A l'heure



HONORABLE CHARLES LANGELIER
Secrétaire Provincial

qu'il est, la terre s'enrichit de nouveaux produits; on introduit de nouvelles méthodes d'irrigation; on adopte l'usage de nouveaux engrais plus riches et moins coûteux; on amende, de toutes façons, l'élevage des bestiaux et la culture des arbres fruitiers; le système d'assolement, ce qu'on appelle ici le système de rotation, s'applique aujourd'hui partout, et donne des résultats étonnants, tandis que les moissonneuses, les faucheuses, les herses mécaniques, les machines à battre le grain, doublent le rendement du sol en diminuant de moitié ce que son exploitation pourrait avoir de lent et de pénible.

Enfin, l'instruction se répand chez le cultivateur, Messieurs ; et—c'est une des choses consolantes que j'aime à constater ici—à mesure que la diffusion s'en fait sentir, on découvre dans l'esprit public une tendance universelle et sincère à relever de plus en plus le niveau social de cette noble profession.

Le défaut d'instruction, que des circonstances nationales malheureuses avaient trop généralisé, chez nous, parmi les classes vouées aux travaux manuels, n'a point permis, pendant longtemps, à la majorité de nos cultivateurs, de s'élever à la hauteur qu'ils avaient le droit d'atteindre ; mais en face des progrès qui s'affirment si énergiquement, j'ose en risquer ici la prédiction, Messieurs : les circonstances, qui sont déjà changées, changeront encore ; et, dans notre pays comme ailleurs, l'agriculture, qui a fait la force du passé, fera la force de l'avenir.

Le mouvement est commencé, non seulement ici, mais dans les anciens pays de l'Europe. Et, constatons-le avec joie, c'est encore la France qu'on voit à la tête de ce beau mouvement. Je regrette qu'il ne soit point parti d'ici ; mais ce sera toujours pour nous un orgueil bien naturel et une satisfaction suffisante à notre fierté, que de pouvoir emboîter le pas dernière notre glorieuse mère-patrie, chaque fois qu'elle entrera dans de pareilles voies.

L'ordre du Mérite Agricole fut établi en France en 1833 ; c'est l'œuvre de M. Méline, alors ministre de l'Agriculture. C'est une distinction honorifique destinée à récompenser les personnes qui, à un titre quelconque, ont rendu des services à cette industrie. Cet ordre ne se compose que de chevaliers, dont le nombre est fixé à mille, sans que le nombre des croix accordées puisse dépasser deux cents par année. Les membres de l'ordre sont nommés à vie ; les étrangers peuvent y être admis, mais ne figurent pas dans le cadre fixé. La décoration du Mérite Agricole consiste dans une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de feuilles d'olivier ; le centre de l'étoile, entouré d'épis, présente d'un côté l'effigie de la République, avec la fondation de l'ordre, et de l'autre la devise

"Mérite Agricole." L'étoile, émaillée de vert, est en argent, et son diamètre est de quatre centimètres. Les chevaliers du Mérite Agricole portent la décoration attachée à un ruban moiré vert, bordé d'un liséré couleur amarante, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine ; le ruban peut également être porté sans la décoration. Les nominations sont faites par arrêté du ministre de l'Agriculture.

Sans être absolument identique, l'ordre du Mérite Agricole de la province de Québec ressemble trop à celui de la France—par son objet surtout—, pour refuser de reconnaître à celui-ci certains droits de paternité. Tout au moins peut-on les dire frères l'un de l'autre.



HONORABLE A. BOYER

Membre du cabinet de la province de Québec.

Quoiqu'il en soit, le nôtre est aujourd'hui fondé ; le concours ouvert a été beau ; les champions qui en sont sortis vainqueurs sont nombreux et remarquables ; le premier ordre de chevalerie du Nouveau-Monde,—ordre pacifique s'il en fût jamais—entre aujourd'hui en existence ; il nait sous les auspices les plus brillants, et s'inaugure sous les plus augustes patronages de la nation : Dieu lui prête longue vie !

Je n'ai pas, Messieurs, l'ambition de m'attribuer le principal mérite d'une innovation destinée—tout le monde l'admet—à produire tant de féconds résultats. Ce serait faireinjustice à plusieurs, et, en particulier, à trois hommes, qui ont droit, dans cette circonstance plus que jamais, à la reconnaissance du pays comme à mon plus solennel hommage. Je ne suis que l'humble exécuteur de leurs grands projets.



FEU MGR A. LABELLE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Sous-Ministre de l'Agriculture.

Je veux parler de mon brave ami, mon ancien collègue, M. le colonel Rhodes, dont le trop court passage au ministère de l'agriculture a cependant été si honorable pour lui et si utile pour nous.

Je veux aussi parler de M. Henri Gustave Joly de Lotbinière, un de mes prédécesseurs au poste que j'ai l'honneur d'occuper dans la Province, l'homme universellement respecté qui, depuis ses premiers pas dans la vie publique, a donné, sans compter, aux intérêts agricoles

de son pays, tous les trésors de son grand cœur et de sa belle intelligence.

Je veux enfin parler de Mgr Labelle, celui que le respect public a depuis longtemps surnommé l'apôtre de la colonisation,—un titre, Messieurs, qui me dispense de tout autre éloge. Ce digne prélat a choisi comme devise les mots : " *Pater meus agricola* " " Mon père était cultivateur " Quel beau sentiment dans ce fait ! Un prêtre se réclamant de la charrue ; l'Eglise s'appuyant sur l'agriculture !

Je dois aussi un tribut sincère de remerciements à Messieurs les membres du conseil et du comité de l'agri-



N. BERNATCHEZ, M. P. P.

Président du comité de l'Agriculture.

culture, et tout particulièrement à Messieurs Blackwood et Casgrain, chargés de la tâche importante et difficile de juger du mérite respectif des concurrents et de désigner ceux que nous devons couronner aujourd'hui. Le digne président du comité de l'agriculture, M. Bernatchez, ainsi que le député si dévoué de Richelieu, M. Cardin, nous ont rendu, en cette circonstance, à l'occasion de cette fête, des services signalés.

Que dirais-je des concurrents ? Que dirais-je surtout du vénérable vétéran, M. Champagne, dont le mérite

exceptionnel nous force d'accorder une récompense exceptionnelle ? Que dirais-je de ce vaillant octogénaire doublement patriote ; patriote aux mancherons de sa charrue, patriote dans les rangs de ceux qui, à des époques moins pacifiques que la nôtre, échangeaient leur vie et leur liberté contre les immunités constitutionnelles dont nous jouissons de nos jours !

Qu'on me permette d'oublier un peu tous les autres pour tendre à celui-là une main émue : Merci, merci pour le bon exemple qu'il a si longtemps donné à ses compatriotes, et merci surtout—cela soit dit entre lui et moi—pour m'avoir fourni l'occasion de payer une dette sacrée ; la dette que je devais à mon père, cultivateur et patriote de 1837 comme lui ! "

A plus d'une reprise, cette belle page d'éloquence est interrompue par les bravos. Quand l'orateur se tait, c'est pour recevoir une longue ovation.

Après lui, l'honorable M. Rhodes rappelle comment il s'est épris de l'idée de créer des distinctions spéciales pour l'agriculture. Il en parle avec un enthousiasme qui se communique à l'assistance. Quel beau type du *gentleman* anglais ! dit-on en l'écoutant.

On procède ensuite à la distribution des récompenses. C'est tout un spectacle.

Le Dr Leclerc, secrétaire du département de l'agriculture, fait l'appel des noms : le lauréat se lève ; l'honorable M. Mercier le prend amicalement sous le bras, l'honorable M. Joly s'avance au devant de lui, et le conduit à la personne dont il doit recevoir sa médaille. Et chaque fois on applaudit. Chaque salve d'applaudissements annonce un nouveau lauréat. Parfois ce sont des ovations, des trépignements.

Cette marche triomphale est ouverte par M. Champagne Ce vieillard, encore vert malgré ses quatre-vingt-

deux ans, gravit lestement les marches du trône. Pendant un instant, le Lieutenant Gouverneur, le Premier ministre, M. Joly, et le simple laboureur de St-Eustache, forment un groupe intéressant. Le vieillard, en se retournant, est salué par les bravos de la foule ; la médaille d'or que vient de lui remettre le représentant de Sa Majesté brille su[illegible] poitrine. Elle a été noblement gagnée !

Quels applaudissements aussi lorsque Son Eminence attache la première médaille d'argent sur la poitrine de M. James Drummond !



Mme Geo. Kydd est absente.

M. John Nesbitt, un tout jeune homme, reçoit sa médaille d'argent des mains du lord-évêque, et est acclamé quand il retourne auprès de sa charmante jeune épouse.

M. Geo. Irving reçoit sa médaille des mains de Mme Angers.

Le Premier Ministre décore M. Oswald, et va ensuite courtoisement inviter l'honorable J. Blanchet, le chef de l'opposition, à en faire autant pour M. Trenholme.

M. Valiquette est décoré par l'honorable M. Rhodes; M. Hotte, un jeune homme fort distingué, par Mgr Labelle ; M. Morin, par l'honorable M. Starnes ; M. Lortie, par l'honorable M. Marchand ; M. Hodge, par l'honorable M. Boyer, son député ; M. Deslauriers, par l'honorable M.



F. Langelier ; M. Gadbois reçoit son diplôme de M. Bernatchez ; M. Thérien, de l'honorable Wilfrid Prévost ; M. Rocand, de l'honorable M. Joly ; M. Benoit, de Mme Shehyn ; M. Auger, de Mme Charles Langelier ; M. Doig, de Mme Frémont ; M. Dobbie, de Mme Bernatchez ; M. Albright, de Mme Joly de Lotbinière ; M. Barclay, de M. Nantel ; M. J. Bourbonnais, de son député M. Bourbonnais ; M. Antoine Bourbonnais, de M. Van Bruyssel ; M. Victor Bourbonnais, de M. le comte de Turenne.

La musique se mêle aux applaudissements.

L'honorable M. Joly de Lotbinière, appelé à parler, prononce un petit bijou de discours dont voici la sténographie :

Votre Honneur, Eminence,

Mesdames, Messieurs,

S'il avait été possible de réunir ce soir dans cette enceinte tous les cultivateurs de la province de Québec, je crois qu'ils seraient partis d'ici avec une opinion bien différente de la dignité de la mission qui leur est confiée, que celle qu'ils avaient auparavant.

Je crois qu'en partant d'ici ils auraient compris toute la dignité de leur mission, toute la grandeur de leur ouvrage et qu'après cela ils n'auraient jamais méprisé leur état comme un nombre trop grand d'entre eux sont portés à le faire.

Ce ne sont pas les hommes de profession, les hommes d'affaires, ce ne sont pas les hommes d'éducation qui regardent les cultivateurs avec mépris. Au contraire, nous voyons tous les jours les hommes les plus distingués dans toutes les carrières exprimer l'espoir que le ciel leur réservera quelques années de vie pour aller vivre à la campagne comme des agriculteurs, des " habitants. " C'est là l'ambition d'un très grand nombre d'hommes qui se sont distingués dans la politique, dans les arts, dans les lettres ; terminer leur vie à la campagne, voilà leur rêve le plus cher.

Non certes, ce ne sont pas les hommes de profession qui méprisent le cultivateur. Malheureusement, c'est trop souvent le cultivateur lui-même qui se méprise. Bien entendu, je ne parle pas ici des cultivateurs distingués, lauréats de cette fête, les modèles et l'honneur de la classe agricole ; ceux-ci savent exactement la valeur des choses, c'est à la sueur de leur front qu'ils ont gagné leurs lauriers, c'est pierre par pierre qu'ils ont érigé l'édifice de leur propriété. Ceux dont je parle, sont les jeunes cultivateurs,

la génération qui se lève dans nos campagnes, qui malheureusement ne comprennent pas la dignité des travaux de leurs pères, qui ne comprennent pas que la profession d'agriculteur est la plus grande, la plus noble des professions.

Ce sont ceux-là que je voudrais atteindre. Je voudrais leur faire comprendre combien grande, combien fatale est l'erreur qui fait qu'ils abandonnent ce sol arrosé des sueurs de leurs ancêtres et auquel ils doivent la vie et tout ce qu'ils possèdent. Et pourquoi l'abandonnent-ils ? Pour venir dans les villes, dans l'espoir d'améliorer leur position, de s'élever au-dessus du rang de cultivateur.

Mais où trouvera-t-il une profession plus noble ? Le cultivateur est celui qui nous donne notre pain ; c'est lui qui nous habille. Que serait l'homme d'Etat, l'homme de profession ? que serait le plus grand auteur s'il n'avait pas le cultivateur pour lui donner le pain ?

C'est la profession la plus noble ; c'est la plus indépendante aussi. Le cultivateur n'a pas de maître, si ce n'est Dieu. Dieu qui le voit quand il défriche la forêt, Dieu qui le voit lorsqu'il laboure la terre, Dieu qui le voit lorsqu'il y jette la semence ! C'est en Dieu qu'il a confiance lorsqu'il confie à la terre cette semence qu'il a retranchée quelquefois sur le pain de sa famille, convaincu que la Providence le récompensera au centuple de son sacrifice. Et la terre étant ensemencée, il lève les yeux vers Dieu et lui dit sa prière : Envoie-moi le soleil, envoie-moi la pluie, la chaleur, pour faire germer mon grain, mon espérance et celle de ma famille.

Je ne voudrais pas me retirer sans avoir rendu justice à ceux à qui revient en grande partie le mérite du succès de cette soirée, qui inaugure un état de choses qui contribuera beaucoup à la prospérité de l'agriculture dans cette province. Voici deux juges du Mérite Agricole ; ils ont jugés les autres, ils sont prêts à être jugés eux-mêmes. On a voulu critiquer leurs décisions ; ils sont prêts à rencontrer leurs accusateurs. Leur rapport détaillé sera livré

au public qui pourra se renseigner par lui-même de la sagesse et de l'esprit de justice qui les ont guidés dans leurs décisions. Ils signalent les défauts et indiquent en même temps le remède. Si jamais deux hommes ont rempli leur devoir avec honnêteté, intelligence, justice et talent, ce sont Messieurs Casgrain et Blackwood, juges du Mérite Agricole." (Vifs applaudissements.)

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et Son Eminence le cardinal Taschereau ont bien voulu clore la séance par des allocutions qui ont accru l'éclat de cette fête imposante de l'habitant canadien. Les voici :

DISCOURS DE SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR ANGERS

Eminence, Milord, Mesdames et Messieurs,

Il n'entre pas dans mes attributions de faire des discours et vous n'en devez pas attendre un de moi. Pour moi, le silence est d'or. Mais, comme président officiel—je regrette de ne pouvoir dire comme président effectif—du Mérite Agricole, je ne puis déclarer cette séance close avant d'offrir mes remerciements à ceux qui, par leur présence, ont donné de l'éclat à la solennité. Je remercie les officiels, les dignitaires, les représentants des nations étrangères, les membres du Conseil d'Agriculture, toute l'assemblée ici présente pour l'éclat qu'elle a donnée a cette démonstration ; votre présence, Messieurs, l'a rendue effective pour le public en général et agréable pour nous ; elle sera salutaire pour l'avenir. Mais ceux que je dois remercier surtout, ce sont vous, Messieurs les lauréats. (Appl.) Je vous remercie de l'exemple que vous donnez au pays, à vos voisins. Quand vous retournerez chez vous, fiers de la décoration que vous portez, fiers de ce parchemin que vous suspendrez dans vos demeures, vos voisins mus d'une légitime émulation voudront être ici, l'an prochain, vos successeurs. (Appl.)

On nous a dit, Messieurs, que la noblesse d'Europe ne reconnaissait que deux professions : les armes et la charrue ; les armes par besoin, par esprit de conquête, la charrue

par goût. Mais la noblesse de notre pays a toujours cumulé les deux professions. Nos ancêtres ont défriché le premier sol, le fusil d'une main et la hache de l'autre. (Appl.)

Messieurs, de cette noblesse d'autrefois, il en est resté parmi nous, et c'est elle encore qui nous donne l'exemple. Les seigneurs de jadis défrichaient la terre côte à côte avec leurs censitaires ; ils étaient toujours prêts à crier : aux armes ! quand l'Iroquois cruel se présentait. Aujourd'hui cette même noblesse s'honore encore du titre de cultivateur, et quand l'occasion s'en présente, elle dit : Etudiez. La récolte n'a pas été bonne dans tel champ, la production n'a pas été aussi considérable que vous vous y attendiez, ce n'est pas la Providence qu'il faut accuser, ce n'est pas le soleil qui vous a manqué, ce n'est pas le sol qui s'est desséché, mais c'est le défaut d'instruction agricole.

Et les gens qui sont aujourd'hui à la tête de nos institutions représentent parmi nous cette noblesse d'autrefois. (Appl.)

Mais on nous a dit que l'ambition des gens de profession est d'acquérir une terre. C'est bien vrai. Comme avocat, je puis vous le dire, ennuyé de toujours manger les autres, j'aurais été fier de pouvoir me subvenir à moi-même. (Appl.)

Messieurs, les gens de l'armée ont les mêmes ambitions que les avocats, et nous avons devant nous l'exemple vivant d'un officier qui a renoncé à son épée pour prendre la faucille. (Appl.)

Ainsi, ces gens instruits, ces gens qui ont connu le costume doré, qui ont porté l'épée, s'en sont dépouillés de gaieté de cœur, pour revêtir la blouse du laboureur. On vous a dit que votre profession était noble. Sans doute, elle est noble. Suivant moi, elle est la plus noble de toutes. Dans notre travail, personne n'approche autant de l'action du Créateur que vous, cultivateurs. (Appl.)

La Genèse nous dit que Dieu de sa volonté créa le monde. Eh bien ! les cours agricoles vous enseignent

que le laboureur, de son travail, fait surgir le blé qui donne le pain. (Appl.)

Oui, votre carrière est noble, et malheur aux peuples, malheur aux jeunes gens que la fierté chasse loin des champs, croyant que la vie est plus brillante et plus belle à la ville, croyant qu'ils porteront des habits qui feront d'eux de plus beaux cavaliers.

Leur erreur est grande. Et ce que j'ai admiré surtout ce soir, parmi les lauréats, c'est que presque tous les hommes étaient vêtus de l'étoffe faite de la laine de leurs brebis. (Appl.)

Et ceux qui ont été les plus applaudis, ce sont ceux qui se sont présentés ici habillés d'étoffe du pays. (Appl.)

Suivez cette louable habitude de vous suffire à vous-mêmes. Ainsi, Messieurs les lauréats, de nouveau, je vous renouvelle mes remerciements pour l'exemple que vous avez donné, et de nouveau aussi je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui ont pris part à cette fête. Je remercie les dames qui ont rehaussé de leur présence l'éclat de cette fête, car il n'est pas d'agriculture parfaite sans l'horticulture, la culture des fleurs, et sans vous cette fête du Mérite Agricole n'aurait présenté que des épis durs, si vous n'aviez pas représenté ici les jardins qui entourent les maisons.

Je remercie aussi les différents clubs qui ont pris part à cette fête, qui ont accueilli l'autorité avec enthousiasme qui ont jeté sur le parcours de l'Eglise et de l'Etat, et sur cette fête, un éclat si brillant.

De nouveau, à tous, je renouvelle mes remerciements, me rappelant peut-être trop tard que pour moi le silence est d'or.

DISCOURS DE SON EMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU

Votre Honneur,

My Lord,

Mesdames et Messieurs,

Comme nous sommes bien avancés dans la soirée, je ne vais dire que quelques mots de cet ancêtre dont on a parlé tout à l'heure, de Louis Hébert, qui est mon neuvième grand-père. Voici quelques lignes qui font son éloge : " Il est venu au Canada pour donner le commencement à une colonie ou peuplade chrétienne." Ce sont les propres expressions d'un historien du temps.

Voici ce que Champlain en dit : " Ç'a été le premier chef de famille résidant au pays qui vivait de ce qu'il cultivait." Et je dois dire que je suis très fier d'être un de ses descendants. (Applaudissements.)

J'ai encore un autre titre de noblesse, c'est d'être le successeur de Mgr de Laval. (Applaudissements.) Mgr de Laval, qui probablement connaissait l'avenir du Canada, a pris toutes les précautions nécessaires pour que la destinée du Canada fût aussi heureuse que possible ; et entre autres choses il avait établi dans la paroisse Saint-Joachim, près du Cap Tourmente, que tout le monde connaît bien, non pas une école, mais une véritable université, non pas dans le genre de celle qui existe maintenant et qui porte son nom, mais une université telle qu'il en fallait dans ce temps-là. On trouve dans les archives du Séminaire les noms des élèves qui ont fréquenté cette université. Il y est dit par exemple qu'un tel, âgé de tant, venant de telle partie du pays ou de la France, est entré tel jour ; il en est sorti au bout de deux ans ou de trois ans après avoir appris le métier de forgeron, de menuisier, de couvreur en bardeau, d'architecte, de peintre, de tailleur, de sculpteur et surtout de cultivateur. (Applaudissements.)

Les deux incendies du Séminaire, en 1701 et 1705, ayant épuisé les ressources de Mgr de Laval, il fut obligé de fermer cette université en attendant des jours meilleurs,

mais le bon nombre d'élèves qui en étaient sortis répandirent partout, dans la Province, les sciences pratiques qu'ils avaient acquises dans cette université qui a, par l'instruction donnée à tant de personnes, rendu d'immenses services au pays.

Maintenant, un mot sur le grand nombre de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Sans doute que nous devons déplorer cet exode, cependant il ne faut pas nous décourager. Pendant les 20 années de mon épiscopat, j'ai nommé les premiers curés résidents dans 42 paroisses nouvelles. (Applaudissements.) Aujourd'hui, à partir de la même époque, dans le diocèse de Chicoutimi, qui a été sous mon autorité pendant huit ans et que j'ai parcouru d'un bout à l'autre, il y a eu onze premiers curés résidents nommés. Voilà donc dans ces deux diocèses, depuis vingt ans, 53 paroisses nouvelles créées. Il y a un proverbe qui dit que le sucre attire les enfants : de même aussi un curé résidant attire les colons.

Il y a actuellement dans l'archidiocèse quatorze missions qui attendent un prêtre résidant.

Il y a quelques jours Mgr de Chicoutimi m'écrivait, m'annonçant qu'il va faire bâtir plusieurs chapelles qui seront bientôt desservies par des prêtres résidents. Voilà donc un certain nombre de missions qui vont entrer bientôt dans la liste des paroisses. La fin du monde ne viendra pas par les familles canadiennes ! (Applaudissements.)

Grâce au gouvernement de cette province et à la générosité de nos compatriotes, les pères Trappistes vont bientôt ériger sur les bords du lac Saint-Jean une université agricole comme Mgr de Laval en établit à Saint-Joachim et, à l'exemple de ce bienfaiteur de la patrie, ils fourniront d'excellents cultivateurs qui contribueront à enrichir notre Province et enseigneront à leurs enfants comment il faut cultiver.

Je me contente donc de dire du fond de mon cœur : Gloire à Messieurs les lauréats en ce beau jour ! puisse leur couronne encourager tous nos compatriotes à suivre un si bel exemple ! (Applaudissements.)

LISTE DES DIGNITAIRES ET PERSONNAGES OFFICIELS INVITÉS

JUGES

L'honorable juge Pelletier,
L'honorable juge C. Champagne,
M. le juge Murray,
M. le recorder Déry,
L'honorable juge et Mme Caron,
L'honorable juge Chauveau,
Sir Wm. C. Meredith.

CLERGÉ

Son Eminence le cardinal Taschereau,
NN. SS. Marois,
Marquis,
Pâquet,
Rév. M. Love avec Madame Love,
Rév. MM. Hoffman, Charlesbourg,
O. Corriveau, Ste-Pétronille,
F. X. Plamondon, St-Jean,
Rév. MM. Marois, St-Félix, Cap Rouge,
Fafard, St-Joseph de Lévis,
Faguy, Basilique,
C. Richard, Cap Blanc,
Rouleau, Ecole Normale,
McCarthy, St-Patrick,
Désy, Jésuite,
Le Lord évêque Williams, Québec.
Revd Mr Love
" Mr Williams

SÉNATEURS ET MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

MM. J. Godbout, M. P.,
P. B. Casgrain, M. P.,
Dr Guay, M. P.,
L'honorable C. A. P. Pelletier.

MILITAIRES

Lieut.-col. Desjardins et 4 officiers,
Landry, A. D. C.,
Amyot, et 20 officiers,
Montizambert et 4 officiers,
Lieut.-col. Forest,
Turnbull et 2 officiers,
Major Jones et 5 officiers,
" Lindsay et 3 officiers,
Capitaine Morgan et 1 officier,
Lieut.-col. Laurin et 2 officiers.

CONSULS

M. le comte de Turenne,
Mme la comtesse de Turenne,
Mme la comtesse de Negroni,
MM. C. Pitl, consul d'Allemagne,
F. M. Ryder, consul des Etats-Unis,
Van Bruyssel, consul de Belgique,
MM. F. Carbray, consul du Portugal,
M. Maguire, République Argentine,
O. Fréchette, consul du Chili,
C. T. Champion, vice-consul d'Uruguay,
M. J. U. Laird, vice-consul du Brésil.

ZOUAVES

M. Charles Trudelle, commandant, avec 14 zouaves qui ont fait escorte à Son Eminence le cardinal Taschereau.

DIVERS

L'honorable sir A. P. Caron,
Dr L. Larue,
M. T. C. Casgrain,
M. Panet Angers,
Mme Gaspard Lemoine,
Mlle Taschereau,
M. et Mme Allaire,
M. T. Pottinger,

MM. T. Lewis,
le maire Frémont, et Mme Frémont,
Honorables F. Langelier,
colonel Rhodes et Mme Rhodes,
Gagnon, shérif,
Thibaudeau, shérif,
M. et Mme C. N. Frégeau.

AUTRES LISTES D'INVITÉS

Des cartes d'invitation avaient, en outre, été adressées à toutes es personnes suivantes :

MEMBRES DU CONSEIL D'AGRICULTURE

MM. les hon. H. Mercier, Premier Ministre,
Joly de Lotbinière,
Gédéon Ouimet,
Elisée Dionne, Ste-Anne de la Pocat.
Louis Sylvestre, Ile du Pads,
Mgr Labelle, Ass.-Comm. de l'Agriculture et de la Colonisation.
MM. Eugène Casgrain, l'Islet,
Auguste Casgrain, Rivière-Ouelle,
Joseph Ricard, St-Casimir,
A. E. E. Lussier, M. P. P. Varennes,
Robert Ness, Howick,
S. N. Blackwood, West Shefford,

MM. Jérémie Decarie, Notre-Dame de Grâce,
Urgèle Valois, Pointe Claire,
Joseph Pilon, St-Ephrem d'Upton,
Auguste Guilbault, Ste-Elizabeth,
Antoine Rocheleau, M. P.P., St-Hubert,
I. J. A. Marsan, l'Assomption,
C. N. Péloquin, Notre-Dame de St-Hyacinthe,
F. N. Ritchie, Ste-Anne de la Pérade,
Rigobert Morier, St-Cyprien
J. I. Tarte, Québec,
Hiram D. Moore, Moore Station,

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES

Le Commissaire de l'Agriculture, ex-officio,
Le Secrétaire de la province, ex-officio,
Le Surintendant de l'Instruction publique, ex-officio,
Honorable François Langelier, Québec.
Révérend A. Audet, Bergerville,
MM. Amédée Robitaille, Québec,
Cléophas Rochette, St-Sauveur,
Georges E. Tanguay, Québec,
Cyrille Duquet, Québec,
MM. Sam. Thos Willet, Chambly,
Timolaüs Beaulieu, Lévis,
William Rutherford, Côte St-Antoine, Montréal,
Albert Mesnard, Montréal,
Louis Paul Morin, St-Hyacinthe,
James McCready, Montréal,
Charles Chaput, Montréal,
Charles F. Lalonde, Ste-Cunégonde, Montréal,
Adolp. Levesque, Montréal,
Monseigneur A. Labelle, Québec,
M. Edward J. Harkin, Trois-Rivières.

PRÉSIDENTS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

MM. John Martin, Argenteuil,
L. O. Pepin, Arthabaska,
L. T. Brodeur, Bagot,
E. H. Bisson, Beauharnois,
Ant. C. Taschereau, Beauce,
Rév. E. Nadeau, " A,
Ephrem Gagnon, Bellechasse,
George Champagne, Berthier,
Wm. Fauvel, Bonaventure,
N. H. Clapperton, "
W. J. Harper, "
H. S. Foster, Brome
Damase Pariseau, Chambly,
Joseph Desilets, fils, Champlain,
W. Blackburn, Charlevoix,
Rév. Ant. Fafard, "
F. X. Roy, Chateauguay,
J. O. Tremblay, Chicoutimi,
E. Taylor, Compton,
John A. McDonald, Compton,
F. Dumoulin, Deux-Montagnes,
MM. Edouard Marquis, Dorchester,
John Wadleigh, Drummond
James Baker, Gaspé,
T. F. Vordon, "
Naz. Richard, "
D. Jérémie Décarie, Hochelaga,
F. H. Henderson, Huntingdon,
Jérémias Murphy, Huntingdon,
Frs. Ouimet, Iberville,
G. Urg. Valois, Jacques-Cartier,
E. D. Guilbault, Joliette,
L. Robitaille, "
Hubert Pelletier, Kamouraska,
Léonidas Lortie, Lac St-Jean,
E. Robidoux, Laprairie,
R. A. R. Simard, L'Assomption,
L'honorable J. A. Ouimet, Laval,

MM. Narcisse Cantin, Lévis,
E. Casgrain, l'Islet,
Peter Stoughton, Lotbinière,
L'honorable Joly de Lotbinière, Lotbinière,
MM. D. McKenzie, Mégantic,
Geo. Bayne, "
Simon Richard, Montcalm,
P. Landry, Montmorency,
Rév. J. Marquis, "
MM. Onésime Morency, Montmorency,
Aimable Patenaude, Napierville,
Benjamin Prince, Nicolet,
F. S. Mackay, Ottawa,
Benj. N. Reid, "
B. J. C. A. Bock, "
John Bryson, Pontiac,
W. J. Poupore, "
Augustin Bussière, Portneuf
Barnabé Parent, Québec,
L. P. P. Cardin, Richelieu,
James Mairs, Richmond,

MM. Auguste Tessier, Rimouski,
Rev. P. Audet, "
Solime Bertrand, Rouville,
Nap. Rouleau, Saguenay,
James Snodgrass, Shefford,
J. G. Robertson, Sherbrooke
Pierre Doucet, Soulanges,
O. H. Martin, Stanstead,
M. E. Bernier, St-Hyacinthe,
Thomas Roy, St-Jean,
Michel Bourassa, St-Maurice,
Damase Caron, Témiscouata,
Damase Limoges, Terrebonne,
P. C. Bohémier, Terrebonne,
E. O. Duval, Trois-Rivières.
D. Brulé, Vaudreuil,
L. J. O. Chevrier, Vaudreuil,
R. P. Tanguay, Wolfe,
E. S. Darche, "
Félix Gouin, Yamaska,
Avila Bernard, Verchères.

VICE-PRÉSIDENTS

MM. Philias Laine, Argenteuil,
W. Farley, Arthabaska,
M. McDonald, Bagot,
Moïse Viau, Beauharnois,
Jos. Denis, Beauce A,
L. Garant, Beauce B,
Jos. Gauthier, Bellechasse,
Dieudonné Denis, Berthier,
Hugh Christie, Bonaventure B,
Rev. J. Gagné, Bonaventure,
Alex. Alleison, Bonaventure,
John Cabana, Brome,
P. Elie Ste-Marie, Chambly,
Philias Duval, Champlain,
Edouard Gobeil, Charlevoix.
Léandre Bouchard, Charlevoix,

MM. Charles Bergevin, Chateauguay,
Rév. Thos. Roberge, Chicoutimi,
J. W. M. Vernon, Compton,
John Scott, "
Jno. Morrin, Deux Montagnes,
Octave Carrier, Dorchester,
François Dérocher, Drummond,
Jos. X. Lavoie, Gaspé,
Chs. Holton, "
Edw. Bourke, "
Thomas Irving, Hochelaga,
W. H. Walker, Huntingdon,
James Burke, "
Joseph Lucien, Iberville,

MM. François Deguise, Jacques-Cartier,
Benj. Geoffroy, Joliette,
Ant. Guy, Kamouraska,
P. H. Dumais, Lac St-Jean,
E. O. Brosseau, Laprairie,
N. Lachapelle, L'Assomption,
J. Bte. Belanger, Laval,
Benj. Moffette, Lévis,
Alexis Blais, L'Islet,
Sam. Neil, Lotbinière,
Dr C. E. Rinfret, Lotbinière,
Julien Gingras, Megantic,
Robert Thompson, "
Azarie Mireault, Montcalm,
Jos. Elz. Fortier, Montmagny,
Jos. I. Rhéaume, Montmorency,
Bernard Chabot, Montmorency,
Antoine Campbell, Napierville,
Alexis Genest,
H. Bourrassa, Ottawa,
James J. Wright, Ottawa,
F. X. Clément, Ottawa,
Elix. Elliot, Pontiac,
Thomas Fitzpatrick, Pontiac,
François Morrissette, Portneuf,

MM. Charles Paradis, Québec,
Louis Morin, Richelieu,
J. R. Denneson, Richmond,
Elzéar Pineault, Rimouski,
Rév. C. A. Carbonneau, Rimouski,
Charles Meunier, Rouville,
Onésime Boulianne, Saguenay,
R. A. Savage, Shefford,
O. S. Ball, Sherbrooke,
Ant. Bourbonnais, Soulanges,
H. C. Morrill, Stanstead,
J. Bte Peloquin, St-Hyacinthe,
Joseph Bégnoche, St-Jean,
Maxime Grenier, St-Maurice,
Geo. Dionne, Témiscouata,
Joseph V. Cadbois, Terrebonne,
Eusèbe Lajeunesse, Terrebonne,
E. Grenier, Trois-Rivières,
W. Robertson, Vaudreuil,
B. Carrière, Vaudreuil,
L. A. Massue, Verchères,
T. C. Osgood, Wolfe,
J. H. Crépeau, "
Olivier Salvas, Yamaska.

SECRÉTAIRES DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE :

MM. G. T. Walker, Argenteuil,
L. Lavergne, Arthabaska,
F. Dupont, Bagot,
E. L. Normandin, Beauharnois,
E. Bruneau, Beauce, A, No. 1,
Louis Paradis, Beauce, B, No. 1,
Frs. Pouliot, Bellechasse,

MM. A. Demers, Berthier,
L. P. LeBel, Bonaventure, A, No. 1.
L. Lucier, Bonaventure, No. 2,
Hugh Seller, Bonaventure, B, No. 2,
J. S. William, Brome,
Frs. Robert, Chambly,
B. T. Trudel, Champlain

MM. Alfred Cimon, Charlevoix, No. 1,
Ths. Tremblay, Charlevoix, No. 2,
Basile Vannier, Chateauguay,
Mars Bellay, Chicoutimi, No. 1,
J. H. Cook, Compton, No. 1,
C. H. Tamby, Compton, No. 2,
B. Beauchamp, Deux-Montagnes,
C. E. Vaillancourt, Dorchester,
J. T. Caya, Drummond,
James M. Remon, Gaspé, A, No. 1,
Thos. Vordon, Gaspé, A, No. 2,
P. L. Joncas, Gaspé, B, No. 2,
Hugh Brodie, Hochelaga,
Peter McFarlane, Huntingdon, No. 1,
Robt. Ellerton, Huntingdon, No. 2,
A. A. L. Brien, Iberville,
N. M. Lecavallier, Jacques-Carthier,
Denis Guilbaut, Joliette, No. 1,
U. Lippé, Joliette, No. 2,
Ls. Gagnon, Kamouraska,
Nap. Hudon, Lac St-Jean,
A. Brousseau, Laprairie,
I. J. A. Marsan, L'Assomption,
[illegible]net, Laval,
[illegible]rier, Lévis,
[illegible] Verreault, L'Islet,
[illegible] H. Wilson, Lotbinière, No. 1,

MM. Rémi Desrochers, Lotbinière, No. 2,
Duncan Stewart, Mégantic, No. 1,
William Jamieson, Mégantic, No. 2,
Geo. Sulley, Missisquoi,
U. B. Desrochers, Montcalm,
Jacques Collin, Montmagny,
E. Gravel, Montmorency, No. 1,
J. Z. Dubeau, Montmorency, No. 2,
Antoine Goyer, Napierville,
Moïse Cormier, Nicolet,
H. N. Raby, Ottawa, A, No. 2,
J. A. Lalonde, Ottawa, B, No. 2,
B. Bainbridge, Ottawa, B, No. 1,
Geo. M. Judgson, Pontiac, No. 1,
Terence Smith, Pontiac, No. 2,
A. D. Hamelin, Portneuf,
J. B. Delâge, Québec (comté),
Philippe Mathieu, Richelieu,
John Main, Richmond,
D. Bégin, Rimouski, No. 1,
L. M. Côté, Rimouski, No. 2,
C. N. Frégeau, Rouville,
J. Beaubien, Saguenay,
H. E. Allen, Shefford,
Robert H. Tylee, Sherbrooke,
Nap. St-Amour, Soulanges,
E. H LeBarron, Stanstead,
J. Morin, St-Hyacinthe,
A. N. Déland, St-Jean,
E. Bellemare, St-Maurice,
L. N. Gauvreau, Témiscouata,
Ferdinand Villeneuve, Terrebonne, No, 1,

MM. W. Grignon, Terrebonne, No. 2,
A. Daoust, Trois-Rivières,
Z. Valois, Vaudreuil, No. 1,
Hugh McMillan, Vaudreuil, No. 2,

MM. Félix Voligny, Verchères,
J. Cunningham, Wolfe, No. 1,
Joseph Bourque, Wolfe, No. 2,
A. O. Camiré, Yamaska.

SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC 1889

Noms des secrétaires et ceux des sociétés :

MM. J. M. Fisk, Abbotsford,
J. U. Brassard, Brome,
A. Gus. Verrault, L'Islet,

MM. David Westover, Missisquoi
W. W. Dunlop, Montréal,
J. A. Tomkins, Shefford.

On est sorti de cette fête la tête et le cœur chargés d'impressions diverses et profondes que la plume ne saurait rendre parfaitement.

On venait d'entrevoir l'agriculture sous un jour nouveau : non plus comme un métier pénible, obscur et dédaigné, mais comme une carrière entourée d'une glorieuse auréole de patriotisme et de mérite. Jusqu'ici, on avait sans doute songé, et même répété bien souvent, que le travail de la terre était le plus noble de tous et que les durs sacrifices qu'il impose méritaient à ceux qui s'y livrent une mention spéciale dans le livre d'or de la nation. Mais c'était là un rêve purement platonique, qui hantait tous les esprits, mais dont on désespérait de jamais voir la réalisation, comme bien d'autres, hélas !

Il fallait attendre le jour où le hasard de la guerre porterait à l'administration des hommes pénétrés eux-mêmes de cette idée et ayant la force de lui donner une forme tangible. Ce jour était arrivé. Cette fête grandiose à laquelle on venait d'assister était le fruit de cette pensée généreuse, qui flottait, indécise comme un mirage, au milieu de tant d'autres aspirations méconnues dans l'esprit et le cœur du peuple.

Honneur aux fondateurs du Mérite Agricole! Honneur à ceux qui sont allés prendre l'agriculture par la main entre toutes les autres industries, et l'ont élevée sur un trône, pour la présenter au pays comme un objet éminemment digne de l'émulation nationale! En faisant pour elle ce qui n'a jamais été fait pour les autres, en anoblissant le travail dans sa forme la plus rude et en même temps la plus fructueuse, ils ont bien compris notre démocratie canadienne.

jug
Ca
tra

plu
pre
aus
pro
pop

grar
prem

Soul
et de

Com
Miss
Shef
Verc

UN DERNIER MOT

Au moment où ce livre va sous presse, les quatre juges du concours de 1891, MM. S. N. Blackwood, Eug. Casgrain, S. Fisher, ex-M. P., et J. Pilon, ex-M. P. P., travaillent activement à leur rapport.

Le district qu'ils ont visité cette année est beaucoup plus étendu que celui du précédent concours; il comprend vingt-deux comtés. Le nombre des concurrents a aussi été plus considérable ; il dépasse la centaine, ce qui prouve combien l'institution devient de plus en plus populaire. Le succès en est désormais assuré.

Pour l'information de la classe agricole, voici les cinq grandes divisions de la carte provinciale pour les fins du premier grand concours quinquennal du Mérite Agricole.

1890

Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Deux-Montagnes, Soulanges, Vaudreuil et partie des comtés d'Argenteuil et de Terrebonne, non compris dans les Laurentides.

1891

Bagot, Beauharnois, Brome, Chambly, Chateauguay, Compton, Drummond, Huntingdon, Iberville, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, St.-Hyacinthe, St.-Jean, Verchères et Yamaska (22 comtés et leurs subdivisions.)

1892

Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Mégantic, Montmagny, Nicolet, Rimouski, Témiscouata et Wolfe. (16 comtés.)

1893

Argenteuil (région des Laurentides), Berthier, Champlain, Joliette, L'Assomption, Maskinongé, Montcalm, Ottawa, Pontiac, St-Maurice, Terrebonne (région des Laurentides), Trois-Rivières. (12 comtés et leurs subdivisions.)

1894

Charlevoix, Chicoutimi, Lac St.-Jean, Montmorency, Portneuf, Québec et Saguenay (8 comtés.)

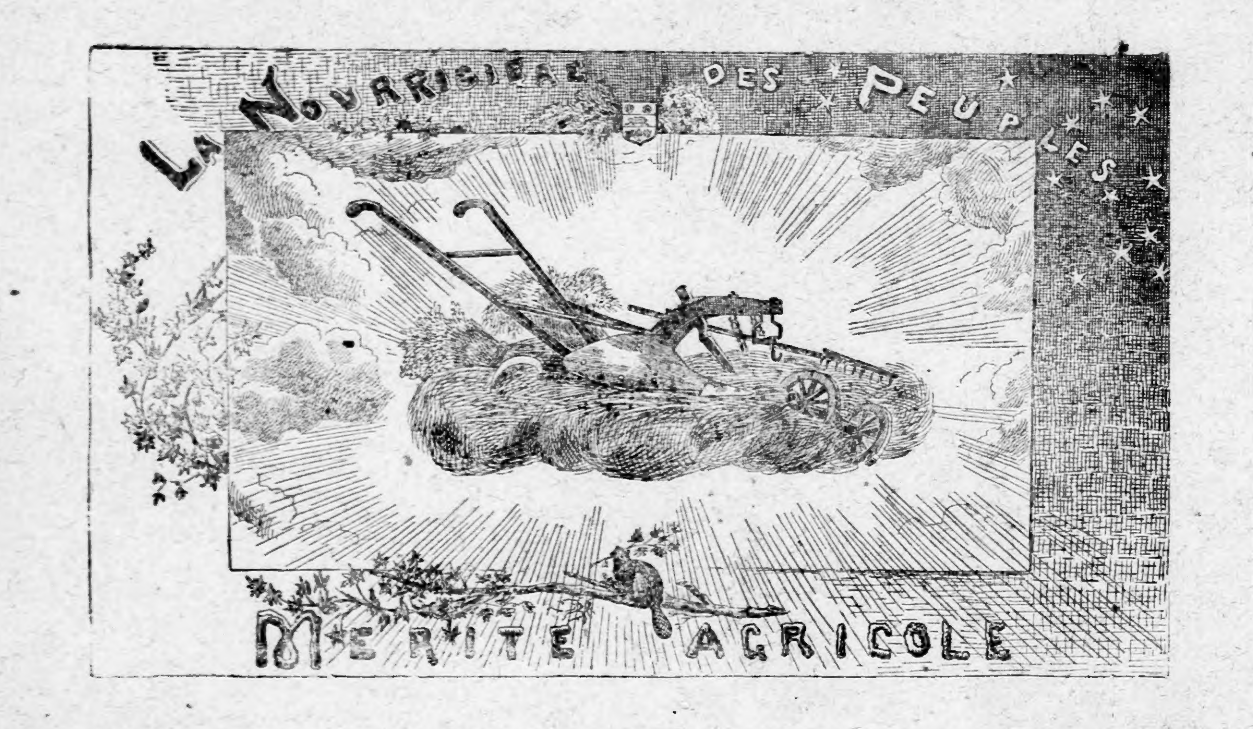


TABLE DES MATIÈRES

LE PRÉSENT OUVRAGE EST ORNÉ DE QUARANTE GRAVURES ET DE DIX PLANCHES, DONT VOICI LA LISTE :

PLANCHES DESCRIPTIVES DE QUELQUES FERMES MODÈLES




LA NOURRICIERE DES PEUPLES
MERITE AGRICOLE